Parlement européen
2024-2029

Commission spéciale sur le bouclier européen de la démocratie

2025/2069(INI)

12.2.2026

AMENDEMENTS
835 - 1105

Projet de rapport
Tomas Tobé
(PE775.431v01-00)

Conclusions et recommandations de la commission spéciale sur le bouclier européen de la démocratie
(2025/2069(INI))

Amendement 835
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande la mise en œuvre complète, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; se félicite que, dans sa proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de normes ou d'autres outils de soutien;	15. demande la mise en œuvre complète, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique***, le règlement européen sur la liberté des médias, la directive contre les poursuites-bâillons, le règlement sur les marchés numériques (DMA), la directive révisée sur les services de médias audiovisuels (directive «Services de médias audiovisuels»), la directive sur le droit d'auteur*** et le règlement sur l'IA***; souligne que, lorsque des manquements ou des lacunes persistantes dans la mise en œuvre sont constatés, la Commission, en sa qualité de gardienne des traités, devrait agir de manière systématique et opportune et utiliser pleinement les instruments juridiques à sa disposition afin d'assurer l'application effective, uniforme et crédible du droit de l'Union dans l'ensemble de l'Union***; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; se félicite que, dans sa proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la

Commission cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de normes ou d'autres outils de soutien; ***reconnaît l'objectif de simplification et de rationalisation de la législation numérique par le biais de la proposition de règlement omnibus numérique; souligne toutefois qu'une telle simplification ne doit pas se traduire par une dilution des garanties existantes ou un abaissement des normes en matière de droits fondamentaux, de protection des consommateurs ou d'intégrité démocratique;***

Or. en

Amendement 836
Kim Van Sparrentak, Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande la mise en œuvre ***complète***, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur ***la lutte*** contre la désinformation en ligne, ***la garantie de*** l'intégrité de l'information et ***la protection du*** discours démocratique en période électorale; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; ***se***	15. demande la mise en œuvre ***et l'application complètes***, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur ***le risque systémique posé par les systèmes de recommandation dans la distribution et l'amplification pour lutter*** contre la désinformation en ligne, ***garantir*** l'intégrité de l'information et ***protéger le*** discours démocratique en période électorale***; souligne que les plateformes numériques sont utilisées comme outil par les États auteurs de***

félicite que, dans sa proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission ***cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de*** mise en œuvre ***des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de*** normes ***ou d'autres outils de soutien***;

répression transnationale et invite la Commission à mettre en œuvre une législation numérique pour protéger les personnes ciblées par la répression transnationale en ligne; note que les campagnes de haine et de diffamation, y compris les contenus illicites, contre des individus ou des institutions peuvent être une composante de la répression transnationale et que les entreprises technologiques ont la responsabilité d'empêcher l'utilisation abusive de leurs services numériques à des fins répressives; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et ***les efforts visant à empêcher la finalisation*** des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; ***regrette que*** la Commission ***n'ait pas envisagé toutes les options possibles pour garantir une*** mise en œuvre ***rapide des règles relatives aux risques élevés dans le règlement sur l'IA; invite la Commission à veiller à ce que, si les*** normes ***ne sont pas prêtes dans les délais fixés, des spécifications communes soient élaborées afin d'éviter un vide réglementaire***;

Or. en

Amendement 837
Ana Catarina Mendes, Evin Incir, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose, Adnan Dibrani

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande ***la mise en œuvre complète, dans tous les États membres, des*** principaux actes législatifs ***dans le domaine numérique***, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au	15. ***considère que l'application effective des règles numériques de l'Union est essentielle à la résilience démocratique et à la souveraineté numérique de l'Union;*** demande ***à la Commission et à tous les États membres***

ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; ***est d'avis que*** la mise en œuvre ***continue*** de la législation numérique ***devrait*** mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; ***se félicite que, dans sa proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA,*** la Commission ***cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de normes ou d'autres outils de soutien***;

de mettre en œuvre et d'appliquer pleinement l'ensemble de l'acquis de l'Union lié au numérique, notamment les principaux actes législatifs, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), ***le règlement sur les marchés numériques (DMA),*** le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; ***invite la Commission à résister fermement à toute pression politique ou économique extérieure s'opposant à cette*** mise en œuvre ***et à cette application; estime que la mise en œuvre et l'application renforcée*** de la législation numérique ***doit*** mettre davantage l'accent sur la lutte contre ***les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et*** la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale ***et en dehors de ces périodes***; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; ***regrette que, dans ce contexte,*** la Commission ***ait proposé, dans son train de mesures omnibus sur le numérique, de repousser la date limite à laquelle les fournisseurs de systèmes d'IA générative doivent se conformer aux exigences de marquage lisible par machine au 2 février 2027, en dépit du fait que le code de bonne pratique définitif visant à favoriser le respect des obligations de transparence liées au marquage et à la labellisation des contenus générés par l'IA est en passe d'être publié en mai-juin 2026***;

Or. en

Amendement 838
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***demande*** la mise en œuvre ***complète***, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale; s'inquiète, à cet égard, du fait que les ***retards dans l'adoption des*** lignes directrices et ***des*** normes techniques ***constituent un obstacle à*** la mise en œuvre ***en temps utile*** du règlement sur l'IA; se félicite que, dans sa proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de normes ou d'autres outils de soutien;	15. ***rappelle que*** la mise en œuvre, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA***, doit être menée dans le plein respect des droits fondamentaux, avec la reconnaissance de la liberté d'expression comme principe non négociable***; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur ***le maintien d'un débat ouvert et sur la transparence de la communication de la Commission avec les parties prenantes de la société et du monde des affaires; rappelle que*** la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale ***ne peuvent servir de prétexte pour cibler des opinions opposées ou dissidentes, même lorsque ces opinions sont controversées***; s'inquiète, à cet égard, du fait que les lignes directrices et ***les*** normes techniques ***ne doivent pas constituer des obstacles à la liberté d'expression et doivent rester des instruments strictement techniques visant à faciliter*** la mise en œuvre ***effective*** du règlement sur l'IA; se félicite que, dans sa proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de normes ou d'autres outils de soutien;

Or. en

Amendement 839
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande la mise en œuvre complète, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; se félicite que, dans sa proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de normes ou d'autres outils de soutien;	15. demande la mise en œuvre complète, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; se félicite que, dans sa proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de normes ou d'autres outils de soutien; ***se déclare préoccupé par la persistance de lacunes dans la mise en œuvre du règlement sur les services numériques dans certains États membres; invite la Commission à veiller à l'activation rapide des procédures d'infraction et, le cas échéant, des sanctions en cas de non-respect systématique ou d'obstruction délibérée à l'application du DSA, afin de préserver la résilience numérique de l'Union dans son ensemble;***

Or. en

Amendement 840
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Helmut Brandstätter, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande la mise en œuvre ***complète***, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; se félicite que, dans sa proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de normes ou d'autres outils de soutien;	15. ***estime que l'Union est confrontée à un défi existentiel du fait de menaces et d'attaques dirigées par des États étrangers contre ses valeurs démocratiques et son ordre juridique, aggravées par le fait que les très grandes plateformes en ligne ne respectent pas ces mêmes valeurs et règles, en particulier les obligations énoncées dans le règlement sur les services numériques (DSA);*** demande ***donc*** la mise en œuvre ***et l'application complètes***, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; se félicite que, dans sa proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de normes ou d'autres outils de soutien;

Or. en

Amendement 841
Eugen Tomac

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande la mise en œuvre complète, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; se félicite que, dans sa proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de normes ou d'autres outils de soutien;	15. demande la mise en œuvre complète, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale; ***souligne que la mise en œuvre complète de cette législation doit explicitement aborder les risques systémiques pour les élections découlant de l'amplification algorithmique, de la publicité politique dissimulée et des comportements non authentiques coordonnés;*** s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; se félicite que, dans sa proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de normes ou d'autres outils de soutien;

Or. en

Amendement 842
Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande la mise en œuvre complète, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; ***se félicite que, dans sa proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de normes ou d'autres outils de soutien;***	15. demande la mise en œuvre complète, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA***, et une application stricte en cas de non-respect***; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA ***et demande son adoption en temps utile***;

Or. en

Amendement 843
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande ***la mise en œuvre*** complète, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; se félicite que, dans sa proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de normes ou d'autres outils de soutien;	15. demande ***l'application*** complète, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; se félicite que, dans sa proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de normes ou d'autres outils de soutien; ***rappelle que le règlement sur l'IA lui-même ne traite pas directement de la désinformation, mais établit des mécanismes pertinents pour la combattre;***

Or. en

Amendement 844
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande la mise en œuvre complète***, dans tous les États membres,*** des principaux actes législatifs dans le	15. demande ***une révision complète du cadre juridique de l'Union pour la sphère numérique, en vue de renforcer la liberté***

domaine numérique, ***tels que*** le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; ***est d'avis*** que ***la mise en œuvre continue de la*** législation ***numérique devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale***; ***s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; se félicite que, dans sa proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de normes ou d'autres outils de soutien;***

d'expression, le pluralisme des médias et le droit des citoyens à accéder à l'information, tout en empêchant l'utilisation abusive de la législation de l'Union à des fins de censure ou de contrôle politique; exige, dans ce contexte, le strict respect des compétences des États membres et des principes de subsidiarité et de proportionnalité dans la mise en œuvre complète des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, ***notamment*** le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; ***souligne*** que ***l'application de cette*** législation ***doit rester limitée à des contenus illégaux clairement définis et ne doit pas conduire à la suppression d'opinions ou de discours politiques licites***;

Or. en

Amendement 845
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande la mise en œuvre complète, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; ***est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de***	15. demande la mise en œuvre complète, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA***, tout en soulignant que les mesures d'application doivent respecter strictement les principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité, et ne doivent pas***

l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; ***se félicite que, dans sa*** proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission ***cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de*** normes ***ou d'autres outils de soutien***;

entraîner le retrait, la suppression ou la rétrogradation algorithmique de contenus licites, y compris d'expressions religieuses, philosophiques ou éthiques; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; ***met en garde contre le fait que la*** proposition de train de mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission ***pourrait affaiblir les*** normes ***de protection des données sans améliorer la compétitivité européenne en matière d'IA***;

Or. en

Amendement 846
Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. demande la mise en œuvre ***complète***, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; se félicite que, dans sa proposition de train de	15. demande la mise en œuvre ***équitable***, dans tous les États membres, des principaux actes législatifs dans le domaine numérique, tels que le règlement sur les services numériques (DSA), le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique et le règlement sur l'IA; est d'avis que la mise en œuvre continue de la législation numérique devrait mettre davantage l'accent sur la lutte contre la désinformation en ligne, la garantie de l'intégrité de l'information et la protection du discours démocratique en période électorale; s'inquiète, à cet égard, du fait que les retards dans l'adoption des lignes directrices et des normes techniques constituent un obstacle à la mise en œuvre en temps utile du règlement sur l'IA; se félicite que, dans sa proposition de train de

mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de normes ou d'autres outils de soutien;	mesures omnibus sur le numérique visant à simplifier le règlement sur l'IA, la Commission cherche à remédier à cette situation en liant le calendrier de mise en œuvre des règles relatives aux systèmes d'IA à haut risque à la disponibilité de normes ou d'autres outils de soutien;

Or. en

Amendement 847
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. note que le règlement sur les services numériques (DSA) prévoit plusieurs étapes d'examen et de rapport, y compris l'obligation pour la Commission de soumettre, au 17 novembre 2025, un rapport sur l'application de l'article 33 concernant la désignation des très grandes plateformes en ligne et des très grands moteurs de recherche en ligne et sur l'interaction du règlement avec d'autres actes juridiques de l'Union; rappelle en outre l'évaluation générale prévue pour 17 novembre 2027 et tous les cinq ans par la suite, notamment en ce qui concerne l'efficacité des mécanismes de contrôle et d'application et l'incidence du règlement sur l'exercice du droit à la liberté d'expression et d'information; considère que ces clauses de réexamen constituent une occasion stratégique et opportune non seulement d'évaluer la mise en œuvre mais aussi, le cas échéant, de renforcer le règlement, notamment en ce qui concerne l'atténuation du risque systémique, les obligations de transparence, les capacités d'exécution, la coopération entre les autorités nationales et les organes de l'Union, ainsi que les

garanties assurant à la fois l'intégrité de l'espace de l'information et le plein respect des droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 848
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne à cet égard que la Commission devrait appliquer les valeurs démocratiques de manière cohérente dans l'ensemble de son programme législatif; regrette profondément l'absence d'une analyse d'impact sur la démocratie et l'intégrité des espaces de l'information pour le train de mesures omnibus sur le numérique; craint que le train de mesures omnibus sur le numérique n'aggrave certains des problèmes mis en évidence dans la communication sur le bouclier démocratique et demande la suspension immédiate des travaux sur le train de mesures omnibus sur le numérique jusqu'à ce qu'il y ait une évaluation appropriée de son incidence sur la démocratie et le droit fondamental à la liberté d'information; souligne que toute simplification ou rationalisation de la législation numérique ne doit pas aboutir à une déréglementation ou à un affaiblissement des garanties existantes; rappelle que toute initiative qui limite les droits fondamentaux dans l'espace numérique au profit d'intérêts commerciaux va à l'encontre des objectifs du bouclier démocratique;

Or. en

Amendement 849
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. se déclare préoccupé par le fait que des acteurs autoritaires étrangers, en particulier la Russie, ont élaboré des programmes de désinformation dont les effets sont devenus de plus en plus visibles lors des récentes élections en Moldavie, en Roumanie, en Bulgarie, en République tchèque et au Kosovo; met en évidence des réseaux coordonnés de faux comptes ou de comptes anonymes et d'influenceurs rémunérés qui exploitent des algorithmes axés sur l'engagement pour amplifier artificiellement des discours et créer l'illusion d'un soutien public, en particulier parmi les jeunes électeurs et les communautés de la diaspora; souligne qu'une telle amplification algorithmique permet aux acteurs malveillants d'atteindre un large public tout en faussant l'environnement d'information politique des utilisateurs, ce qui constitue un risque sérieux pour le discours démocratique et l'intégrité électorale;

Or. en

Amendement 850
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. exprime sa profonde inquiétude quant à «l'effet dissuasif» sur la liberté d'expression produit par la menace de lourdes amendes en vertu du règlement sur les services numériques (DSA); note

que, pour minimiser les risques juridiques et financiers, les plateformes sont incitées à retirer des contenus licites mais controversés (la «surconformité»); insiste sur le fait que les plateformes en ligne ne doivent pas agir comme des censeurs privés ou se substituer aux tribunaux pour déterminer ce qui peut être dit dans le cadre d'un débat public; souligne que, lorsque la légalité d'un contenu n'est pas manifestement claire, la présomption doit rester en faveur de la liberté d'expression et que toute restriction doit être interprétée et appliquée de manière stricte;

Or. en

Amendement 851
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. invite la Commission à s'efforcer de promouvoir la mise en œuvre du DSA et d'autres actes pertinents au-delà des frontières de l'Union, notamment en aidant les pays candidats et candidats potentiels à élaborer et à mettre en œuvre des cadres juridiques alignés sur le corpus réglementaire numérique de l'Union, notamment le règlement sur les services numériques et le règlement européen sur la liberté des médias, en fournissant des orientations claires sur l'alignement de l'Union, en facilitant les échanges avec les autorités des États membres, les experts et la société civile, et en permettant une intégration progressive dans les mécanismes d'application et de coopération pertinents de l'Union, s'il y a lieu;

Or. en

Amendement 852
Pina Picierno

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. demande que les plateformes en ligne soumises au règlement sur les services numériques soient tenues de publier, au moins une fois par an, les flux de rémunération alloués aux éditeurs, aux influenceurs et aux créateurs de contenu politique opérant au sein de l'Union; demande que ces flux fassent l'objet d'audits indépendants; estime que, lorsque des bénéficiaires liés à des entités sanctionnées ou à des gouvernements de pays tiers hostiles sont identifiés, des sanctions automatiques devraient s'appliquer, y compris la suspension des programmes de monétisation;

Or. en

Amendement 853
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. condamne les menaces de l'administration Trump de sanctionner les fonctionnaires de l'Union impliqués dans le règlement sur les services numériques, ainsi que d'autres tentatives d'intimidation et de coercition, telles que la menace de sanctions contre des membres spécifiques de l'Union et

l'introduction d'interdictions de visa pour d'anciens fonctionnaires de l'Union et des ONG européennes pour des motifs non étayés; exhorte la Commission et les États membres à faire preuve de solidarité, à ne pas céder aux menaces et à défendre les règles et la souveraineté de l'Europe;

Or. en

Amendement 854
Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne l'importance stratégique d'une mise en œuvre rapide, complète et uniforme dans les États membres du règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique, qui constitue un instrument essentiel pour lutter contre l'ingérence étrangère dans les processus démocratiques et électoraux en introduisant la transparence sur le marché de la publicité politique en ligne et hors ligne et en renforçant la protection des données pour les citoyens;

Or. en

Amendement 855
Konstantinos Arvanitis, Jonas Sjöstedt, Li Andersson

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. reconnaît l'évolution constante des infrastructures technologiques qui sous-

tendent la sphère publique numérique, en particulier compte tenu de la prolifération rapide des technologies d'intelligence artificielle; se félicite de la volonté de la Commission de continuer à mettre à jour des outils tels que la boîte à outils électorale du DSA; demande à la Commission de réévaluer en permanence la législation existante afin de s'assurer qu'elle reste adéquate et appropriée;

Or. en

Amendement 856
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. prend note des rapports faisant état de publicités politiques et de messages d'influence très ciblés, en ligne et hors ligne, à proximité des lieux de prise de décision institutionnels, y compris pendant les périodes de session plénière; souligne la nécessité d'une mise en œuvre et d'une application efficaces du règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique ainsi que des obligations pertinentes prévues par le règlement sur les services numériques;

Or. en

Amendement 857
Stefano Cavedagna, Nicolas Bay

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

15 bis. note, tout en reconnaissant le rôle du règlement sur les services numériques, le risque d'une utilisation inappropriée de celui-ci dans la mesure où il pourrait limiter la liberté d'expression; invite l'Union à garantir une application proportionnée et respectueuse des droits fondamentaux, en évitant les effets restrictifs injustifiés, en particulier lorsqu'ils sont motivés par des objectifs politiques;

Or. en

Amendement 858
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. rejette toute tentative d'affaiblissement de la réglementation numérique visant les très grandes plateformes en ligne et les très grands moteurs de recherche en ligne; rappelle que le chiffre d'affaires annuel de ces entreprises signifie qu'elles ont la capacité de mettre en œuvre les législations numériques de l'Union; condamne de la même manière toute tentative de l'administration américaine de contraindre l'Union à retarder la mise en œuvre de sa législation;

Or. en

Amendement 859
Ana Catarina Mendes, Evin Incir, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution

Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. demande à la Commission d'appliquer immédiatement et intégralement le DSA, notamment
	a) en utilisant tous les outils à sa disposition pour contrôler et faire respecter les obligations de transparence, d'évaluation et d'atténuation des risques liés aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et à l'intégrité électorale prévues dans le DSA; en prenant en compte le risque d'enfermement idéologique dans la liste des risques systémiques;
	b) en faisant usage de ses pouvoirs réglementaires pour imposer des mesures provisoires en cas de manquements graves, la conservation de documents ou l'accès direct aux bases de données et aux algorithmes;
	c) en permettant une transparence et une communication totales entre les services de la Commission, les autorités nationales compétentes et les colégislateurs en ce qui concerne les enquêtes sur les très grandes plateformes en ligne, en garantissant des délais d'enquête clairement définis, y compris des délais maximaux pour chaque phase d'enquête, afin de rendre le DSA opérationnel et de renforcer la crédibilité de son application;
	d) en vérifiant les algorithmes utilisés par les très grandes plateformes en ligne et les très grands moteurs de recherche en ligne pour s'assurer que ces acteurs sont tenus responsables de leurs propres choix et de la conception de systèmes algorithmiques et de toutes leurs conséquences, y compris lorsqu'ils sont conçus selon des critères de maximisation de l'engagement, de la popularité du contenu et de la fraîcheur du contenu, ce qui peut conduire à une amplification de la désinformation;

e) en veillant à ce que les amendes et les sanctions périodiques soient suffisamment dissuasives en cas de non-respect;

Or. en

Amendement 860
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. invite la Commission à élaborer et à publier des lignes directrices officielles et harmonisées ainsi qu'un modèle standardisé pour les évaluations du risque systémique au titre du règlement (UE) 2022/2065, afin de garantir la comparabilité, l'exhaustivité et la sécurité juridique entre les plateformes; met l'accent sur le fait que l'absence d'un cadre méthodologique commun risque de conduire à des évaluations fragmentées, incohérentes ou incomplètes; souligne que ces lignes directrices devraient définir clairement les catégories de risques obligatoires, les normes méthodologiques minimales, les indicateurs de rapport et les exigences de transparence, tout en permettant la proportionnalité et l'adaptation spécifique au service; met en avant le fait qu'un modèle commun renforcerait la responsabilité, faciliterait les contrôles indépendants et garantirait que tous les risques systémiques pertinents (y compris ceux liés aux processus démocratiques, à la liberté des médias, à l'amplification algorithmique et à la manipulation de l'information) sont couverts de manière cohérente et rigoureuse dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 861
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. se félicite de la proposition de loi sur les réseaux numériques; estime que les règles de gestion du spectre radioélectrique, qui permettent d'accorder des subventions aux télévisions publiques en échange de certaines exigences, ne doivent pas être abandonnées, en particulier le principe de l'obligation de diffuser; rappelle que, pour opérer, les radiodiffuseurs s'appuient à la fois sur des infrastructures de radiodiffusion et des infrastructures à large bande: terrestres et satellitaires, fibre optique et 5G; insiste sur la nécessité de protéger la présence de la radio dans les véhicules connectés, en veillant à ce que les auditeurs puissent facilement accéder au contenu radio, y compris en cas de crise; est d'avis qu'une redevance supplémentaire imposée aux fournisseurs de contenus européens pour la fourniture de contenu en ligne au public saperait les tentatives de rétablissement d'un environnement médiatique viable;

Or. en

Amendement 862
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. invite la Commission à redoubler d'efforts pour aligner les principaux actes législatifs de l'Union en matière de

numérique, notamment le règlement sur les services numériques et le règlement européen sur la liberté des médias, sur les pays candidats et candidats potentiels, et à veiller à ce que les futurs États membres disposent des outils et des orientations nécessaires pour se préparer à la mise en œuvre de cette législation; demande que ces domaines soient systématiquement inclus et évalués dans le cadre du rapport annuel sur l'état de droit et du paquet «Élargissement», et qu'un dialogue structuré soit engagé avec les autorités nationales compétentes et les organisations de la société civile sur le contrôle de leur application;

Or. en

Amendement 863
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quater. souligne que les mécanismes de protection et de recours établis par la législation numérique de l'Union (y compris les organes de règlement extrajudiciaire des litiges, les signaleurs de confiance et les autres structures de sauvegarde des utilisateurs) doivent eux-mêmes être protégés de manière adéquate contre les pressions extérieures politiques, économiques ou coordonnées qui risquent de compromettre leur indépendance, leur impartialité ou leur efficacité opérationnelle; demande que le bouclier européen de la démocratie intègre des garanties, des instruments de contrôle et des mécanismes de soutien institutionnel spécifiques visant à préserver l'intégrité et la sécurité de ces cadres d'application et

de protection, afin de contrer les tentatives croissantes d'influence, d'intimidation ou de contournement de leur fonctionnement de la part d'acteurs étrangers et nationaux;

Or. en

Amendement 864
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quater. se félicite du projet de règlement sur l'équité numérique annoncé pour la fin de l'année 2026; rappelle que l'objectif déclaré de ce règlement est d'une importance cruciale pour lutter contre les pièges à utilisateurs, le marketing déguisé par les influenceurs, la conception addictive des produits numériques et les pratiques de personnalisation déloyales; rappelle que certains influenceurs peuvent être utilisés pour diffuser les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger de manière virale, comme ce fut le cas lors des élections roumaines; fait remarquer que l'absence de réglementation de la profession fait qu'il est plus facile de les détourner de leur message commercial habituel et de les faire engager par des acteurs malveillants, étatiques ou non étatiques; note que la labellisation des contenus payants devrait être rendue obligatoire et assortie de sanctions appropriées en cas de violation;

Or. en

Amendement 865
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quater. souligne que la législation européenne pertinente pourrait être utilement complétée par un renforcement de la protection des consommateurs dans la sphère numérique, sur la base de l'article 169 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, afin de tenir compte de la particularité de ces produits et des risques qu'ils présentent pour la santé, y compris la santé mentale, et la sécurité des consommateurs de services numériques;

Or. en

Amendement 866
Ana Catarina Mendes, Evin Incir, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quinquies. note avec inquiétude que des éléments de la nouvelle stratégie de sécurité et de défense des États-Unis mettent davantage l'accent sur le domaine de l'information en tant qu'arène de concurrence stratégique, notamment par l'influence exercée sur les plateformes numériques et les flux d'informations; met en garde contre les risques qu'une telle approche peut comporter pour l'intégrité du discours démocratique lorsqu'elle permet ou tolère l'ingérence politique en faveur de certains mouvements ou discours politiques;

souligne par conséquent l'urgence pour l'Union européenne de préserver son espace de l'information et de veiller à ce que les plateformes numériques opérant sous sa juridiction respectent les principes de transparence, de responsabilité et de protection des processus démocratiques; condamne la décision des États-Unis d'imposer des restrictions de voyage à cinq personnalités européennes, dont l'ancien commissaire européen Thierry Breton, dans le cadre de leurs tentatives d'influencer nos processus législatifs démocratiques; demande la levée immédiate de ces mesures; réaffirme que la liberté d'expression constitue un droit fondamental en Europe, ainsi qu'une valeur fondamentale partagée avec les États-Unis et l'ensemble du monde démocratique; rappelle que l'Union est un marché unique ouvert et fondé sur des règles, qui dispose du droit souverain de réglementer l'activité économique conformément à nos valeurs démocratiques et à nos engagements internationaux;

Or. en

Amendement 867
Ana Catarina Mendes, Evin Incir, Heléne Fritzon, Adnan Dibrani, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 15 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 sexies. se déclare vivement préoccupé par la diffusion d'hypertrucages sexualisés générés par l'IA, concernant notamment des candidats politiques et des représentants élus, et ciblant en particulier les femmes; souligne que ces pratiques constituent des abus ciblés visant à réduire au silence et à

décourager la participation démocratique; demande une réponse coordonnée à l'échelle de l'Union, y compris l'application rapide de la directive relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, afin d'interdire le partage non consensuel d'images intimes et sexuellement abusives, y compris les hypertrucages générés par l'IA, et de garantir leur retrait rapide par les fournisseurs de services numériques; invite la Commission à veiller à ce que le protocole de réaction aux incidents et aux crises du DSA couvre explicitement les incidents liés aux hypertrucages à grande échelle et les campagnes coordonnées impliquant des contenus générés par l'IA, des avatars ou des robots se faisant passer pour des personnes réelles ou fictives; souligne que de tels incidents devraient donner lieu à un échange rapide d'informations, à l'obligation d'agir sans délai et à des réponses coordonnées avec les autorités électorales nationales, le cas échéant;

Or. en

Amendement 868
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces	***supprimé***

les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau;

Or. en

Amendement 869
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau;	16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); ***souligne que le code de bonnes pratiques contre la désinformation devrait rester un instrument dynamique faisant l'objet d'un suivi continu, d'un examen périodique et, le cas échéant, d'une adaptation en temps utile; souligne que la Commission devrait continuer à superviser les engagements individuels et leur mise en œuvre effective par les fournisseurs signataires de très grandes plateformes en ligne et de très grands moteurs de recherche en ligne, y compris, le cas échéant, l'organisation de dialogues réglementaires et l'adoption de mesures de suivi proportionnées lorsque des lacunes ou des risques systémiques sont constatés;*** estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification

artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau; ***souligne toutefois que la participation à un code à caractère non contraignant ne peut être interprétée comme un substitut aux obligations contraignantes établies dans le cadre du DSA, et insiste sur le fait que les plateformes restent soumises à l'ensemble de leurs responsabilités légales, y compris l'obligation de réaliser des analyses rigoureuses et factuelles du risque systémique et de déployer des mesures d'atténuation efficaces et proportionnées lorsque l'intégrité démocratique, le pluralisme des médias ou la viabilité des médias éditoriaux risquent d'être compromis;***

Or. en

Amendement 870
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***se félicite*** que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ***ait*** été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification	16. ***prend acte*** que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ***a*** été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux ***et des plateformes en ligne en général***, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi

artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau;

que d'activités et d'une amplification artificielles ***via des systèmes de recommandation hyperpersonnalisés basés sur l'engagement, ainsi que la production et la diffusion de contenus générés par l'IA et d'autres contenus trompeurs***, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale***, ce qui nécessite des mesures d'atténuation strictes conformément à l'article 35 du règlement sur les services numériques***; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau; ***demande instamment à la Commission de considérer la suppression de contenus politiques sur les systèmes de recommandation comme un risque systémique pour le débat public et les processus électoraux; se déclare profondément préoccupé par le fait que l'ingérence étrangère dans les élections en Roumanie via TikTok a montré à quel point il est facile de manipuler des systèmes de recommandation hyperpersonnalisés basés sur l'engagement et que les réseaux de robots n'ont pas été traités de manière adéquate, ce qui constitue une menace directe pour notre démocratie; demande à la Commission de s'attaquer efficacement à ce risque en imposant aux plateformes en ligne des mesures visant à remplacer les systèmes de recommandation basés sur l'engagement ou l'hyperpersonnalisation;***

Or. en

Amendement 871
Ana Catarina Mendes, Evin Incir, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***se félicite*** que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ***ait*** été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; ***demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau;***	16. ***note*** que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ***a*** été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); ***souligne qu'à ce stade, le code n'a pas été utilisé pour déterminer la conformité des très grandes plateformes en ligne/très grands moteurs de recherche en ligne, et les évaluations publiques des organisations de la société civile indiquent que les très grandes plateformes en ligne/très grands moteurs de recherche en ligne ne sont pas en conformité avec leurs propres engagements à caractère non contraignant; exhorte la Commission à suivre de près et d'encourager davantage le respect du code; invite la Commission à accorder une attention particulière à la mise en œuvre intégrale du code de conduite contre la désinformation par ses signataires, en particulier par les très grandes plateformes, en ce qui concerne l'accès aux données pour les chercheurs, les mesures spécifiques pour lutter contre la désinformation liée au contenu généré par l'IA, la transparence sur la promotion du contenu politique, les indicateurs de fiabilité de l'information et les références à des sources faisant autorité en ce qui concerne les sujets sociétaux ou d'intérêt public; souligne que le code de conduite sur la désinformation devrait tenir compte des tendances observées dans les pays candidats et candidats potentiels;*** estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale;

Or. en

Amendement 872
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau;	16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); ***invite la Commission à clarifier les implications d'un éventuel non-respect du code par les très grandes plateformes en ligne par rapport au respect et à l'application du DSA;*** estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau; ***rappelle que l'autorégulation et l'adhésion volontaire se sont révélées largement inefficaces dans la lutte contre la désinformation sur les très grandes plateformes en ligne; souligne que le respect du code de bonnes pratiques ne remplace pas les obligations juridiquement contraignantes énoncées aux articles 34 et 35 du DSA, et demande à la Commission européenne de veiller à ce que les très grandes plateformes en ligne et les très grands moteurs de recherche en ligne procèdent à des évaluations des risques strictes et fondées sur des preuves et mettent en œuvre des***

mesures d'atténuation efficaces pour faire face aux risques systémiques qui pèsent sur les processus démocratiques, y compris les risques affectant la liberté des médias, le pluralisme des médias et la viabilité des médias éditoriaux;

Or. en

Amendement 873
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau;	16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; ***invite les plateformes en ligne à prendre des mesures efficaces pour déterminer, limiter et atténuer l'incidence des comptes automatisés et pilotés par l'IA, en particulier lorsque cette activité porte atteinte à l'intégrité électorale ou au discours démocratique;*** demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau; ***invite la Commission à clarifier les implications d'un manquement de la part des très grandes plateformes en ligne à cet égard; invite la Commission à clarifier les***

implications d'un éventuel non-respect du code par les très grandes plateformes en ligne par rapport au respect et à l'application du DSA;

Or. en

Amendement 874
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau;	16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau; ***note que le réseau européen des normes de vérification des faits a constamment soulevé la question du manque d'information ou d'action de la part des grandes entreprises technologiques en ce qui concerne leurs engagements au titre du code de bonnes pratiques[51 quinquies]; est d'avis que la participation au code de bonnes pratiques devrait être obligatoire;***

51 quinquies ***EFCSN, Fact-checking and related Risk-Mitigation Measures for disinformation in the Very Large online platforms and search engines (Vérification des faits et mesures d'atténuation des risques connexes pour la désinformation sur les très grandes plateformes en ligne et les moteurs de recherche), décembre 2024***

Or. en

Amendement 875
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau;	16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; ***s'inquiète du fonctionnement opaque des systèmes de recommandation des plateformes et des algorithmes de classement des contenus, qui peuvent amplifier les contenus polarisants, trompeurs ou préjudiciables sans véritable responsabilité;*** demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau;

Or. en

Amendement 876
Eugen Tomac

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau;	16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA)***, tout en rappelant que les instruments d'autorégulation, à caractère non contraignant, ne peuvent se substituer à des obligations contraignantes et à une application effective lorsque des risques systémiques persistent pour les processus démocratiques***; estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau;

Or. en

Amendement 877
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. se félicite ***que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA)***; estime que ***l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert*** en ligne, en particulier ***en période électorale***; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer ***pleinement*** au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau;	16. se félicite ***de l'engagement pris par la Commission d'élaborer un protocole d'incident et de crise au titre du DSA afin de mieux faire face aux incidents majeurs illégaux et aux ingérences dans l'environnement de l'information***; estime que ***ce protocole devrait, entre autres, s'attaquer aux ingérences électorales reposant sur des comportements non authentiques coordonnés dans l'espace*** en ligne, en particulier ***au moyen d'une amplification et d'activités orchestrées par des robots, qui altèrent effectivement le discours public authentique***; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer au code ***à caractère non contraignant***, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau***, pour autant que cela ne nuise pas à la liberté d'expression, au pluralisme ou au débat public ouvert***;

Or. en

Amendement 878
Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification	16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification

artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code***, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau***;	artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code; ***souligne que le respect du code de bonnes pratiques ne remplace pas les obligations juridiquement contraignantes prévues aux articles 34 et 35 du DSA;***

Or. en

Amendement 879
Christel Schaldemose, Evin Incir, Adnan Dibrani

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau;	16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles ***des contenus clivants et la diffusion des contenus générés par l'IA et manipulés tels que les hypertrucages***, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre***, authentique*** et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau;

Or. en

Amendement 880
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA); estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau***;	16. ***se déclare profondément préoccupé par les cas de censure pure et simple imposés par les mécanismes de vérification des faits et de modération des contenus imposés par le règlement sur les services numériques (DSA), en particulier le cas très grave de censure en Italie de la vidéo de l'historien Alessandro Barbero exprimant son opinion légitime sur la réforme de la justice; déplore que le mécanisme conçu par l'Union européenne dégénère souvent en instruments de censure indirecte et de manipulation de l'information, violant de manière répétée les obligations de proportionnalité, de transparence et de protection des droits fondamentaux des citoyens des États membres***;

Or. en

Amendement 881
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du	16. se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du

règlement sur les services numériques (DSA); estime que ***l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue*** l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau;

règlement sur les services numériques (DSA); estime que ***les modèles économiques des plateformes en ligne, souvent fondés sur l'économie de l'attention, la monétisation des discours de haine et les systèmes de recommandation qui donnent la priorité à la polarisation plutôt qu'à l'information factuelle, constituent*** l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union de se conformer pleinement au code, et invite instamment la plateforme X à y adhérer à nouveau;

Or. en

Amendement 882
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***se félicite que le code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, ait été officiellement intégré dans le cadre du règlement sur les services numériques (DSA);*** estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union ***de se conformer pleinement au code***, et invite	16. estime que l'utilisation non authentique des réseaux sociaux, par exemple au moyen de robots, de faux comptes, d'algorithmes polarisants ainsi que d'activités et d'une amplification artificielles, constitue l'une des menaces les plus graves pour le discours libre et ouvert en ligne, en particulier en période électorale; demande instamment à toutes les très grandes plateformes en ligne et à tous les très grands moteurs de recherche en ligne opérant dans l'Union ***d'assurer une modération de contenu et une prise de décision algorithmique politiquement neutres et non discriminatoires***, ***dans le plein respect de la liberté d'expression et d'information***, et invite instamment la plateforme X ***en particulier*** à ***agir en ce***

instamment la plateforme X à ***y adhérer à nouveau***; ***sens***;

Or. en

Amendement 883
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. rappelle que le règlement (UE) 2022/2065 (loi sur les services numériques) exige que les très grandes plateformes en ligne et les très grands moteurs de recherche en ligne adoptent des mesures raisonnables, proportionnées et efficaces d'atténuation des risques, qui peuvent inclure la garantie que les contenus synthétiques ou manipulés, tels que les hypertrucages, peuvent être clairement distingués des contenus authentiques; met l'accent sur le fait que la notion de proportionnalité doit être interprétée comme exigeant des mesures techniquement robustes, transparentes et adaptées à l'échelle et à l'effet systémique du service concerné, tout en respectant pleinement la liberté d'expression et les principes de protection des données; souligne qu'une atténuation efficace peut comprendre, entre autres, des technologies de labellisation et de filigrane fiables, la traçabilité de l'origine, des indicateurs de contexte visibles par l'utilisateur, un audit indépendant des outils de détection et une coopération avec des entités de recherche et de vérification des faits dignes de confiance; invite la Commission à fournir des orientations supplémentaires et des critères de référence harmonisés précisant ce qui constitue des mesures proportionnées et efficaces dans ce domaine, afin de

garantir la sécurité juridique, une application cohérente et un niveau de protection élevé contre les manipulations à grande échelle;

Or. en

Amendement 884
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. demande qu'une enquête soit menée d'urgence afin de clarifier, de manière transparente et exhaustive, les allégations contenues dans le rapport intérimaire de la commission judiciaire de la Chambre des représentants des États-Unis intitulé «The Foreign Censorship Threat, Part II: Europe's Decade-Long Campaign to Censor the Global Internet and How It Harms American Speech in the United States» (La menace de la censure étrangère, deuxième partie: La campagne menée par l'Europe depuis dix ans pour censurer l'internet mondial et ses conséquences néfastes sur la liberté d'expression américaine aux États-Unis), en particulier en ce qui concerne la nature et la portée de l'engagement de la Commission et des interactions réglementaires avec les principales plateformes en ligne qui soulèvent des allégations quant aux violations de la liberté d'expression; prie d'expliquer si, et sur quelle base juridique, des cadres réglementaires, des instruments politiques ou des pratiques d'application informelles ont eu des effets extraterritoriaux conduisant au retrait, à la suppression ou au déclassement de contenus licites pendant la période de campagne électorale, y compris de discours politiques émanant de pays tiers; invite la

Commission à démontrer comment ses actions garantissent le plein respect de la liberté d'expression, du débat démocratique et de l'intégrité électorale, conformément aux droits fondamentaux et aux normes démocratiques internationales;

Or. en

Amendement 885
Christel Schaldemose, Adnan Dibrani, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. note avec inquiétude l'augmentation des signalements d'incidents concernant des contenus audiovisuels générés par l'IA et des hypertrucages donnant une fausse représentation de vrais candidats politiques, délibérément conçus pour induire les électeurs en erreur et influencer les élections; souligne que de telles pratiques constituent une menace sérieuse pour les processus démocratiques; s'inquiète de l'absence d'un cadre européen visant à protéger les individus contre l'utilisation non consensuelle de leur identité et de leurs caractéristiques personnelles dans des contenus manipulés ou générés par l'IA; demande une réponse coordonnée de l'Union et exhorte la Commission à étudier des mesures visant à sauvegarder le droit des individus à disposer de leur propre corps, de leurs traits faciaux et de leur voix, et à protéger les individus contre la diffusion de contenus numériques, audio ou vidéo, manipulés et générés par l'IA, imitant leurs caractéristiques personnelles, les hypertrucages, sans leur consentement; souligne que les fournisseurs de services

numériques couverts par le règlement sur les services numériques ont une obligation claire d'agir contre les contenus illégaux;

Or. en

Amendement 886
Danilo Della Valle, Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. se déclare vivement préoccupé par le fait que les activités des acteurs privés, y compris la surveillance, l'évaluation ou la classification des organes de presse et des informations en ligne, peuvent influencer la visibilité, la crédibilité et la fiabilité perçue des sources médiatiques, ce qui constitue un risque pour l'indépendance éditoriale, le pluralisme des médias et la diversité des informations mises à la disposition du public; souligne que de telles pratiques peuvent façonner la perception et le discours du public d'une manière qui porte atteinte au débat démocratique et au traitement équitable de tous les fournisseurs d'informations; invite les institutions de l'Union et les États membres à assurer la transparence, la responsabilité et les garanties, y compris des mécanismes de recours efficaces pour les médias concernés par de telles évaluations, dans l'utilisation d'outils d'évaluation des médias par des tiers, et à empêcher une influence disproportionnée sur l'écosystème européen de l'information et des restrictions à la liberté d'expression et d'information;

Or. en

Amendement 887
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. constate avec inquiétude que le cadre conceptuel actuel d'identification de la désinformation et des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger présume souvent de l'intention sur la base de la similitude des contenus, des modèles d'amplification ou de la convergence narrative, sans méthodologie clairement définie et vérifiable par le public pour établir une manipulation délibérée; souligne que l'attribution de l'intention est une étape décisive mais méthodologiquement difficile qui nécessite des normes de preuve rigoureuses; demande à la Commission de clarifier les critères, les seuils et les méthodes d'analyse utilisés pour déduire l'intention, la coordination ou la direction étrangère, afin d'éviter l'amalgame entre l'expression démocratique licite et les opérations d'influence hostiles;

Or. en

Amendement 888
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. se déclare profondément préoccupé par le fait que les citoyens européens et les démocraties européennes ne sont pas suffisamment protégés contre les systèmes de recommandation basés sur

l'engagement qui créent une dépendance, radicalisent, propagent la haine et la désinformation; souligne qu'il ressort clairement des témoignages des lanceurs d'alerte que des systèmes de recommandation alternatifs plus sûrs peuvent être déployés, tels que ceux qui reposent sur le choix de l'utilisateur, les flux diversifiés et le pluralisme algorithmique ou ceux qui reposent sur des paramètres plus sûrs par défaut;

Or. en

Amendement 889
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. invite la Commission à veiller à ce que les propositions conduisant à une ingérence excessive dans la vie privée, telles que le contrôle généralisé des communications privées, le lien obligatoire entre les comptes d'utilisateurs et les documents d'identité ou les données biométriques, ou les exigences disproportionnées en matière de vérification de l'âge, ne soient pas poursuivies, étant donné que de telles mesures risquent de saper la confiance, les droits fondamentaux et la participation démocratique sans pour autant remédier efficacement aux préjudices subis en ligne;

Or. en

Amendement 890
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. souligne que le DSA identifie la violence à caractère sexiste, la protection des mineurs et le bien-être mental comme des risques systémiques; note que la radicalisation est particulièrement répandue chez les jeunes hommes, notamment ceux qui ont une faible estime d'eux-mêmes ou d'autres problèmes liés au bien-être mental, et que de plus en plus de mineurs rejoignent des communautés en ligne telles que la manosphère (une communauté axée sur l'hyper-masculinité et la haine des femmes), qui normalisent la violence fondée à caractère sexiste, qui sont souvent librement accessibles ou même activement recommandées aux mineurs sur de très grandes plateformes en ligne et qui présentent des risques systémiques pour la protection des mineurs, le bien-être mental, la violence à caractère sexiste et le débat public; souligne que des problèmes sous-jacents tels que le manque d'appartenance et de communauté, la pression exercée pour adhérer aux normes de la masculinité hétérosexuelle doivent être abordés; note que ces communautés sont souvent ciblées et exploitées par des acteurs étrangers malveillants et qu'il convient donc de les considérer également comme un élément des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger; rappelle que le DSA exige d'inclure tout effet négatif réel ou prévisible lié à la violence à caractère sexiste dans l'évaluation des risques des très grandes plateformes en ligne; souligne que des études ont montré que les préférences des utilisateurs ne sont pas respectées lorsqu'il s'agit du contenu suggéré par les systèmes de recommandation, que le contenu extrémiste atteint les jeunes hommes sans leur choix conscient et «contre leur

volonté», ce que l'on appelle la «radicalisation passive»; demande instamment à la Commission de prendre des mesures pour remédier à ces manquements afin d'atténuer les risques systémiques, notamment en ce qui concerne le débat public et la protection des mineurs en tant que risques systémiques dans le cadre du DSA;

Or. en

Amendement 891
Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. invite la Commission et les autorités de contrôle compétentes à promouvoir une plus grande transparence et une plus grande responsabilité dans la conception des systèmes algorithmiques de recommandation et de publicité à grande échelle, y compris l'introduction de facteurs de pondération et de hiérarchisation clairement définis régissant le classement et la visibilité des contenus en ligne; reconnaît toutefois que l'abandon total des modèles de recommandation fondés sur l'engagement n'est peut-être ni techniquement réalisable ni économiquement réaliste, et insiste plutôt sur la nécessité d'atténuer leurs effets négatifs; souligne que les efforts de réglementation devraient se concentrer sur la réduction de la surpromotion structurelle des contenus sensationnalistes ou polarisants, motivée uniquement par des indicateurs d'engagement, tout en préservant l'expression licite; souligne que les contenus extrêmes ou controversés ne doivent pas faire l'objet d'une interdiction générale mais, lorsqu'ils présentent des

risques accrus de manipulation ou de mésinformation, doivent être accompagnés d'avertissements contextuels appropriés, d'ajustements de la visibilité et de mécanismes liés aux choix de l'utilisateur; souligne l'intérêt d'impliquer des tiers indépendants, notamment des experts universitaires et des organisations de la société civile, dans l'évaluation et le calibrage périodiques de ces paramètres de hiérarchisation afin de préserver le pluralisme, l'autonomie des utilisateurs et une sphère publique numérique équilibrée;

Or. en

Amendement 892
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. invite la Commission, les régulateurs numériques de l'Union et les plateformes en ligne à garantir la transparence des programmes de redistribution des revenus qui pourraient permettre aux acteurs de la manipulation de l'information et de l'ingérence étrangères, voire aux entités figurant sur la liste des sanctions, de percevoir des revenus; estime que la monétisation des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger dans le cadre de tels programmes devrait être prise en compte dans les obligations d'évaluation et d'atténuation des risques prévues par le DSA; demande en outre que toutes les ONG engagées dans des activités de vérification des faits ou impliquées d'une autre manière dans des questions d'intérêt public ou liées à la politique publique soient soumises à des obligations de transparence financière

totale, y compris la divulgation des sources de financement, des principaux donateurs et des affiliations institutionnelles;

Or. en

Amendement 893
Danilo Della Valle, Jonas Sjöstedt, Konstantinos Arvanitis, Li Andersson

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. souligne que la vérification des faits doit s'accompagner de programmes intégrés d'éducation aux médias afin d'apprendre aux citoyens à évaluer les informations de manière critique, même lorsqu'elles ne sont pas vérifiées; invite la Commission à aider les États membres à intégrer dans leurs systèmes éducatifs des programmes flexibles d'éducation aux médias, capables de s'adapter à l'évolution rapide de l'environnement de l'information; invite les États membres à promouvoir l'éducation aux médias en tant que processus d'apprentissage tout au long de la vie, en veillant à ce que toutes les générations développent l'esprit critique nécessaire pour résister à la manipulation dans un paysage de l'information en constante évolution;

Or. en

Amendement 894
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

16 ter. invite la Commission à veiller à ce que la participation à des codes à caractère non contraignant et à des groupes de travail connexes reste véritablement volontaire et ne puisse pas être utilisée de facto comme «sphère de sécurité» ou comme levier d'application dans le cadre du DSA; demande, en particulier, une transparence totale de la gouvernance du code de bonnes pratiques contre la désinformation, y compris la publication des ordres du jour, des listes de participants, des procès-verbaux et des «demandes» de la Commission, ainsi qu'une séparation claire entre la coopération volontaire et l'activité de contrôle/application;

Or. en

Amendement 895
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 16 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 ter. invite la Commission à publier des rapports réguliers et comparables sur l'état de l'application du DSA dans les États membres, y compris les ressources, l'indépendance et la capacité opérationnelle des coordinateurs pour les services numériques; demande instamment l'établissement de déclencheurs clairs pour une intervention coordonnée au niveau de l'Union lorsque l'absence persistante d'application expose l'Union à des risques systémiques;

Or. en

Amendement 896
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. prend acte des inquiétudes selon lesquelles les formats de «réaction en cas de crise» ne se transforment en canaux de pression récurrents et informels sur les politiques de modération des contenus des plateformes; demande des garanties claires en matière d'état de droit pour toute coordination liée à une crise, y compris des mandats écrits, des demandes traçables et des rapports ex post au Parlement sur les mesures prises, afin que les structures d'urgence ne normalisent pas une gestion narrative permanente;

Or. en

Amendement 897
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 16 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 quater. souligne la nécessité de réduire considérablement les comportements coordonnés non authentiques en ligne, notamment l'utilisation à grande échelle de faux comptes, de réseaux de robots et de contenus générés par l'IA, qui sont fréquemment exploités dans le cadre d'opérations étrangères de manipulation de l'information et d'ingérence; demande à la Commission d'accorder la priorité aux mesures d'application visant à lutter contre ce type de comportement, dans un souci de sécurité démocratique;

Or. en

Amendement 898
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. se félicite de l'engagement pris par la Commission d'élaborer un protocole d'incident et de crise au titre du DSA afin de mieux faire face aux incidents majeurs et aux ingérences dans l'environnement de l'information; estime que ce protocole devrait, entre autres, s'attaquer aux ingérences électorales reposant sur des comportements non authentiques coordonnés dans l'espace en ligne, en particulier au moyen d'une amplification et d'activités orchestrées par des robots, qui altèrent effectivement le discours public authentique;	17. se félicite de l'engagement pris par la Commission d'élaborer un protocole d'incident et de crise au titre du DSA afin de mieux faire face aux incidents majeurs et aux ingérences dans l'environnement de l'information; estime que ce protocole devrait, entre autres, s'attaquer aux ingérences électorales reposant sur des comportements non authentiques coordonnés dans l'espace en ligne, en particulier au moyen d'une amplification et d'activités orchestrées par des robots, qui altèrent effectivement le discours public authentique; ***invite la Commission à prendre des mesures préventives telles que l'interdiction pour les très grandes plateformes en ligne d'utiliser des systèmes de recommandation non fondés sur le choix explicite de l'utilisateur, au moins 90 jours avant les élections; demande instamment à la Commission d'agir rapidement à cet égard et de veiller à ce que les risques, notamment pour les processus électoraux, puissent être traités et atténués rapidement et non pas seulement des mois ou des années après les faits; exige des plateformes en ligne qu'elles mettent en œuvre des mesures de haute friction telles que l'identification à deux facteurs pour les comptes automatisés participant au discours politique, afin d'empêcher l'amplification artificielle des discours;***

Or. en

Amendement 899
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. se félicite de l'engagement pris par la Commission d'élaborer un protocole d'incident et de crise au titre du DSA afin de mieux faire face aux incidents majeurs et aux ingérences dans l'environnement de l'information; ***estime que ce protocole devrait, entre autres, s'attaquer aux ingérences électorales reposant sur des comportements non authentiques coordonnés dans l'espace en ligne, en particulier au moyen d'une amplification et d'activités orchestrées par des robots, qui altèrent effectivement le discours public authentique;***	17. se félicite de l'engagement pris par la Commission d'élaborer un protocole d'incident et de crise au titre du DSA afin de mieux faire face aux incidents majeurs et aux ingérences dans l'environnement de l'information;

Or. en

Amendement 900
Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Sophie Wilmès, Sandro Gozi

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. se félicite de l'engagement pris par la Commission d'élaborer un protocole d'incident et de crise au titre du DSA afin de mieux faire face aux incidents majeurs et aux ingérences dans l'environnement de l'information; estime que ce protocole devrait, entre autres, s'attaquer aux ingérences électorales reposant sur des comportements non authentiques coordonnés dans l'espace en ligne, en particulier au moyen d'une amplification et d'activités orchestrées par des robots, qui altèrent effectivement le discours public authentique;	17. se félicite de l'engagement pris par la Commission d'élaborer un protocole d'incident et de crise au titre du DSA***, comprenant des voies d'escalade claires, des calendriers et des modalités de coordination entre la Commission, les coordinateurs pour les services numériques et le comité européen des services numériques,*** afin de mieux faire face aux incidents majeurs et aux ingérences dans l'environnement de l'information; estime que ce protocole devrait, entre autres, s'attaquer aux ingérences électorales reposant sur des

comportements non authentiques coordonnés dans l'espace en ligne, en particulier au moyen d'une amplification et d'activités orchestrées par des robots, qui altèrent effectivement le discours public authentique;

Or. en

Amendement 901
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. se félicite de l'engagement pris par la Commission d'élaborer ***un*** protocole d'incident et de crise au titre du DSA afin de mieux faire face aux incidents majeurs et aux ingérences dans l'environnement de l'information; estime que ce protocole devrait, entre autres, s'attaquer aux ingérences électorales reposant sur des comportements non authentiques coordonnés dans l'espace en ligne, en particulier au moyen d'une amplification et d'activités orchestrées par des robots, qui altèrent effectivement le discours public authentique;	17. se félicite de l'engagement pris par la Commission d'élaborer ***une proposition de*** protocole d'incident et de crise au titre du DSA afin de mieux faire face aux incidents majeurs et aux ingérences dans l'environnement de l'information; estime que ce protocole devrait, entre autres, s'attaquer aux ingérences électorales reposant sur des comportements non authentiques coordonnés dans l'espace en ligne, en particulier au moyen d'une amplification et d'activités orchestrées par des robots, qui altèrent effectivement le discours public authentique; ***demande à la Commission de consulter le Parlement concernant ce protocole et d'y inclure les avis et commentaires du Parlement;***

Or. en

Amendement 902
Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*

17. se félicite de l'engagement pris par la Commission d'élaborer un protocole d'incident et de crise au titre du DSA afin de mieux faire face aux incidents majeurs et aux ingérences dans l'environnement de l'information; estime que ce protocole devrait, entre autres, s'attaquer aux ingérences électorales reposant sur des comportements non authentiques coordonnés dans l'espace en ligne, en particulier au moyen d'une amplification et d'activités orchestrées par des robots, qui altèrent effectivement le discours public authentique;	17. se félicite de l'engagement pris par la Commission d'élaborer un protocole d'incident et de crise au titre du DSA afin de mieux faire face aux incidents majeurs et aux ingérences dans l'environnement de l'information; estime que ce protocole ***devrait couvrir toutes les plateformes et*** devrait, entre autres, s'attaquer aux ingérences électorales reposant sur des comportements non authentiques coordonnés dans l'espace en ligne, en particulier au moyen d'une amplification et d'activités orchestrées par des robots, qui altèrent effectivement le discours public authentique;
	Or. en

Amendement 903
Eugen Tomac

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. soutient le développement d'un espace virtuel européen commun pour la gouvernance et la suppression des contenus illégaux liés à la manipulation et à l'interférence de l'information étrangère; souligne que, lorsqu'une plateforme est informée de contenus illégaux ou d'activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger par une autorité compétente dans un État membre, l'obligation de retirer ces contenus devrait s'étendre à toutes les instances identiques ou répliquées dans l'Union, reflétant ainsi la nature sans frontières de l'espace numérique de l'information; note dans ce contexte l'instrumentalisation croissante des communautés de la diaspora dans les opérations transfrontières d'influence en ligne et souligne la nécessité de solutions au niveau de l'Union pour faire face à ces

risques de manière efficace;

Or. en

Amendement 904
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. se déclare vivement préoccupé par les risques systémiques que les systèmes de recommandation basés sur l'engagement et exploités par de très grandes plateformes en ligne font peser sur le débat public et les processus électoraux, notamment par l'amplification de la désinformation et de la polarisation; demande à la Commission d'utiliser pleinement les pouvoirs qui lui sont conférés par les articles 34 et 35 du DSA pour procéder à des évaluations des risques fondées sur des preuves et faire face à ces risques; invite la Commission à exiger des mesures d'atténuation efficaces lorsque les systèmes de recommandation faussent le débat démocratique, outrepassent les préférences explicites des utilisateurs en matière de contenu ou portent atteinte au pluralisme des médias;

Or. en

Amendement 905
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. invite la Commission, lorsque la

législation existante de l'Union relative à la protection de l'intégrité démocratique et de l'espace numérique n'est pas correctement mise en œuvre ou appliquée, à faire pleinement usage des pouvoirs que lui confèrent les traités, notamment en engageant en temps utile des procédures d'infraction à l'encontre des États membres qui ne s'y conforment pas, afin de garantir l'application uniforme du droit de l'Union et de préserver la crédibilité et l'efficacité du cadre réglementaire de l'Union;

Or. en

Amendement 906
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. demande une transparence totale en ce qui concerne tout système de réaction rapide ou mécanisme équivalent de coordination en période électorale, y compris une liste publique des entités participantes, leurs sources de financement, ainsi que la nature et le volume des données fournies pour les signalements, les renvois ou les rapports sur les «risques» liés aux élections; souligne que les cadres informels ou à caractère non contraignant ne doivent pas entraîner de restrictions de facto sur les contenus licites sans qu'il soit possible d'en rendre compte et d'obtenir réparation;

Or. en

Amendement 907
Kim Van Sparrentak

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne la nécessité de prendre particulièrement en compte les tendances observées dans les pays candidats et candidats potentiels, y compris les Balkans occidentaux, notamment la Serbie, lorsqu'ils mènent des travaux liés aux élections dans le cadre du code de conduite sur la désinformation, parmi lesquels la cartographie et l'analyse des menaces nouvelles et émergentes liées aux campagnes de manipulation de l'information, et de ne pas se limiter à des cas individuels;

Or. en

Amendement 908
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne que la promotion des valeurs démocratiques ne doit pas se traduire par une ingérence politique dans les processus démocratiques internes, ni par des tentatives d'influencer les résultats électoraux par le biais de financements, d'actions de plaidoyer ou de pressions publiques;

Or. en

Amendement 909
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. souligne que les évaluations du «risque systémique» dans le cadre du DSA doivent être fondées sur des preuves et neutres quant au contenu, et ne doivent pas reposer sur des hypothèses politiques, idéologiques ou théologiques lors de l'évaluation de discours licites ou de récits fondés sur des croyances;

Or. en

Amendement 910
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. constate que la Commission a terminé son enquête sur le manquement de la plateforme X à ses obligations de transparence prévues par le DSA, et qu'elle s'est suivie de l'imposition d'une amende de 120 millions d'euros; prie instamment la Commission d'accélérer les enquêtes restantes sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union, y compris celles qui comportent des ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots; invite, en particulier, la Commission à achever rapidement les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques;	18. constate que la Commission a terminé son enquête sur le manquement de la plateforme X à ses obligations de transparence prévues par le DSA, et qu'elle s'est suivie de l'imposition d'une amende de 120 millions d'euros; prie instamment la Commission d'accélérer les enquêtes restantes sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union, y compris celles qui comportent des ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots; invite, en particulier, la Commission à achever rapidement les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques; ***exprime sa profonde préoccupation quant à l'attitude hostile de l'Union européenne à l'égard de candidats politiques exprimant des***

opinions légitimes qui divergent des positions formellement approuvées par l'Union européenne, mais dans le plein respect des principes démocratiques; déplore toute tentative de délégitimer des élections démocratiques sur la base de prétendues incompatibilités idéologiques, comme en témoignent les interventions directes d'Ursula von der Leyen et de Thierry Breton dans le dossier roumain en 2024, en invoquant le règlement sur les services numériques et en proférant des menaces financières à l'encontre de l'État membre;

Or. en

Amendement 911
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. constate que la Commission a terminé son enquête sur le manquement de la plateforme X à ses obligations de transparence prévues par le DSA, et qu'elle s'est suivie de l'imposition d'une amende de 120 millions d'euros; prie instamment la Commission d'accélérer les enquêtes restantes sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union, y compris celles qui comportent des ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots; invite, en particulier, la Commission à achever rapidement les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques;	18. constate que la Commission a terminé son enquête sur le manquement de la plateforme X à ses obligations de transparence prévues par le DSA, et qu'elle s'est suivie de l'imposition d'une amende de 120 millions d'euros; prie instamment la Commission d'accélérer les enquêtes restantes sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union, y compris celles qui comportent des ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots; ***souligne que la force et la crédibilité du règlement sur les services numériques dépendent en fin de compte de son application effective et cohérente, et souligne que la Commission ne devrait pas hésiter à ouvrir de nouvelles enquêtes ou à prendre des mesures d'application appropriées chaque fois que cela est nécessaire afin de***

garantir le plein respect de la loi et de sauvegarder l'intégrité démocratique dans l'Union; invite, en particulier, la Commission à achever rapidement les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques;

Or. en

Amendement 912
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. constate que la Commission a terminé son enquête sur le manquement de la plateforme X à ses obligations de transparence prévues par le DSA, et qu'elle s'est suivie de l'imposition d'une amende de 120 millions d'euros; prie instamment la Commission d'accélérer les enquêtes restantes sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union, y compris celles qui comportent des ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots; invite, en particulier, la Commission à achever rapidement les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques;	18. constate que la Commission a terminé son enquête sur le manquement de la plateforme X à ses obligations de transparence prévues par le DSA, et qu'elle s'est suivie de l'imposition d'une amende de 120 millions d'euros; prie instamment la Commission d'accélérer les enquêtes restantes sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union, y compris celles qui comportent des ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots; invite, en particulier, la Commission à achever rapidement les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques; ***demande à la Commission de veiller à ce que les violations systématiques et répétées du DSA et du DMA par les très grandes plateformes en ligne, en particulier celles qui affectent l'intégrité électorale, l'intégrité de l'information et le***

pluralisme des médias, entraînent automatiquement des sanctions proportionnées et dissuasives, y compris des amendes, des mesures correctives comportementales et, le cas échéant, des mesures structurelles;

Or. en

Amendement 913
Petar Volgin, Christine Anderson

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***constate que la Commission a terminé son enquête sur le manquement de la plateforme X à ses obligations de transparence prévues par le DSA, et qu'elle s'est suivie de l'imposition d'une amende de 120 millions d'euros; prie instamment*** la Commission ***d'accélérer les enquêtes restantes sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union, y compris celles qui comportent des ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots; invite, en particulier, la Commission à achever rapidement les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines*** de 2024, notamment ***de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques***;	18. ***demande une enquête parlementaire indépendante sur les actions de*** la Commission***, les contacts avec les plateformes et les mesures réglementaires prises dans le cadre de l'élection présidentielle roumaine*** de 2024, et notamment ***sur la question de savoir si des affirmations non vérifiées ou contestées des services de renseignement ont été utilisées pour justifier la pression exercée sur la modération des contenus***;

Or. en

Amendement 914
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***constate*** que la Commission ***a*** terminé son enquête sur le manquement de la plateforme X à ses obligations de transparence prévues par le DSA, et qu'elle ***s'est*** suivie de l'imposition d'une amende de 120 millions d'euros; prie instamment la Commission d'accélérer les enquêtes restantes sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union, y compris celles qui comportent des ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots; invite, en particulier, la Commission à achever rapidement les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques;	18. ***se félicite*** que la Commission ***ait*** terminé son enquête sur le manquement de la plateforme X à ses obligations de transparence prévues par le DSA, et qu'elle ***se soit*** suivie de l'imposition d'une amende de 120 millions d'euros; prie instamment la Commission d'accélérer les enquêtes restantes sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union, y compris celles qui comportent des ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots; invite, en particulier, la Commission à achever rapidement les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques; ***se félicite de la décision de la Commission du 26 janvier d'ouvrir une enquête sur l'intégration de Grok AI dans X et l'extension des enquêtes existantes sur les systèmes de recommandation de X afin d'établir si la plateforme a correctement évalué et atténué tous les risques systémiques, tels que définis dans le DSA;***

Or. en

Amendement 915
Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. constate que la Commission a terminé son enquête sur le manquement de la plateforme X à ses obligations de	18. ***souligne que l'application rigoureuse, cohérente et rapide de la législation numérique de l'Union est un***

transparence prévues par le DSA, et qu'elle s'est suivie de l'imposition d'une amende de 120 millions d'euros; prie instamment la Commission d'accélérer les enquêtes restantes sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union, y compris celles qui comportent des ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots; invite, en particulier, la Commission à achever rapidement les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques;

pilier essentiel de la souveraineté numérique européenne et doit être une condition préalable pour opérer dans le marché unique; constate que la Commission a terminé son enquête sur le manquement de la plateforme X à ses obligations de transparence prévues par le DSA, et qu'elle s'est suivie de l'imposition d'une amende de 120 millions d'euros; prie instamment la Commission d'accélérer les enquêtes restantes sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union, y compris celles qui comportent des ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots ***et d'assurer la conformité des plateformes sans délai***; invite, en particulier, la Commission à achever rapidement les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques;

Or. en

Amendement 916
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***constate*** que la Commission ***a*** terminé son enquête sur le manquement de la plateforme X à ses obligations de transparence prévues par le DSA, et qu'elle ***s'est suivie de*** l'imposition d'une amende de 120 millions d'euros; prie instamment la Commission ***d'accélérer*** les enquêtes restantes sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union, ***y compris celles qui comportent*** des	18. ***se félicite*** que la Commission ***ait*** terminé son enquête sur le manquement de la plateforme X à ses obligations de transparence prévues par le DSA, et qu'elle ***se soit achevée par*** l'imposition d'une amende de 120 millions d'euros; prie instamment la Commission ***de poursuivre avec plus d'urgence, de détermination et de cohérence*** les enquêtes restantes sur les violations présumées de la législation

ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots; ***invite***, en particulier, la Commission à achever rapidement les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques;

numérique de l'Union, ***en particulier lorsque ces violations peuvent avoir facilité*** des ingérences électorales, ***permis*** une opacité algorithmique ***persistante*** ou ***permis*** la prolifération ***à grande échelle*** de faux comptes et de ***réseaux de*** robots ***qui faussent le discours public***; ***exhorte***, en particulier, la Commission à achever rapidement ***et jusqu'au bout*** les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques***, l'intégrité électorale et l'espace de l'information***;

Or. en

Amendement 917
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***constate que la Commission a terminé son enquête sur le manquement de la plateforme X à ses obligations de transparence prévues par le DSA, et qu'elle s'est suivie de l'imposition d'une amende de 120 millions d'euros; prie instamment*** la Commission ***d'accélérer les*** enquêtes ***restantes*** sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union, y compris celles qui comportent des ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots; invite, en particulier, la Commission à achever ***rapidement*** les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les	18. ***invite*** la Commission ***à procéder à une analyse rigoureuse et à garantir une transparence totale dans ses*** enquêtes sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union***, y compris celles concernant les ingérences dans les élections, comme indiqué dans le rapport intérimaire de la commission judiciaire de la Chambre des représentants des États-Unis intitulé «The Foreign Censorship Threat, Part II: Europe's Decade-Long Campaign to Censor the Global Internet and How It Harms American Speech in the United States» (La menace de la censure étrangère, deuxième partie: La campagne menée par l'Europe depuis dix ans pour censurer l'internet mondial et ses conséquences néfastes sur la liberté d'expression américaine aux États-Unis)***, y compris celles qui comportent des

processus démocratiques;	ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots; invite, en particulier, la Commission à achever ***avec précision*** les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques;

Or. en

Amendement 918
Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***constate que la Commission a terminé son enquête sur le manquement de la plateforme X à ses obligations de transparence prévues par le DSA, et qu'elle s'est suivie de l'imposition d'une amende de 120 millions d'euros;*** prie instamment la Commission d'accélérer les enquêtes restantes sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union, y compris celles qui comportent des ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots; invite, en particulier, la Commission à achever rapidement les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques;	18. prie instamment la Commission d'accélérer les enquêtes restantes sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union, y compris celles qui comportent des ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots; invite, en particulier, la Commission à achever rapidement les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques;

Or. en

Amendement 919

Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. constate que la Commission a terminé son enquête sur le manquement de la plateforme X à ses obligations de transparence prévues par le DSA, et qu'elle s'est suivie de l'imposition d'une amende de 120 millions d'euros; prie instamment la Commission d'accélérer les enquêtes restantes sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union, y compris celles qui comportent des ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots; invite, en particulier, la Commission à achever rapidement les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques;	18. constate que la Commission a terminé son enquête sur le manquement de la plateforme X à ses obligations de transparence prévues par le DSA, et qu'elle s'est suivie de l'imposition d'une amende de 120 millions d'euros; prie instamment la Commission d'accélérer les enquêtes restantes sur les violations présumées de la législation numérique de l'Union, y compris celles qui comportent des ingérences électorales, une opacité algorithmique ou la prolifération de faux comptes et de robots; ***souligne que le manque de transparence en matière de modération des contenus et de pratiques de recommandation constitue un risque systémique pour le discours démocratique;*** invite, en particulier, la Commission à achever rapidement les enquêtes sur le respect par TikTok du DSA dans le contexte des élections présidentielles roumaines de 2024, notamment de son obligation d'atténuer les risques systémiques pesant sur les processus démocratiques;

Or. en

Amendement 920
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. note avec inquiétude que les efforts de l'Union pour renforcer sa résilience numérique et son autonomie

stratégique sont de plus en plus menacés par l'expansion rapide et la domination des stablecoins libellés en dollars américains, ce qui risque d'aggraver la dépendance structurelle de l'Union à l'égard des infrastructures numériques, financières et de paiement contrôlées par les États-Unis; craint que le développement de stablecoins libellés en dollars américains ne s'inscrive dans un programme géopolitique plus large de l'administration américaine actuelle visant à renforcer l'hégémonie du dollar dans l'économie mondiale et à soutenir la demande de dette publique américaine dans un contexte de dédollarisation, tout en transférant le pouvoir économique et monétaire des institutions démocratiques vers les élites technologiques privées; souligne que les stablecoins libellés en dollars américains représentent environ 99 % du marché mondial des stablecoins, qui devrait être multiplié par dix pour atteindre 3 700 milliards d'ici à 2030; note avec inquiétude, dans ce contexte, que des émetteurs de stablecoins non européens ont commencé à opérer sur le territoire de l'Union dans le cadre de systèmes d'équivalence de facto, malgré les avertissements et les recommandations répétés des autorités de surveillance de l'Union et de la Banque centrale européenne de ne pas autoriser ces systèmes; regrette que la Commission n'ait pas agi de manière décisive sur la base de ces avertissements et recommandations; souligne que l'absence de réponse à ces risques peut exposer l'Union à de nouvelles menaces systémiques, sécuritaires et démocratiques et invite la Commission à appliquer strictement le règlement MiCA, dans le cadre d'une stratégie offensive visant à renforcer la résilience numérique, financière et de paiement de l'Union et à consolider le rôle international de l'euro dans un contexte géopolitique fragmenté;

Or. en

Amendement 921
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. note la contribution du Centre européen pour la transparence des algorithmes (ECAT) et du Centre commun de recherche dans le cadre de ces enquêtes; s'inquiète du fait qu'il a fallu environ trois ans pour achever ces enquêtes sur X, Meta, TikTok et des plateformes de commerce électronique comme Temu et Shein; est d'avis que les causes qui ont conduit à un tel délai doivent être traitées avec la plus grande urgence, car la protection des citoyens européens et de la démocratie européenne est cruciale; rappelle que des chercheurs indépendants y sont parvenus fait dans un délai beaucoup plus court; se demande si cette structure d'enquête est la plus appropriée pour traiter ces demandes; propose que les enquêtes soient plutôt lancées et confiées à des groupes de travail spécialisés, créés pour chaque enquête, avec un mandat clair, un calendrier établi et une série de questions précises auxquelles répondre avec des résultats précis, afin d'accélérer le processus et de limiter les intermédiaires; recommande globalement à la Commission d'éviter de cocher des cases;

Or. en

Amendement 922
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. se déclare préoccupé par les indications selon lesquelles des considérations politiques et commerciales, ainsi que la pression extérieure exercée par des pays tiers et de grandes entreprises technologiques, pourraient influencer le calendrier, la fermeté ou la présentation des mesures d'application de la législation numérique de l'Union; souligne que la crédibilité du cadre réglementaire de l'Union dépend de son application cohérente, opportune et impartiale; souligne que la coopération volontaire des grandes plateformes en ligne ne peut se substituer à une application efficace lorsqu'il existe des obligations légales; invite la Commission et les États membres à veiller à ce que les décisions concernant l'application des règles numériques de l'Union restent indépendantes des considérations géopolitiques ou commerciales et soient uniquement guidées par le droit de l'Union et la protection des intérêts démocratiques;

Or. en

Amendement 923
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. demande à la Commission d'évaluer si le modèle de répartition des coûts et de certification des organismes de règlement extrajudiciaire des litiges peut créer des incitations structurelles

favorisant la restriction de contenus licites; exige, le cas échéant, des garanties assurant une neutralité et une indépendance réelles, des normes significatives en matière de respect des procédures, et que les plateformes ne soient pas indirectement incitées à procéder à des renvois peu risqués pour éviter des sanctions procédurales;

Or. en

Amendement 924
Eugen Tomac

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. rappelle que l'élection présidentielle roumaine a démontré l'utilisation à grande échelle de faux comptes, de robots, de paiements d'influenceurs non déclarés et de manipulations algorithmiques pour fausser la concurrence électorale; souligne, par conséquent, la nécessité d'une action rapide, solide et exécutoire de la part de la Commission, y compris l'utilisation de pouvoirs de sanction, afin d'assurer une dissuasion efficace pendant les périodes électorales;

Or. en

Amendement 925
Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Sophie Wilmès, Sandro Gozi

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. souligne qu'une application en

temps utile est essentielle à la dissuasion; invite la Commission à rendre compte régulièrement au public de l'état d'avancement des enquêtes sur les risques systémiques majeurs et de leur suivi, y compris de l'utilisation de mesures provisoires et d'engagements le cas échéant, afin que le respect des règles devienne la norme plutôt que l'exception;

Or. en

Amendement 926
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. reconnaît le rôle des plateformes communautaires à but non lucratif, telles que les encyclopédies en ligne, dans la fourniture d'informations neutres et vérifiables à l'échelle mondiale et demande à la Commission de veiller à ce que le cadre réglementaire de l'Union protège pleinement et correctement leur modèle de modération de contenu distribué;

Or. en

Amendement 927
Jonas Sjöstedt, Danilo Della Valle, Konstantinos Arvanitis, Li Andersson

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. se déclare profondément préoccupé par l'ingérence politique de l'administration américaine dans les

processus démocratiques de l'Union, notamment par le biais de soutiens publics et de messages politiques en faveur de mouvements d'extrême droite;

Or. en

Amendement 928
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. prend note de l'évaluation préliminaire de la Commission européenne qui indique que TikTok est en infraction avec le règlement sur les services numériques en raison de sa conception addictive; demande à la Commission de s'assurer avec fermeté qu'il soit remédié à cette violation;

Or. en

Amendement 929
Tomas Tobé, Mika Aaltola, Tomáš Zdechovský, Sandra Kalniete, Lena Düpont, Lukas Mandl, Bartłomiej Sienkiewicz, Michał Wawrykiewicz, Ana Miguel Pedro, Fredis Beleris, Andrey Kovatchev
au nom du groupe PPE

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. condamne les sanctions ciblées prises à l'encontre des législateurs responsables du règlement sur les services numériques et d'autres réglementations numériques, en particulier à l'encontre d'un ancien commissaire;

Or. en

Amendement 930
Jonas Sjöstedt, Li Andersson, Konstantinos Arvanitis

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. invite la Commission et les organes compétents de l'Union européenne à examiner si les algorithmes et la conception des plateformes des services de médias sociaux, y compris les plateformes telles que X, ont été utilisés ou manipulés de manière à favoriser les partis politiques d'extrême droite, étant donné que de telles pratiques peuvent contribuer à l'ingérence, entre autres, de l'administration des États-Unis dans les processus démocratiques européens; souligne l'importance de la transparence, de la responsabilité et des garanties pour veiller à ce que les plateformes numériques ne nuisent pas à une concurrence électorale loyale et au débat démocratique;

Or. en

Amendement 931
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. invite la Commission à conclure rapidement l'enquête en cours au titre du règlement sur les services numériques concernant le respect des règles par Meta,

en accordant une attention particulière à la visibilité et au traitement des contenus politiques et aux droits des utilisateurs de signaler et de contester les décisions de modération, et à publier rapidement des conclusions détaillées et, le cas échéant, des mesures d'application afin de renforcer la transparence, la responsabilité et la protection du discours démocratique en ligne;

Or. en

Amendement 932
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 ter. souligne que l'entrée croissante des grandes entreprises technologiques dans l'espace de paiement et le secteur financier européens accentue davantage les menaces pesant sur la résilience numérique et l'autonomie stratégique de l'Union, compte tenu des risques déjà importants liés à la forte concentration et à la dépendance critique du secteur financier à l'égard de fournisseurs non européens de services de technologies de l'information et de la communication tels que les services en nuage;

Or. en

Amendement 933
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite la Commission et les autorités de réglementation compétentes à enquêter sur les campagnes de désinformation dissimulées visant à exploiter les systèmes d'IA générative, comme les activités du réseau «Pravda» basé à Moscou, et à les dénoncer publiquement; demande instamment aux fournisseurs de systèmes d'IA d'enrayer et d'atténuer dûment ce phénomène à l'aide de leurs systèmes de gestion des risques liés à l'IA; demande, en outre, que l'élaboration de normes de sécurité pour les fournisseurs de grands modèles de langage soit coordonnée au niveau international, afin de garantir une plus grande transparence en ce qui concerne les sources de données d'entraînement;	19. invite la Commission et les autorités de réglementation compétentes à enquêter ***systématiquement*** sur les campagnes de désinformation dissimulées visant à exploiter les systèmes d'IA générative, ***notamment les réseaux opérant via des groupes coordonnés de sites web de propagande et des techniques de blanchiment de l'information,*** comme les activités du réseau «Pravda» basé à Moscou, et à les dénoncer publiquement; ***note avec inquiétude la rapide escalade quantitative et qualitative de ces campagnes depuis l'invasion de l'Ukraine, caractérisée par l'utilisation généralisée de contenus générés par l'IA, d'hypertrucages, de médias synthétiques et d'outils d'amplification automatisés qui augmentent considérablement leur sophistication et réduisent les seuils de détection;*** demande instamment aux fournisseurs de systèmes d'IA d'enrayer et d'atténuer dûment ce phénomène à l'aide de leurs systèmes de gestion des risques liés à l'IA; demande, en outre, que l'élaboration de normes de sécurité pour les fournisseurs de grands modèles de langage soit coordonnée au niveau international, afin de garantir une plus grande transparence en ce qui concerne les sources de données d'entraînement;

Or. en

Amendement 934
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite la Commission et les autorités de réglementation compétentes à	19. invite la Commission et les autorités de réglementation compétentes à

enquêter sur les campagnes de désinformation dissimulées visant à exploiter les systèmes d'IA générative, comme les activités du réseau «Pravda» basé à Moscou, et à les dénoncer publiquement; demande instamment aux fournisseurs de systèmes d'IA d'enrayer et d'atténuer dûment ce phénomène à l'aide de leurs systèmes de gestion des risques liés à l'IA; demande, en outre, ***que*** l'élaboration de normes de sécurité pour les ***fournisseurs de*** grands modèles de langage ***soit coordonnée au niveau international, afin de garantir une plus grande*** transparence en ce qui concerne les sources de données d'entraînement;

enquêter sur les campagnes de désinformation dissimulées visant à exploiter les systèmes d'IA générative, comme les activités du réseau «Pravda» basé à Moscou ***ainsi que les cas d'intervention directe par les propriétaires de systèmes d'intelligence artificielle, tels que la manipulation explicite de Grok (xAI)***, et à les dénoncer publiquement; demande instamment aux fournisseurs de systèmes d'IA d'enrayer et d'atténuer dûment ce phénomène à l'aide de leurs systèmes de gestion des risques liés à l'IA ***et de communiquer leurs résultats aux autorités compétentes comme le prévoit le règlement sur l'IA***; demande, en outre, ***au Bureau de l'IA d'intensifier ses efforts pour superviser le paysage de la sécurité des modèles d'IA et de contribuer à*** l'élaboration de normes de sécurité pour ***ces modèles, y compris*** les grands modèles de langage ***(LLM); demande au Bureau de l'IA de veiller à ce que la*** transparence ***soit améliorée*** en ce qui concerne les sources de données d'entraînement ***conformément au règlement sur l'IA et au code de bonnes pratiques pour les modèles d'IA à usage général***;

Or. en

Amendement 935
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite la Commission et les autorités de réglementation compétentes à enquêter sur les campagnes de désinformation dissimulées visant à exploiter les systèmes d'IA générative, comme les activités du réseau «Pravda» basé à Moscou, et à les dénoncer publiquement; demande instamment aux	19. invite la Commission et les autorités de réglementation compétentes à enquêter sur les campagnes de désinformation dissimulées visant à exploiter les systèmes d'IA générative, ***notamment*** comme les activités du réseau «Pravda» basé à Moscou, et à les dénoncer publiquement; demande instamment aux

fournisseurs de systèmes d'IA d'enrayer et d'atténuer dûment ce phénomène à l'aide de leurs systèmes de gestion des risques liés à l'IA; demande, en outre, que l'élaboration de normes de sécurité pour les fournisseurs de grands modèles de langage soit coordonnée au niveau international, afin de garantir une plus grande transparence en ce qui concerne les sources de données d'entraînement;	fournisseurs de systèmes d'IA d'enrayer et d'atténuer dûment ce phénomène à l'aide de leurs systèmes de gestion des risques liés à l'IA***, tout en soulignant que de telles mesures ne doivent pas entraîner de censure, d'ingérence politique ou de suppression arbitraire de contenus, et doivent respecter pleinement la liberté d'expression et d'information telle qu'elle est consacrée à l'article 11 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne***; demande, en outre, que l'élaboration de normes de sécurité pour les fournisseurs de grands modèles de langage soit coordonnée au niveau international, afin de garantir une plus grande transparence en ce qui concerne les sources de données d'entraînement;

Or. en

Amendement 936
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite la Commission et les autorités de réglementation compétentes à enquêter sur les campagnes de désinformation dissimulées visant à exploiter les systèmes d'IA générative, comme les activités du réseau «Pravda» basé à Moscou, et à les dénoncer publiquement; demande instamment aux fournisseurs de systèmes d'IA d'enrayer et d'atténuer dûment ce phénomène à l'aide de leurs systèmes de gestion des risques liés à l'IA; demande, en outre, que l'élaboration de normes de sécurité pour les fournisseurs de grands modèles de langage soit coordonnée au niveau international, afin de garantir une plus grande transparence en ce qui concerne les	19. invite la Commission et les autorités de réglementation compétentes à enquêter sur les campagnes de désinformation dissimulées visant à exploiter les systèmes d'IA générative, comme les activités du réseau «Pravda» basé à Moscou, et à les dénoncer publiquement; ***insiste toutefois sur l'équilibre entre une exposition visant à stopper la campagne et une exposition susceptible d'en accroître la visibilité;*** demande instamment aux fournisseurs de systèmes d'IA d'enrayer et d'atténuer dûment ce phénomène à l'aide de leurs systèmes de gestion des risques liés à l'IA; demande, en outre, que l'élaboration de normes de sécurité pour les fournisseurs de

sources de données d'entraînement;	grands modèles de langage soit coordonnée au niveau international, afin de garantir une plus grande transparence en ce qui concerne les sources de données d'entraînement;

Or. en

Amendement 937
Fabrice Leggeri, Virginie Joron, Marieke Ehlers

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite ***la Commission et*** les autorités de réglementation compétentes à enquêter sur les campagnes de désinformation dissimulées visant à exploiter les systèmes d'IA générative, comme les activités du réseau «Pravda» basé à Moscou, et à les dénoncer publiquement; demande instamment aux fournisseurs de systèmes d'IA d'enrayer et d'atténuer dûment ce phénomène à l'aide de leurs systèmes de gestion des risques liés à l'IA; demande, en outre, que l'élaboration de normes de sécurité pour les fournisseurs de grands modèles de langage soit coordonnée au niveau international, afin de garantir une plus grande transparence en ce qui concerne les sources de données d'entraînement;	19. invite les autorités ***nationales*** de réglementation compétentes à enquêter sur les campagnes de désinformation dissimulées visant à exploiter les systèmes d'IA générative, comme les activités du réseau «Pravda» basé à Moscou, et à les dénoncer publiquement; demande instamment aux fournisseurs de systèmes d'IA d'enrayer et d'atténuer dûment ce phénomène à l'aide de leurs systèmes de gestion des risques liés à l'IA; demande, en outre, que l'élaboration de normes de sécurité pour les fournisseurs de grands modèles de langage soit coordonnée au niveau international, afin de garantir une plus grande transparence en ce qui concerne les sources de données d'entraînement; ***souligne la nécessité de le faire en refusant la censure et en respectant pleinement la liberté d'expression, d'opinion et d'information;***

Or. en

Amendement 938
Ana Catarina Mendes, Evin Incir, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. invite la Commission et les autorités de réglementation compétentes à enquêter sur les campagnes de désinformation dissimulées visant à exploiter les systèmes d'IA générative, comme les activités du réseau «Pravda» basé à Moscou, et à les dénoncer publiquement; demande instamment aux fournisseurs de systèmes d'IA d'enrayer et d'atténuer dûment ce phénomène à l'aide de leurs systèmes de gestion des risques liés à l'IA; demande, en outre, que l'élaboration de normes de sécurité pour les fournisseurs de grands modèles de langage soit coordonnée au niveau international, afin de garantir une plus grande transparence en ce qui concerne les sources de données d'entraînement;	19. invite la Commission et les autorités de réglementation compétentes à enquêter sur les campagnes de désinformation dissimulées visant à exploiter les systèmes d'IA générative, comme les activités du réseau «Pravda» basé à Moscou, et à les dénoncer publiquement; demande instamment aux fournisseurs de systèmes d'IA d'enrayer et d'atténuer dûment ce phénomène à l'aide de leurs systèmes de gestion des risques liés à l'IA; demande, en outre, que l'élaboration de normes de sécurité pour les fournisseurs de grands modèles de langage soit coordonnée au niveau international, afin de garantir une plus grande transparence ***et un meilleur respect de l'intégrité personnelle*** en ce qui concerne les sources de données d'entraînement;

Or. en

Amendement 939
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne que la prolifération des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger ainsi que de la désinformation nationale est de plus en plus motivée non seulement par le contenu lui-même, mais aussi par la conception et les incitations économiques des systèmes algorithmiques de recommandation et d'amplification; souligne que les algorithmes axés sur l'engagement et le profit, optimisés pour

maximiser l'attention des utilisateurs et les recettes publicitaires, peuvent involontairement donner la priorité à des contenus sensationnels, polarisants ou trompeurs tout en marginalisant les points de vue modérés et fondés sur des faits, faussant ainsi le débat public; invite la Commission et les autorités compétentes à se pencher sur le rôle systémique de la curation algorithmique, notamment par une plus grande transparence, des contrôles indépendants, des obligations d'atténuation des risques et la promotion du choix de l'utilisateur et de paramètres par défaut non manipulateurs, afin de garantir que les environnements d'information numériques ne favorisent pas structurellement la désinformation ou ne portent pas atteinte au pluralisme démocratique;

Or. en

Amendement 940
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. se déclare préoccupé par l'absence de labellisation des contenus générés par l'IA sur les plateformes en ligne, en particulier les très grandes plateformes en ligne, qui peuvent tromper les utilisateurs ou qui visent à les cibler avec de la mésinformation; invite la Commission à clarifier si les contenus qui ne sont pas signalés comme «générés par l'IA» conformément à l'article 50 du règlement sur l'IA et au code de bonnes pratiques correspondant, et qui sont téléchargés sur des plateformes en ligne, sont considérés comme des «contenus illégaux»; demande en outre à la Commission de prendre des

mesures urgentes visant à préciser que les contenus d'IA doivent être clairement signalés sur les plateformes de médias sociaux à titre de mesures d'atténuation dans le cadre du DSA ou d'indiquer d'autres moyens de se conformer au DSA pour garantir que les utilisateurs sont informés en conséquence; craint que la lenteur de l'action et de l'application à cet égard n'ouvre la voie à des acteurs malveillants des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger;

Or. en

Amendement 941
Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne que le consensus scientifique n'est pas statique et qu'il évolue au fil du temps grâce à la remise en question et au débat; cite l'exemple de la «théorie de la fuite de laboratoire» concernant les origines de la COVID-19, qui a d'abord été qualifiée de «désinformation» et supprimée par les plateformes de médias sociaux, avant d'être reconnue par diverses agences de renseignement et organismes scientifiques comme une hypothèse plausible; met en garde contre le fait que l'habilitation de plateformes ou d'autorités à contrôler la «vérité scientifique» entrave la recherche et supprime les hypothèses légitimes;

Or. en

Amendement 942

Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. attire l'attention sur l'incidence croissante de l'intelligence artificielle générative sur l'écosystème de l'information, en notant que les outils automatisés de génération de contenu et de recommandation peuvent amplifier de manière disproportionnée certains points de vue, perpétuer les préjugés sociétaux et de genre, fausser les priorités éditoriales et réduire la visibilité des acteurs médiatiques plus petits, locaux ou indépendants; souligne que cette dynamique est particulièrement préjudiciable aux langues minoritaires et aux marchés régionaux de l'information, qui risquent d'être progressivement exclus des canaux de distribution où l'IA sert d'intermédiaire; prend note avec inquiétude des études indépendantes récentes indiquant un taux élevé d'inexactitudes factuelles et de résumés trompeurs dans les réponses produites par des assistants virtuels largement utilisés dans plusieurs langues et juridictions; met en garde contre le fait que, dans la mesure où les citoyens se fient de plus en plus à ces systèmes comme principaux points d'accès à l'information et leur attribuent souvent un degré élevé de crédibilité, les inexactitudes systémiques et les déséquilibres entre les discours peuvent éroder la confiance du public, affaiblir le pluralisme des médias et avoir un effet négatif sur le discours démocratique; demande donc un renforcement des exigences de transparence, une identification claire des sources, des garanties de diversité dès la conception et des audits indépendants réguliers des services d'information pilotés par l'IA afin de garantir un accès

équitable à des contenus d'information exacts et pluralistes;

Or. en

Amendement 943
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. se déclare profondément préoccupé par le ciblage des femmes en politique par le biais de la désinformation sexiste facilitée par l'IA, y compris les hypertrucages et les contenus sexuels non consensuels, qui sert d'instrument stratégique pour éroder la confiance dans les institutions démocratiques; demande à la Commission d'interdire d'urgence la production d'images sexualisées de type hypertrucages;

Or. en

Amendement 944
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quater. demande une évaluation approfondie pour déterminer si les cadres de responsabilité et de diligence raisonnable existants restent adéquats à la lumière du rôle croissant des intermédiaires numériques et des services pilotés par l'IA dans la sélection, le classement et la synthèse des actualités et

des informations d'intérêt public; note que, bien que ces services ne soient pas toujours directement impliqués dans la création de contenus journalistiques et s'appuient souvent sur des processus automatisés ou du matériel généré par les utilisateurs, ils exercent néanmoins un pouvoir de contrôle substantiel sur la visibilité, la distribution et, dans certains cas, la génération de contenus; souligne que l'évolution de ce rôle peut avoir des conséquences considérables sur le pluralisme des médias, la liberté d'opinion et d'expression, l'accès des citoyens à des informations indépendantes et fiables, la viabilité des écosystèmes d'information locaux et, en fin de compte, le bon fonctionnement des processus démocratiques; invite la Commission à examiner si des ajustements ciblés, des clarifications ou des garanties complémentaires sont nécessaires pour garantir que les services numériques émergents fonctionnent avec des niveaux appropriés de responsabilité, de transparence et de proportionnalité, conformément aux droits fondamentaux et à l'intérêt public;

Or. en

Amendement 945
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 19 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 quinquies. invite la Commission à contrôler de près et à évaluer périodiquement l'efficacité et l'adéquation du cadre actuel du droit d'auteur tel qu'il s'applique aux contenus journalistiques, y compris les publications de presse, à la lumière de l'évolution des

conditions du marché, du rôle croissant des plateformes numériques et du déploiement des technologies d'intelligence artificielle; souligne qu'une telle évaluation devrait dûment intégrer les perspectives et les droits des détenteurs de droits et être entreprise, entre autres, dans le contexte de la prochaine évaluation de la directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique;

Or. en

Amendement 946
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 19 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 sexies. demande le renforcement et le déploiement à grande échelle d'initiatives d'éducation aux médias visant à contrer la mésinformation et la désinformation et à renforcer la résilience de la société dans tous les groupes d'âge, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables et aux mineurs; encourage les mesures de sensibilisation ciblées sur les risques associés à l'utilisation d'outils pilotés par l'IA pour accéder aux informations et sur l'importance de vérifier les sources avant de partager des informations en ligne, en particulier pour les utilisateurs ayant une audience importante ou influente; soutient en outre le développement et la promotion d'initiatives visant à détecter, signaler et indiquer clairement les contenus générés ou manipulés par l'IA, conformément aux dispositions pertinentes de la législation de l'Union, afin d'améliorer la transparence, la prise de décision éclairée et la participation

numérique responsable;

Or. en

Amendement 947
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. demande à la Commission d'achever d'urgence son évaluation de la base d'utilisateurs et des fonctionnalités de Telegram en vue de trancher quant à sa classification en tant que très grande plateforme en ligne, au titre du DSA; prie instamment la Commission et les autorités compétentes d'enquêter sur la potentielle contribution de Telegram au soutien d'activités criminelles, de l'ingérence électorale et de la diffusion de la désinformation au sein de l'Union; encourage en outre vivement la plateforme à adhérer au code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, et à se conformer pleinement aux exigences de l'Union en matière de transparence, de modération des contenus et d'accès aux données afin de garantir des conditions de concurrence équitables et de préserver la confiance des citoyens dans l'espace de l'information numérique;	20. demande à la Commission ***d'engager une coopération étroite avec l'autorité de régulation belge afin*** d'achever d'urgence son évaluation de la base d'utilisateurs et des fonctionnalités de Telegram en vue de trancher quant à sa classification en tant que très grande plateforme en ligne, au titre du DSA; prie instamment la Commission et les autorités compétentes d'enquêter sur la potentielle contribution de Telegram au soutien d'activités criminelles, ***y compris le recrutement de saboteurs,*** de l'ingérence électorale et de la diffusion de la désinformation***, de l'extrémisme et des contenus à caractère terroriste*** au sein de l'Union; encourage en outre vivement la plateforme à adhérer au code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, et à se conformer pleinement aux exigences de l'Union en matière de transparence, de modération des contenus et d'accès aux données afin de garantir des conditions de concurrence équitables et de préserver la confiance des citoyens dans l'espace de l'information numérique; ***considère que le manque de transparence concernant les liens de Telegram avec les services de renseignement russes, ainsi que les doutes concernant la sécurité de ses serveurs et les pratiques de traitement des données, nécessitent une clarification urgente;***

Or. en

Amendement 948
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. demande à la Commission ***d'achever*** d'urgence ***son évaluation de*** la base d'utilisateurs et des fonctionnalités de Telegram en vue de trancher quant à sa classification en tant que très grande plateforme en ligne, au titre du DSA; prie instamment la Commission et les autorités compétentes d'enquêter sur la potentielle contribution de Telegram au soutien d'activités criminelles, de l'ingérence électorale et de la diffusion de la désinformation au sein de l'Union; encourage en outre vivement la plateforme à adhérer au code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, et à se conformer pleinement aux exigences de l'Union en matière de transparence, de modération des contenus et d'accès aux données afin de garantir des conditions de concurrence équitables et de préserver la confiance des citoyens dans l'espace de l'information numérique;	20. demande à la Commission ***d'évaluer*** d'urgence la base d'utilisateurs et des fonctionnalités de Telegram en vue de trancher quant à sa classification en tant que très grande plateforme en ligne, au titre du DSA; ***invite la Commission à garantir une transparence totale avec le comité européen des services numériques en ce qui concerne la méthodologie, les sources de données et les hypothèses utilisées dans cette évaluation, et à réévaluer la plateforme sans délai (si de nouvelles preuves ou des changements dans les schémas d'utilisation apparaissent);*** prie instamment la Commission et les autorités compétentes d'enquêter sur la potentielle contribution de Telegram au soutien d'activités criminelles, de l'ingérence électorale et de la diffusion de la désinformation au sein de l'Union; encourage en outre vivement la plateforme à adhérer au code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, et à se conformer pleinement aux exigences de l'Union en matière de transparence, de modération des contenus et d'accès aux données afin de garantir des conditions de concurrence équitables et de préserver la confiance des citoyens dans l'espace de l'information numérique;

Or. en

Amendement 949
Petar Volgin, Christine Anderson

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. demande à la Commission d'achever d'urgence son évaluation de la base d'utilisateurs et des fonctionnalités de Telegram ***en vue de trancher quant à sa*** classification en tant que très grande plateforme en ligne, au titre du DSA***; prie instamment*** la Commission et les autorités compétentes ***d'enquêter sur la potentielle contribution de Telegram au soutien*** d'activités criminelles, ***de l'ingérence*** électorale ***et de la diffusion de la*** désinformation ***au sein de l'Union; encourage en outre vivement*** la plateforme ***à adhérer au code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, et à se conformer pleinement aux exigences de l'Union en matière de*** transparence***, de modération des contenus et d'accès aux données afin de garantir des conditions de concurrence équitables et de préserver la confiance des citoyens*** dans l'espace de l'information numérique;	20. demande à la Commission d'achever d'urgence son évaluation de la base d'utilisateurs et des fonctionnalités de Telegram ***par une évaluation approfondie des facteurs à l'origine de la croissance rapide et de la popularité de la plateforme, y compris son modèle de permissivité de la parole et sa résistance déclarée à l'influence directe d'acteurs étatiques; souligne que toute considération de*** classification en tant que très grande plateforme en ligne, au titre du DSA ***devrait prendre en compte la demande des utilisateurs en matière de vie privée, d'autonomie et d'intervention minimale sur les contenus; invite en outre*** la Commission et les autorités compétentes ***à veiller à ce que les enquêtes sur les allégations*** d'activités criminelles, ***d'ingérence*** électorale ***ou de*** désinformation ***soient fondées sur des preuves et proportionnées, et invite à poursuivre le dialogue avec*** la plateforme ***sur la*** transparence ***et les normes non contraignantes, tout en préservant la liberté d'expression et l'égalité de traitement*** dans l'espace de l'information numérique;

Or. en

Amendement 950
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. demande à la Commission d'achever d'urgence son évaluation de la	20. demande à la Commission d'achever d'urgence son évaluation de la

base d'utilisateurs et des fonctionnalités de Telegram ***en vue de trancher quant à sa*** classification ***en tant que*** très grande plateforme en ligne, au titre du DSA; prie instamment la Commission et les autorités compétentes d'enquêter sur la potentielle contribution de Telegram au soutien d'activités criminelles, de l'ingérence électorale et de la diffusion de la désinformation au sein de l'Union; encourage en outre vivement la plateforme à adhérer au code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, et à se conformer pleinement aux exigences de l'Union en matière de transparence, de modération des contenus et d'accès aux données afin de garantir des conditions de concurrence équitables et de préserver la confiance des citoyens dans l'espace de l'information numérique;	base d'utilisateurs et des fonctionnalités de Telegram ***, comme ce fut le cas avec WhatsApp, et de déterminer si cela correspond à la*** classification ***de*** très grande plateforme en ligne, au titre du DSA; prie instamment la Commission et les autorités compétentes d'enquêter sur la potentielle contribution de Telegram au soutien d'activités criminelles, de l'ingérence électorale et de la diffusion de la désinformation au sein de l'Union; encourage en outre vivement la plateforme à adhérer au code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, et à se conformer pleinement aux exigences de l'Union en matière de transparence, de modération des contenus et d'accès aux données afin de garantir des conditions de concurrence équitables et de préserver la confiance des citoyens dans l'espace de l'information numérique;
	Or. en

Amendement 951
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. demande à la Commission d'achever d'urgence son évaluation de la base d'utilisateurs et des fonctionnalités de Telegram en vue de trancher quant à sa classification en tant que très grande plateforme en ligne, au titre du DSA; prie instamment la Commission et les autorités compétentes d'enquêter sur la potentielle contribution de Telegram au soutien d'activités criminelles, de l'ingérence électorale et de la diffusion de la désinformation au sein de l'Union; encourage en outre vivement la plateforme ***à adhérer au code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non***	20. demande à la Commission d'achever d'urgence son évaluation de la base d'utilisateurs et des fonctionnalités de Telegram en vue de trancher quant à sa classification en tant que très grande plateforme en ligne, au titre du DSA; prie instamment la Commission et les autorités compétentes d'enquêter sur la potentielle contribution de Telegram au soutien d'activités criminelles, de l'ingérence électorale et de la diffusion de la désinformation au sein de l'Union; encourage en outre vivement la plateforme à se conformer pleinement aux exigences de l'Union en matière de transparence, de

contraignant, et à se conformer pleinement aux exigences de l'Union en matière de transparence, de modération des contenus et d'accès aux données afin de garantir des conditions de concurrence équitables et de préserver la confiance des citoyens dans l'espace de l'information numérique;

modération des contenus et d'accès aux données afin de garantir des conditions de concurrence équitables et de préserver la confiance des citoyens dans l'espace de l'information numérique;

Or. en

Amendement 952
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. demande à la Commission d'achever d'urgence son évaluation de la base d'utilisateurs et des fonctionnalités de Telegram en vue de trancher quant à sa classification en tant que très grande plateforme en ligne, au titre du DSA; prie instamment la Commission et les autorités compétentes d'enquêter sur la potentielle contribution de Telegram au soutien d'activités criminelles, de l'ingérence électorale et de la diffusion de la désinformation au sein de l'Union***;*** ***encourage*** en outre ***vivement*** la plateforme ***à adhérer au code de bonnes pratiques contre la désinformation, à caractère non contraignant, et à se conformer*** pleinement aux exigences de l'Union en matière de transparence, de modération des contenus et d'accès aux données afin de garantir des conditions de concurrence équitables et de préserver la confiance des citoyens dans l'espace de l'information numérique;	20. demande à la Commission d'achever d'urgence son évaluation de la base d'utilisateurs et des fonctionnalités de Telegram en vue de trancher quant à sa classification en tant que très grande plateforme en ligne, au titre du DSA; prie instamment la Commission et les autorités compétentes d'enquêter sur la potentielle contribution de Telegram au soutien d'activités criminelles, de l'ingérence électorale et de la diffusion de la désinformation au sein de l'Union***; et de prendre*** en outre ***toutes les mesures d'application disponibles pour s'assurer que*** la plateforme ***se conforme*** pleinement aux exigences de l'Union en matière de transparence, de modération des contenus et d'accès aux données afin de garantir des conditions de concurrence équitables et de préserver la confiance des citoyens dans l'espace de l'information numérique;

Or. en

Amendement 953
Christine Anderson

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. note que les récentes restrictions imposées par les autorités russes aux plateformes de communication, y compris Telegram, démontrent l'importance stratégique des canaux numériques indépendants pour le libre échange d'informations; souligne que le fait qu'une plateforme subisse des pressions ou des critiques de la part de plusieurs acteurs étatiques ne doit pas être considéré en soi comme une preuve d'alignement sur un intérêt étranger particulier; demande donc que les évaluations des risques d'ingérence étrangère restent strictement fondées sur des preuves, proportionnées et respectueuses de la liberté de communication; invite l'Union à faire preuve de retenue et de réflexion lorsqu'elle envisage de prendre des mesures restrictives à l'encontre de ces services, en veillant à ce que les mesures prises au nom de la sécurité ne reflètent pas les pratiques mêmes de contrôle et de limitation de la communication qu'elle cherche à critiquer dans d'autres domaines;

Or. en

Amendement 954
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Helmut Brandstätter, Sophie Wilmès

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. considère que la vente des activités

américaines de TikTok à des entreprises américaines peut servir d'exemple pour renforcer la souveraineté technologique européenne; estime que l'Union devrait évaluer et poursuivre des approches comparables; exprime, dans le même temps, sa préoccupation quant aux implications de la vente de TikTok US pour les actuelles et futures enquêtes de la Commission en vertu du règlement sur les services numériques (DSA), ainsi que pour les obligations de modération de contenu de TikTok concernant le contenu d'origine américaine accessible aux utilisateurs dans l'Union, conformément au DSA;

Or. en

Amendement 955
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. recommande que les sanctions prises à l'encontre des plateformes soient utilisées pour rémunérer des médias indépendants et fiables tels que définis par des normes sectorielles, telles que la Journalism Trust Initiative (initiative pour la fiabilité de l'information);

Or. en

Amendement 956
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. recommande d'examiner plus avant le rôle des influenceurs, notamment des nano-influenceurs et des micro-influenceurs, dans la construction du discours public et dans l'influence sur les élections, tant pour ceux qui luttent contre les campagnes de désinformation étrangères que pour ceux qui y contribuent, que ce soit sciemment ou non; souligne, à cet égard, la nécessité de normes solides en matière de transparence et d'intégrité de l'information pour les créateurs de contenus politiques en ligne, en particulier les influenceurs qui opèrent dans une zone grise entre la promotion commerciale et la communication politique; se félicite des codes de conduite, des formations et des autres initiatives existants, qui ont été élaborés pour accroître la responsabilité des médias sociaux et des influenceurs et améliorer la transparence en la matière;	21. recommande d'examiner plus avant le rôle des influenceurs, notamment des nano-influenceurs et des micro-influenceurs, dans la construction du discours public et dans l'influence sur les élections, tant pour ceux qui luttent contre les campagnes de désinformation étrangères que pour ceux qui y contribuent, que ce soit sciemment ou non; souligne, à cet égard, la nécessité de normes solides en matière de transparence et d'intégrité de l'information pour les créateurs de contenus politiques en ligne, en particulier les influenceurs qui opèrent dans une zone grise entre la promotion commerciale et la communication politique; ***invite la Commission à veiller à ce que la future législation clarifie la distinction entre le contenu «publicitaire» ou «organique» au moyen d'étiquettes de transparence uniformes sur les différentes plateformes, afin que les consommateurs sachent si le contenu est sponsorisé ou non;*** se félicite des codes de conduite, des formations et des autres initiatives existants, qui ont été élaborés pour accroître la responsabilité des médias sociaux et des influenceurs et améliorer la transparence en la matière; ***demande à cet égard à la Commission de continuer à appliquer le règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique, en particulier lorsqu'il s'agit de plateformes en ligne, et de faciliter la mise en conformité des influenceurs par le biais du «Hub pour les influenceurs» envisagé;***

Or. en

Amendement 957
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***recommande d'examiner plus avant le rôle des*** influenceurs***, notamment des nano-influenceurs et des micro-influenceurs, dans la construction du discours public et dans l'influence sur les élections, tant pour ceux qui luttent contre les campagnes de désinformation étrangères que pour ceux qui y contribuent, que ce soit sciemment ou non***; ***souligne, à cet égard, la nécessité de normes solides en matière de transparence et d'intégrité de l'information pour les*** créateurs de contenus ***politiques en ligne, en particulier les influenceurs qui opèrent dans une zone grise entre la promotion commerciale et la communication politique***; ***se félicite des codes de conduite, des formations et des autres initiatives existants, qui ont été élaborés pour accroître la responsabilité des médias sociaux et des influenceurs et améliorer la transparence en la matière;***	21. ***rappelle que les*** influenceurs ***jouissent de la liberté d'expression et contribuent à un paysage médiatique vivant et pluraliste***; ***rejette toute tentative d'incitation, de financement, de contrôle ou de canalisation des*** créateurs de contenus;

Or. en

Amendement 958
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. recommande d'examiner plus avant le rôle des influenceurs, notamment des nano-influenceurs et des micro-influenceurs, dans la construction du discours public et dans l'influence sur les élections, tant pour ceux qui luttent contre les campagnes de désinformation étrangères que pour ceux qui y contribuent, que ce soit sciemment ou non; souligne, à cet égard, la nécessité de normes solides en	21. recommande ***de cartographier et*** d'examiner plus avant le rôle des influenceurs, notamment des nano-influenceurs et des micro-influenceurs, dans la construction du discours public et dans l'influence sur les élections, tant pour ceux qui luttent contre les campagnes de désinformation étrangères que pour ceux qui y contribuent, que ce soit sciemment ou non; souligne, à cet égard, la nécessité

matière de transparence et d'intégrité de l'information pour les créateurs de contenus politiques en ligne, en particulier les influenceurs qui opèrent dans une zone grise entre la promotion commerciale et la communication politique; se félicite des codes de conduite, des formations et des autres initiatives existants, qui ont été élaborés pour accroître la responsabilité des médias sociaux et des influenceurs et améliorer la transparence en la matière;

d'une sensibilisation ciblée et d'orientations non contraignantes pour aider les influenceurs à reconnaître et à résister à la manipulation et aux opérations d'influence dissimulées, y compris celles provenant de pays tiers; redit la nécessité de normes solides en matière de transparence et d'intégrité de l'information pour les créateurs de contenus politiques en ligne ***dans le plein respect de la liberté de parole, d'opinion et d'expression et le droit d'information***, en particulier les influenceurs qui opèrent dans une zone grise entre la promotion commerciale et la communication politique; se félicite des codes de conduite, des formations et des autres initiatives existants, qui ont été élaborés pour accroître la responsabilité des médias sociaux et des influenceurs et améliorer la transparence en la matière;

Or. en

Amendement 959
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. recommande d'examiner plus avant le rôle des influenceurs, notamment des nano-influenceurs et des micro-influenceurs, dans la construction du discours public et dans l'influence sur les élections, tant pour ceux qui luttent contre les campagnes de désinformation ***étrangères*** que pour ceux qui y contribuent, que ce soit sciemment ou non; souligne, à cet égard, la nécessité ***de*** normes solides en matière de transparence et d'intégrité de l'information pour les créateurs de contenus politiques en ligne, en particulier les influenceurs qui opèrent	21. recommande d'examiner plus avant le rôle des influenceurs, notamment des nano-influenceurs et des micro-influenceurs, dans la construction du discours public et dans l'influence sur les élections, tant pour ceux qui luttent contre les campagnes de désinformation que pour ceux qui y contribuent, que ce soit sciemment ou non***, dans l'Union européenne et dans le monde entier***; ***se félicite de l'engagement de la Commission à évaluer le rôle des influenceurs en ligne lors de la prochaine évaluation de la directive «Services de médias***

dans une zone grise entre la promotion commerciale et la communication politique; se félicite des codes de conduite, des formations et des autres initiatives existants, qui ont été élaborés pour accroître la responsabilité des médias sociaux et des influenceurs et améliorer la transparence en la matière;

audiovisuels»; souligne, à cet égard, la nécessité ***pour les autorités compétentes de fournir, et pour les plateformes en ligne d'adopter des*** normes solides en matière de transparence***, notamment concernant toutes les formes de paiements facilités par les plateformes,*** et d'intégrité de l'information pour les créateurs de contenus politiques en ligne, en particulier les influenceurs qui opèrent dans une zone grise entre la promotion commerciale et la communication politique; se félicite des codes de conduite, des formations et des autres initiatives existants, qui ont été élaborés pour accroître la responsabilité des médias sociaux et des influenceurs et améliorer la transparence en la matière;

Or. en

Amendement 960
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. recommande d'examiner plus avant le rôle des influenceurs, notamment des nano-influenceurs et des micro-influenceurs, dans la construction du discours public et dans l'influence sur les élections, tant pour ceux qui luttent contre les campagnes de désinformation étrangères que pour ceux qui y contribuent, que ce soit sciemment ou non; souligne, à cet égard, la nécessité de normes solides en matière de transparence et d'intégrité de l'information pour les créateurs de contenus politiques en ligne, en particulier les influenceurs qui opèrent dans une zone grise entre la promotion commerciale et la communication politique; se félicite des codes de conduite, des formations et des autres initiatives existants, qui ont été	21. recommande d'examiner plus avant le rôle des influenceurs, notamment des nano-influenceurs et des micro-influenceurs, dans la construction du discours public et dans l'influence sur les élections, tant pour ceux qui luttent contre les campagnes de désinformation étrangères que pour ceux qui y contribuent, que ce soit sciemment ou non; ***se félicite de l'engagement de la Commission européenne à évaluer le rôle des influenceurs en ligne lors de la prochaine évaluation de la directive «Services de médias audiovisuels»;*** souligne, à cet égard, la nécessité de normes solides en matière de transparence et d'intégrité de l'information pour les créateurs de contenus politiques en ligne, en particulier

élaborés pour accroître la responsabilité des médias sociaux et des influenceurs et améliorer la transparence en la matière;	les influenceurs qui opèrent dans une zone grise entre la promotion commerciale et la communication politique; se félicite des codes de conduite, des formations et des autres initiatives existants, qui ont été élaborés pour accroître la responsabilité des médias sociaux et des influenceurs et améliorer la transparence en la matière;

Or. en

Amendement 961
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. recommande d'examiner plus avant le rôle des influenceurs, notamment des nano-influenceurs et des micro-influenceurs, dans la construction du discours public et dans l'influence sur les élections, tant pour ceux qui luttent contre les campagnes de désinformation étrangères que pour ceux qui y contribuent, que ce soit sciemment ou non; souligne, à cet égard, la nécessité de normes solides en matière de transparence et d'intégrité de l'information pour les créateurs de contenus politiques en ligne, en particulier les influenceurs qui opèrent dans une zone grise entre la promotion commerciale et la communication politique; se félicite des codes de conduite, des formations et des autres initiatives existants, qui ont été élaborés pour accroître la responsabilité des médias sociaux et des influenceurs et améliorer la transparence en la matière;	21. recommande d'examiner plus avant le rôle des influenceurs, notamment des nano-influenceurs et des micro-influenceurs, dans la construction du discours public et dans l'influence sur les élections, tant pour ceux qui luttent contre les campagnes de désinformation étrangères que pour ceux qui y contribuent, que ce soit sciemment ou non; ***se félicite de l'engagement de la Commission européenne à évaluer le rôle des influenceurs en ligne lors de la prochaine évaluation de la directive «Services de médias audiovisuels»;*** souligne, à cet égard, la nécessité de normes solides en matière de transparence et d'intégrité de l'information pour les créateurs de contenus politiques en ligne, en particulier les influenceurs qui opèrent dans une zone grise entre la promotion commerciale et la communication politique; se félicite des codes de conduite, des formations et des autres initiatives existants, qui ont été élaborés pour accroître la responsabilité des médias sociaux et des influenceurs et améliorer la transparence en la matière;

Or. en

Amendement 962
Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. recommande d'examiner plus avant le rôle des influenceurs, notamment des nano-influenceurs et des micro-influenceurs, dans la construction du discours public et dans l'influence sur les élections, tant pour ceux qui luttent contre les campagnes de désinformation étrangères que pour ceux qui y contribuent, que ce soit sciemment ou non; souligne, à cet égard, la nécessité de normes solides en matière de transparence et d'intégrité de l'information pour les créateurs de contenus politiques en ligne, en particulier les influenceurs qui opèrent dans une zone grise entre la promotion commerciale et la communication politique; se félicite des codes de conduite, des formations et des autres initiatives existants, qui ont été élaborés pour accroître la responsabilité des médias sociaux et des influenceurs et améliorer la transparence en la matière;	21. recommande d'examiner plus avant le rôle des influenceurs, notamment des nano-influenceurs et des micro-influenceurs, dans la construction du discours public et dans l'influence sur les élections, tant pour ceux qui luttent contre les campagnes de désinformation étrangères que pour ceux qui y contribuent, que ce soit sciemment ou non; souligne, à cet égard, la nécessité de normes solides en matière de transparence et d'intégrité de l'information pour les créateurs de contenus politiques en ligne, en particulier les influenceurs qui opèrent dans une zone grise entre la promotion commerciale et la communication politique; se félicite des codes de conduite, des formations et des autres initiatives existants, qui ont été élaborés pour accroître la responsabilité des médias sociaux et des influenceurs et améliorer la transparence en la matière; ***invite la Commission à combler les lacunes qui subsistent à cet égard dans le cadre du règlement sur l'équité numérique;***

Or. en

Amendement 963
Eszter Lakos, Ana Miguel Pedro, Tomas Tobé, Mika Aaltola, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. recommande d'examiner plus avant le rôle des influenceurs, notamment des nano-influenceurs et des micro-influenceurs, dans la construction du discours public et dans l'influence sur les élections, tant pour ceux qui luttent contre les campagnes de désinformation étrangères que pour ceux qui y contribuent, que ce soit sciemment ou non; souligne, à cet égard, la nécessité de normes solides en matière de transparence et d'intégrité de l'information pour les créateurs de contenus politiques en ligne, en particulier les influenceurs qui opèrent dans une zone grise entre la promotion commerciale et la communication politique; se félicite des codes de conduite, des formations et des autres initiatives existants, qui ont été élaborés pour accroître la responsabilité des médias sociaux et des influenceurs et améliorer la transparence en la matière;	21. recommande d'examiner plus avant le rôle des influenceurs, notamment des nano-influenceurs et des micro-influenceurs, dans la construction du discours public et dans l'influence sur les élections, tant pour ceux qui luttent contre les campagnes de désinformation étrangères que pour ceux qui y contribuent, que ce soit sciemment ou non; souligne, à cet égard, la nécessité de normes solides en matière de transparence ***du financement, de la rémunération et des arrangements de sponsorisation*** et d'intégrité de l'information pour les créateurs de contenus politiques en ligne, en particulier les influenceurs qui opèrent dans une zone grise entre la promotion commerciale et la communication politique; se félicite des codes de conduite, des formations et des autres initiatives existants, qui ont été élaborés pour accroître la responsabilité des médias sociaux et des influenceurs et améliorer la transparence en la matière;

Or. en

Amendement 964
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. rappelle que seuls les éditeurs de presse et de services audiovisuels sont soumis à des obligations strictes et que les journalistes sont soumis à des obligations déontologiques; note toutefois que les influenceurs sont également des producteurs d'informations et que, s'il convient de respecter leur liberté d'expression et leur liberté d'entreprise, le public doit pouvoir faire la distinction entre ceux qui expriment une opinion

personnelle et ceux qui visent ou se présentent comme fournissant au public des informations fondées sur des faits et dignes de confiance; estime que, dans la mesure où ces influenceurs fournissent des contenus qui prennent la forme ou sont présentés comme des informations de qualité au grand public, des exigences supplémentaires devraient leur être imposées en matière de traitement de l'information et de méthodologie; recommande donc la création d'un label «influenceur en matière d'information »; précise que ce label ne doit pas être confondu avec une véritable formation de journaliste; accueille favorablement toute tentative d'établir des normes pour les influenceurs en ligne responsables, comme le Certificat de l'influence responsable délivré en France par l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité;

Or. en

Amendement 965
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. invite la Commission à garantir l'accès des citoyens à des sources d'information fiables et indépendantes sur le plan éditorial (conformément à l'article 3 du règlement européen sur la liberté des médias) et à inclure, en particulier dans le contexte de la prochaine révision de la directive «Services de médias audiovisuels», des mesures visant à renforcer la visibilité des sources d'information fiables et indépendantes sur le plan éditorial, y compris sur les plateformes en ligne, afin

qu'elles privilégient par défaut les sources d'information fiables, plutôt que de promouvoir la désinformation et la propagande; invite la Commission à envisager des mesures obligeant les algorithmes des médias sociaux à privilégier par défaut les sources d'information fiables au lieu de promouvoir la désinformation et la propagande;

Or. en

Amendement 966
Danilo Della Valle

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. exprime sa profonde inquiétude face à l'offensive médiatique menée par les appareils de l'État israélien contre la souveraineté européenne, dénonçant la convergence structurelle entre le ministère des affaires de la diaspora et l'industrie privée de la cybersurveillance dirigée par d'anciens membres de l'Unité 8200; condamne fermement le financement occulte d'influenceurs et de campagnes de contrefaçon d'opinion visant à manipuler l'opinion publique et à blanchir les opérations militaires, et demande l'arrêt immédiat de ces pratiques de guerre hybride qui importent la logique d'occupation dans l'espace démocratique de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 967
Pina Picierno

Proposition de résolution

Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. demande la création d'un registre public européen obligatoire des opérateurs d'influence liés à des pays tiers, y compris les fondations, les ONG, les centres culturels, les entités religieuses, les plateformes d'édition, les médias et les acteurs engagés dans la production ou l'amplification de contenus politiques; souligne que l'enregistrement doit entraîner l'obligation de déclarer les financements étrangers, les bénéficiaires effectifs et les partenariats institutionnels; considère que le défaut d'enregistrement devrait entraîner l'inéligibilité à toute forme de financement direct ou indirect de l'Union;

Or. en

Amendement 968
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. demande à la Commission d'encourager les marques à collaborer avec des influenceurs qui souhaitent être certifiés afin d'assurer qu'ils disposent des connaissances des règles juridiques applicables à leurs activités, ce qui donnerait aux marques coopérant avec des influenceurs certifiés l'assurance que leurs produits sont commercialisés dans le respect de la loi et permettrait aux utilisateurs d'accorder une plus grande confiance aux influenceurs;

Or. en

Amendement 969
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. estime ***qu'une*** infrastructure numérique européenne, y compris des centres de données locaux sécurisés et des capacités souveraines de l'Union en matière d'informatique en nuage et d'informatique de périphérie, constitue un pilier stratégique de la résilience numérique, garantissant que les données ***sensibles*** des Européens ne sont pas stockées dans des centres de données étrangers; invite la Commission à proposer une définition du nuage souverain et de son champ d'application dans le projet de législation sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA; demande à la Commission de ***réfléchir aux discussions infructueuses*** sur le système européen de certification de cybersécurité pour les services d'informatique en nuage et ***de proposer une solution concrète*** dans la révision du règlement sur la cybersécurité, ***en tenant compte des*** préoccupations en matière de cybersécurité et de souveraineté liées à ***une*** concentration du pouvoir; ***réclame*** la mise en place de sas réglementaires ***et de*** mécanismes de financement pour soutenir l'innovation des start-up technologiques de l'Union, en particulier dans les secteurs qui présentent des dépendances critiques; ***soutient en outre la vision à long terme des*** plateformes de réseaux sociaux ***de l'Union conçues*** conformément aux valeurs européennes de transparence, de protection des données, de liberté d'expression et de responsabilité démocratique;	22. estime ***que bâtir une*** infrastructure numérique européenne, y compris des centres de données locaux sécurisés et des capacités souveraines de l'Union en matière d'informatique en nuage et d'informatique de périphérie, constitue un pilier stratégique ***indispensable*** de la résilience numérique ***et de l'autonomie stratégique***, garantissant que les données ***personnelles*** des Européens ne sont pas stockées dans des centres de données étrangers; invite la Commission à proposer une définition ***forte et sans faille*** du nuage souverain et de son champ d'application dans le projet de législation sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA; ***propose un système d'étiquetage pour mieux distinguer le niveau de souveraineté qu'un fournisseur de centre de données peut offrir (note de A à D) afin d'assurer une transparence et une clarté totales et d'éviter le «blanchiment de souveraineté»; met en lumière les récents développements concernant Nexperia, un fabricant de puces néerlandais qui a été racheté par la société chinoise Wingtech, ou Solvinity, la société gérant l'infrastructure publique néerlandaise d'identification électronique, qui a été rachetée par la société américaine Kyndryl; souligne la complexité de la propriété et de l'investissement étrangers dans les infrastructures essentielles et l'importance d'une exigence de contrôle effectif, même si la partie avec laquelle le gouvernement a passé un marché est initialement européenne; invite la***

Commission et les États membres à effectuer un test de résistance de leur autonomie numérique en cartographiant les dépendances à l'égard des grandes entreprises technologiques commerciales pour les services publics essentiels dans l'Union et à effectuer un test de résistance de ces infrastructures numériques; demande à la Commission de présenter une stratégie claire sur la manière dont l'Union peut devenir plus résiliente et plus sûre à cet égard, étant donné que la dépendance à l'égard d'infrastructures essentielles détenues par des intérêts étrangers non seulement affaiblit notre compétitivité, mais met également notre sécurité en danger; exhorte la Commission à redoubler d'efforts pour financer un véritable écosystème technologique européen afin de garantir que l'Europe est indépendante de toute influence étrangère sur l'ensemble de la chaîne de valeur; demande à la Commission de ***réagir à la création infructueuse de systèmes de cybersécurité et en particulier*** sur le système européen de certification de cybersécurité pour les services d'informatique en nuage et ***d'agir résolument avec les colégislateurs*** dans la révision du règlement sur la cybersécurité, ***pour inclure les*** préoccupations en matière de cybersécurité et de souveraineté liées à ***la*** concentration du pouvoir ***et à l'incidence de la législation de pays tiers***; ***invite instamment les États membres à accélérer*** la mise en place de sas réglementaires ***déjà prévus par la législation de l'Union et déplore que de nombreux États membres n'aient pas encore rempli leurs obligations à cet égard, ce qui met en péril la sécurité juridique; réclame de nouveaux*** mécanismes de financement pour soutenir l'innovation ***souveraine*** des start-up technologiques de l'Union, en particulier dans les secteurs qui présentent des dépendances critiques; ***invite la Commission à assurer le financement immédiat et à long terme des éléments***

structurellement nécessaires au succès des initiatives de l'Union en matière de plateformes en ligne, tels que les solutions communes de modération des contenus, l'infrastructure technique et le développement de modèles commerciaux innovants pour l'intégration des contenus médiatiques et journalistiques sur les plateformes de réseaux sociaux ***, qui garantissent que la majorité des revenus va à ceux qui créent les contenus, et qui sont conçus*** conformément aux valeurs européennes de transparence, de protection des données, de liberté d'expression et de responsabilité démocratique; ***s'inquiète à cet égard que les efforts de la Commission dans le domaine de la simplification aient conduit à une grande insécurité juridique, entravant l'innovation, en particulier chez les petits acteurs;***

Or. en

Amendement 970
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. estime qu'une infrastructure numérique européenne, y compris des centres de données locaux sécurisés et des capacités souveraines de l'Union en matière d'informatique en nuage et d'informatique de périphérie, constitue un pilier stratégique de la résilience numérique, garantissant que les données sensibles des Européens ne sont pas stockées dans des centres de données étrangers; invite la Commission à proposer une définition du nuage souverain et de son champ d'application dans le projet de législation sur le développement de	22. estime qu'une infrastructure numérique européenne, y compris des centres de données locaux sécurisés et des capacités souveraines de l'Union en matière d'informatique en nuage et d'informatique de périphérie, constitue un pilier stratégique de la résilience numérique, garantissant que les données sensibles des Européens ne sont pas stockées dans des centres de données étrangers; invite la Commission à proposer une définition du nuage souverain et de son champ d'application dans le projet de législation sur le développement de

l'informatique en nuage et de l'IA; demande à la Commission de réfléchir aux discussions infructueuses sur le système européen de certification de cybersécurité pour les services d'informatique en nuage et de proposer une solution concrète dans la révision du règlement sur la cybersécurité, en tenant compte des préoccupations en matière de cybersécurité et de souveraineté liées à une concentration du pouvoir; réclame la mise en place de sas réglementaires et de mécanismes de financement pour soutenir l'innovation des start-up technologiques de l'Union, en particulier dans les secteurs qui présentent des dépendances critiques; soutient en outre la vision à long terme des plateformes de réseaux sociaux de l'Union conçues conformément aux valeurs européennes de transparence, de protection des données, de liberté d'expression et de responsabilité démocratique;	l'informatique en nuage et de l'IA; demande à la Commission de réfléchir aux discussions infructueuses sur le système européen de certification de cybersécurité pour les services d'informatique en nuage et de proposer une solution concrète dans la révision du règlement sur la cybersécurité, en tenant compte des préoccupations en matière de cybersécurité et de souveraineté liées à une concentration du pouvoir; réclame la mise en place de sas réglementaires et de mécanismes de financement pour soutenir l'innovation des start-up technologiques de l'Union, en particulier dans les secteurs qui présentent des dépendances critiques; soutient en outre la vision à long terme des plateformes de réseaux sociaux de l'Union conçues conformément aux valeurs européennes de transparence, de protection des données, de liberté d'expression et de responsabilité démocratique; ***souligne que leurs systèmes algorithmiques doivent favoriser l'accès à des informations diverses et fiables tout en évitant les mécanismes d'amplification qui favorisent la désinformation, la manipulation ou la polarisation de la société; invite la Commission à proposer une stratégie globale à l'échelle de l'Union pour faire en sorte que l'Union puisse attirer, maintenir et retenir des technologies critiques au sein de l'Union, y compris en limitant les prises de contrôle étrangères;***

Or. en

Amendement 971
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. estime qu'une infrastructure	22. estime qu'une infrastructure

numérique européenne, y compris des centres de données locaux sécurisés et des capacités souveraines de l'Union en matière d'informatique en nuage et d'informatique de périphérie, constitue un pilier stratégique de la résilience numérique, garantissant que les données sensibles des Européens ne sont pas stockées dans des centres de données étrangers; invite la Commission à proposer une définition du nuage souverain et de son champ d'application dans le projet de législation sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA; demande à la Commission de réfléchir aux discussions infructueuses sur le système européen de certification de cybersécurité pour les services d'informatique en nuage et de proposer une solution concrète dans la révision du règlement sur la cybersécurité, en tenant compte des préoccupations en matière de cybersécurité et de souveraineté liées à une concentration du pouvoir; réclame la mise en place de sas réglementaires et de mécanismes de financement pour soutenir l'innovation des start-up technologiques de l'Union, en particulier dans les secteurs qui présentent des dépendances critiques; soutient en outre la vision à long terme des plateformes de réseaux sociaux ***de l'Union*** conçues conformément aux ***valeurs européennes de transparence, de protection des données, de*** liberté d'expression et ***de responsabilité démocratique***;

numérique européenne, y compris des centres de données locaux sécurisés et des capacités souveraines de l'Union en matière d'informatique en nuage et d'informatique de périphérie, constitue un pilier stratégique de la résilience numérique, garantissant que les données sensibles des Européens ne sont pas stockées dans des centres de données étrangers; invite la Commission à proposer une définition du nuage souverain et de son champ d'application dans le projet de législation sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA; demande à la Commission de réfléchir aux discussions infructueuses sur le système européen de certification de cybersécurité pour les services d'informatique en nuage et de proposer une solution concrète dans la révision du règlement sur la cybersécurité, en tenant compte des préoccupations en matière de cybersécurité et de souveraineté liées à une concentration du pouvoir; réclame la mise en place de sas réglementaires et de mécanismes de financement pour soutenir l'innovation des start-up technologiques de l'Union, en particulier dans les secteurs qui présentent des dépendances critiques; soutient en outre la vision à long terme ***d'un écosystème numérique européen compétitif, pluraliste et axé sur l'innovation, y compris*** des plateformes de réseaux sociaux ***européennes*** conçues conformément aux ***droits fondamentaux, à la*** liberté d'expression et ***au choix des utilisateurs, sans créer de monopoles de fait ni imposer de biais politique ou idéologique et sans porter atteinte au marché libre et à la concurrence, en veillant à ce que les citoyens restent libres de choisir les plateformes qu'ils utilisent, y compris les plateformes non européennes, dans le plein respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité***;

Or. en

Amendement 972
Tomáš Zdechovský, Dan-Ştefan Motreanu, Sandra Kalniete, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. estime qu'une infrastructure numérique européenne, y compris des centres de données locaux sécurisés et des capacités souveraines de l'Union en matière d'informatique en nuage et d'informatique de périphérie, constitue un pilier stratégique de la résilience numérique, garantissant que les données sensibles des Européens ne sont pas stockées dans des centres de données étrangers; invite la Commission à proposer une définition du nuage souverain et de son champ d'application dans le projet de législation sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA; demande à la Commission de réfléchir aux discussions infructueuses sur le système européen de certification de cybersécurité pour les services d'informatique en nuage et de proposer une solution concrète dans la révision du règlement sur la cybersécurité, en tenant compte des préoccupations en matière de cybersécurité et de souveraineté liées à une concentration du pouvoir; réclame la mise en place de sas réglementaires et de mécanismes de financement pour soutenir l'innovation des start-up technologiques de l'Union, en particulier dans les secteurs qui présentent des dépendances critiques; soutient en outre la vision à long terme des plateformes de réseaux sociaux de l'Union conçues conformément aux valeurs européennes de transparence, de protection des données, de liberté d'expression et de responsabilité démocratique;	22. estime qu'une infrastructure numérique européenne, y compris des centres de données locaux sécurisés et des capacités souveraines de l'Union en matière d'informatique en nuage et d'informatique de périphérie, constitue un pilier stratégique de la résilience numérique, garantissant que les données sensibles des Européens ne sont pas stockées dans des centres de données étrangers***, et considère en outre que la monétisation de la désinformation, des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et des contenus produits par des entités inscrites sur la liste des sanctions ou contrôlées par des États hostiles constitue un risque systémique au titre du DSA et doit donner lieu à des mesures correctives immédiates, y compris l'introduction d'un contrôle et d'une gouvernance appropriées des mécanismes de redistribution des revenus***; invite la Commission à proposer une définition du nuage souverain et de son champ d'application dans le projet de législation sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA; demande à la Commission de réfléchir aux discussions infructueuses sur le système européen de certification de cybersécurité pour les services d'informatique en nuage et de proposer une solution concrète dans la révision du règlement sur la cybersécurité, en tenant compte des préoccupations en matière de cybersécurité et de souveraineté liées à une concentration du pouvoir; réclame la mise en place de sas réglementaires et de mécanismes de

financement pour soutenir l'innovation des start-up technologiques de l'Union, en particulier dans les secteurs qui présentent des dépendances critiques; soutient en outre la vision à long terme des plateformes de réseaux sociaux de l'Union conçues conformément aux valeurs européennes de transparence, de protection des données, de liberté d'expression et de responsabilité démocratique;

Or. en

Amendement 973
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. estime qu'une infrastructure numérique ***européenne***, y compris des centres de données ***locaux*** sécurisés et des capacités ***souveraines de l'Union*** en matière d'informatique en nuage et d'informatique de périphérie, constitue un pilier ***stratégique*** de la résilience numérique***, garantissant que les données sensibles des Européens ne sont pas stockées dans des centres de données étrangers***; invite la Commission à proposer une définition du nuage souverain et de son champ d'application dans le projet de législation sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA; ***demande à*** la Commission ***de réfléchir aux discussions infructueuses*** sur le système européen de certification de cybersécurité pour les services d'informatique en nuage et ***de proposer*** une solution ***concrète*** dans la révision du règlement sur la cybersécurité, en tenant compte des préoccupations en matière de cybersécurité et ***de souveraineté liées à une concentration du pouvoir***; réclame la mise en place de sas réglementaires et de	22. estime qu'une infrastructure numérique ***résiliente et compétitive en Europe***, y compris des centres de données sécurisés et des ***solides*** capacités en matière d'informatique en nuage et d'informatique de périphérie, constitue un pilier ***important*** de la résilience numérique ***et de la croissance économique***; ***souligne que les politiques dans ce domaine devraient renforcer les capacités technologiques de l'Europe tout en préservant l'ouverture, la concurrence et l'interopérabilité avec les partenaires mondiaux;*** invite la Commission à proposer une définition ***claire et proportionnée*** du nuage souverain et de son champ d'application dans le projet de législation sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA***, en évitant les barrières inutiles à l'innovation et à l'investissement***; ***convie*** la Commission ***à s'occuper des discussions en cours*** sur le système européen de certification de cybersécurité pour les services d'informatique en nuage et ***à présenter*** une solution ***équilibrée et***

mécanismes de financement pour soutenir l'innovation des start-up technologiques de l'Union, en particulier dans les secteurs ***qui présentent des dépendances critiques***; soutient en outre ***la vision*** à long terme des plateformes de réseaux sociaux ***de l'Union conçues conformément aux valeurs européennes de*** transparence, ***de*** protection des données, ***de*** liberté d'expression et ***de*** responsabilité démocratique;

faisable dans la révision du règlement sur la cybersécurité, en tenant compte ***à la fois*** des préoccupations en matière de cybersécurité et ***de la nécessité de maintenir un marché concurrentiel et dynamique***; réclame la mise en place de sas réglementaires et de mécanismes de financement ***ciblé*** pour soutenir l'innovation des start-up technologiques de l'Union, en particulier dans les secteurs ***d'importance stratégique***; soutient en outre ***le développement*** à long terme des plateformes de réseaux sociaux ***diverses et compétitives en Europe qui respectent la*** transparence, ***la*** protection des données, ***la*** liberté d'expression et ***la*** responsabilité démocratique;

Or. en

Amendement 974
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. estime qu'une infrastructure numérique européenne, y compris des centres de données locaux sécurisés et des capacités souveraines de l'Union en matière d'informatique en nuage et d'informatique de périphérie, constitue un pilier stratégique de la résilience numérique, garantissant que les données sensibles des Européens ne sont pas stockées dans des centres de données étrangers; invite la Commission à proposer une définition du nuage souverain et de son champ d'application dans le projet de législation sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA; demande à la Commission de réfléchir aux discussions infructueuses sur le système européen de certification de cybersécurité pour les services d'informatique en nuage	22. estime qu'une infrastructure numérique européenne, y compris des centres de données locaux sécurisés et des capacités souveraines de l'Union en matière d'informatique en nuage et d'informatique de périphérie, constitue un pilier stratégique de la résilience numérique, garantissant que les données sensibles des Européens ne sont pas stockées dans des centres de données étrangers***; appelle la Commission à mettre tout en œuvre pour permettre la conception, le développement et le déploiement d'un véritable cloud souverain européen***; invite la Commission à proposer une définition du nuage souverain et de son champ d'application dans le projet de législation sur le développement de l'informatique en nuage

et de proposer une solution concrète dans la révision du règlement sur la cybersécurité, en tenant compte des préoccupations en matière de cybersécurité et de souveraineté liées à une concentration du pouvoir; réclame la mise en place de sas réglementaires et de mécanismes de financement pour soutenir l'innovation des start-up technologiques de l'Union, en particulier dans les secteurs qui présentent des dépendances critiques; soutient en outre la vision à long terme des plateformes de réseaux sociaux de l'Union conçues conformément aux valeurs européennes de transparence, de protection des données, de liberté d'expression et de responsabilité démocratique;

et de l'IA; demande à la Commission de réfléchir aux discussions infructueuses sur le système européen de certification de cybersécurité pour les services d'informatique en nuage et de proposer une solution concrète dans la révision du règlement sur la cybersécurité, en tenant compte des préoccupations en matière de cybersécurité et de souveraineté liées à une concentration du pouvoir; réclame la mise en place de sas réglementaires et de mécanismes de financement pour soutenir l'innovation des start-up technologiques de l'Union, en particulier dans les secteurs qui présentent des dépendances critiques; soutient en outre la vision à long terme des plateformes de réseaux sociaux de l'Union conçues conformément aux valeurs européennes de transparence, de protection des données, de liberté d'expression et de responsabilité démocratique;

Or. fr

Amendement 975
Tomas Tobé, Mika Aaltola, Tomáš Zdechovský, Sandra Kalniete, Lena Düpont, Lukas Mandl, Eszter Lakos, Bartłomiej Sienkiewicz, Michał Wawrykiewicz, Ana Miguel Pedro, Fredis Beleris, Andrey Kovatchev
au nom du groupe PPE

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. estime qu'une infrastructure numérique européenne, y compris des centres de données locaux sécurisés et des capacités souveraines de l'Union en matière d'informatique en nuage et d'informatique de périphérie, constitue un pilier stratégique de la résilience numérique, garantissant que les données sensibles des Européens ***ne sont pas stockées*** dans des centres de données étrangers; invite la Commission à proposer ***une définition du nuage souverain et de***	22. estime qu'une infrastructure numérique européenne, y compris des centres de données locaux sécurisés et des capacités souveraines de l'Union en matière d'informatique en nuage et d'informatique de périphérie, constitue un pilier stratégique de la résilience numérique, garantissant que les données sensibles des Européens ***sont protégées des risques associés au stockage*** dans des centres de données étrangers***, en particulier l'exposition à une législation***

son champ ***d'application*** dans le projet de législation sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA; ***demande à la Commission de réfléchir aux discussions infructueuses sur le système européen de certification de cybersécurité pour les services d'informatique en nuage et de proposer une solution concrète dans la révision du règlement sur la cybersécurité, en tenant compte des préoccupations en matière de cybersécurité et de souveraineté liées à une concentration du pouvoir;*** réclame la mise en place de sas réglementaires et de mécanismes de financement pour soutenir l'innovation des start-up technologiques de l'Union, en particulier dans les secteurs qui présentent des dépendances critiques; soutient en outre la vision à long terme des plateformes de réseaux sociaux de l'Union conçues conformément aux valeurs européennes de transparence, de protection des données, de liberté d'expression et de responsabilité démocratique;

extraterritoriale, se félicite de la proposition de révision du règlement sur la cybersécurité qui introduit des systèmes européens renforcés de certification de cybersécurité; ***invite la Commission à donner la priorité à l'adoption rapide de systèmes de certification de l'informatique en nuage en tenant compte des préoccupations en matière de cybersécurité et de souveraineté;*** invite la Commission à proposer ***le*** champ ***de leur application*** dans le projet de législation sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA; réclame la mise en place de sas réglementaires et de mécanismes de financement pour soutenir l'innovation des start-up technologiques de l'Union, en particulier dans les secteurs qui présentent des dépendances critiques; soutient en outre la vision à long terme des plateformes de réseaux sociaux de l'Union conçues conformément aux valeurs européennes de transparence, de protection des données, de liberté d'expression et de responsabilité démocratique;

Or. en

Amendement 976
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. exhorte la Commission à adapter rapidement les règles de passation des marchés et, en collaboration avec les États membres, à intégrer les politiques d'«achat européen» dans les institutions gouvernementales, les écoles, les hôpitaux et d'autres organismes civils; salue les tentatives du Parlement européen de passer à sa propre infrastructure en nuage, mais prévient que de telles demi-

mesures peuvent créer un faux sentiment de sécurité car les métadonnées restent exposées et, plus important encore, les solutions logicielles fournies par des entités étrangères peuvent être utilisées abusivement pour «verrouiller» l'accès du Parlement à ses données, les rendant de fait inutilisables; prie instamment les institutions de l'Union à mettre d'urgence à la disposition de leur personnel des logiciels libres et européens, en s'inspirant de l'expérience d'autres entités publiques en Allemagne, au Danemark, en Autriche et en France, qui ont réalisé des progrès significatifs en réduisant leur dépendance à l'égard des technologies étrangères et en économisant sur les frais de licence;

Or. en

Amendement 977
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. suggère fortement que toute l'infrastructure numérique utilisée pour les registres nationaux de transparence ou les systèmes de rapports démocratiques soit basée sur des logiciels libres afin de permettre des audits continus de la sécurité publique; se félicite à cet égard de la stratégie prévue par la Commission en matière de sources ouvertes dans le cadre de son train de mesures «souveraineté»;

Or. en

Amendement 978
Stefano Cavedagna

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. reconnaît que la disponibilité de réseaux gigabit est une condition préalable fondamentale pour renforcer la solidité des réseaux numériques et permettre le déploiement et l'adoption d'infrastructures numériques avancées et sûres;

Or. en

Amendement 979
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. souligne que le leadership de l'Union est nécessaire pour soutenir la mise en place de solutions innovantes, fondées sur la valeur et fabriquées en Europe; invite la Commission à financer de manière adéquate le développement et l'extension des initiatives européennes afin d'éviter le risque d'une mainmise des investisseurs en capital-risque; note une série de bons exemples de l'Union pour des alternatives européennes, allant de GPT-NL, une initiative créant un système d'IA génératif basé sur un contenu équitablement rémunéré par les éditeurs, le secteur créatif et les chercheurs, ou l'initiative SURF des universités néerlandaises pour devenir indépendantes des grandes entreprises technologiques et acquérir conjointement leurs propres logiciels et infrastructures numériques dans le but de sauvegarder la qualité du débat public, de renforcer la résilience

démocratique et de réduire la dépendance stratégique à l'égard des plateformes étrangères dont la conception et les modèles de gouvernance ont montré qu'elles sapaient les processus démocratiques dans l'Union;

Or. en

Amendement 980
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Commission, les ***régulateurs numériques de l'Union*** et les plateformes en ligne à garantir la transparence des programmes de redistribution des revenus qui pourraient permettre aux acteurs de la manipulation de l'information et de l'ingérence étrangères, voire aux entités figurant sur la liste des sanctions, de percevoir des revenus; estime que la monétisation des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger ***dans le cadre de tels programmes*** devrait être prise en compte dans les obligations d'évaluation et d'atténuation des risques prévues par le DSA;	23. invite la Commission, les ***autorités nationales compétentes*** et les plateformes en ligne à garantir la transparence ***de la monétisation traditionnelle,*** des programmes de redistribution des revenus ***et des autres services de monétisation facilités par les plateformes (tels que les conseils aux fans, les abonnements, les contenus de marque et les services de marketing d'affiliation)*** qui pourraient permettre aux acteurs de la manipulation de l'information et de l'ingérence étrangères, voire aux entités figurant sur la liste des sanctions, de percevoir des revenus; ***note que les élections peuvent susciter un engagement accru en ligne et attirer des acteurs étrangers motivés financièrement, qui peuvent perturber le débat public et contribuer à la désinformation;*** estime que ***l'intégralité de*** la monétisation des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger devrait être prise en compte dans les obligations d'évaluation et d'atténuation des risques prévues par le DSA ***et prie instamment la Commission à utiliser la procédure d'évaluation des risques du DSA pour mieux comprendre les***

pratiques de monétisation des très grandes plateformes en ligne et des très grands moteurs de recherche en ligne; souligne que la Commission devrait établir des cadres juridiques assurant la transparence des pratiques de monétisation des plateformes et supprimant les incitations financières à la diffusion de mésinformations sur les plateformes à but lucratif; insiste sur le fait qu'il s'agit notamment de s'attaquer aux contenus sponsorisés et de cibler les algorithmes qui amplifient les informations fausses ou trompeuses; souligne que les efforts visant à démonétiser la désinformation par le biais de la publicité, tant en ligne que dans les médias traditionnels, devraient inclure explicitement les pays candidats, afin d'éviter les lacunes réglementaires et les répercussions transfrontières;

Or. en

Amendement 981
Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Commission, les régulateurs numériques de l'Union et les plateformes en ligne à garantir la transparence des programmes de redistribution des revenus qui pourraient permettre aux acteurs de la manipulation de l'information et de l'ingérence étrangères, voire aux entités figurant sur la liste des sanctions, de percevoir des revenus; ***estime que*** la monétisation des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger dans le cadre de tels programmes ***devrait être prise en compte dans les obligations d'évaluation et d'atténuation des risques***	23. invite la Commission, les régulateurs numériques de l'Union et les plateformes en ligne à garantir la transparence des programmes de redistribution des revenus qui pourraient permettre aux acteurs de la manipulation de l'information et de l'ingérence étrangères, voire aux entités figurant sur la liste des sanctions, de percevoir des revenus; ***souligne la nécessité de traiter efficacement le problème de*** la monétisation des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger dans le cadre de tels programmes***; demande donc un suivi et***

prévues par le DSA;	***une divulgation systématiques des algorithmes de monétisation et des flux financiers liés aux contenus en ligne, ainsi qu'une démonétisation efficace des activités de désinformation et des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, notamment en recourant pleinement aux articles 27, 34, 35 et 38 du DSA et aux référentiels publicitaires établis en vertu du*** DSA ***et du règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique***; ***souligne que les systèmes de recommandation et les assistants virtuels des plateformes devraient garantir la mise en avant des médias de confiance et indépendants sur le plan éditorial, ainsi que des sources vérifiées d'actualités et d'informations civiques, y compris par le biais de paramètres obligatoires de «sources de confiance par défaut», et que, dans l'espace d'information numérique, la véracité doit systématiquement l'emporter sur la viralité;***

Or. en

Amendement 982
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri, Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Commission, les régulateurs numériques de l'Union et les plateformes en ligne à garantir la transparence des programmes de redistribution des revenus qui pourraient permettre aux acteurs de la manipulation de l'information et de l'ingérence étrangères, voire aux entités figurant sur la liste des sanctions, de percevoir des revenus; estime que la monétisation des activités de manipulation de l'information	23. invite la Commission, les régulateurs numériques de l'Union et les plateformes en ligne à garantir la transparence des programmes de redistribution des revenus qui pourraient permettre aux acteurs de la manipulation de l'information et de l'ingérence étrangères, voire aux entités figurant sur la liste des sanctions, de percevoir des revenus; estime que la monétisation des activités de manipulation de l'information

et d'ingérence menées depuis l'étranger dans le cadre de tels programmes devrait être prise en compte dans les obligations d'évaluation et d'atténuation des risques prévues par le DSA;

et d'ingérence menées depuis l'étranger dans le cadre de tels programmes devrait être prise en compte dans les obligations d'évaluation et d'atténuation des risques prévues par le DSA; ***demande instamment à la Commission de garantir une transparence totale en ce qui concerne l'octroi d'aides et de financements publics à la société civile, notamment en publiant les documents et contrats pertinents, les montants d'argent public accordés ou promis, ainsi que les véritables bénéficiaires finaux, les fondateurs, les parties prenantes et les donateurs, y compris, le cas échéant, les sources de financement provenant de pays tiers; souligne que les citoyens ont le droit à l'information concernant l'affectation de fonds publics à des entités privées et demande des règles comparables à celles appliquées dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent;***

Or. en

Amendement 983
Kim Van Sparrentak, Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Commission, les régulateurs numériques de l'Union et les plateformes en ligne à garantir la transparence des programmes de redistribution des revenus qui pourraient permettre aux acteurs de la manipulation de l'information et de l'ingérence étrangères, voire aux entités figurant sur la liste des sanctions, de percevoir des revenus; estime que la monétisation des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger dans le cadre de tels programmes devrait	23. invite la Commission, les régulateurs numériques de l'Union et les plateformes en ligne à garantir la transparence des programmes de redistribution des revenus ***et d'autres services de monétisation facilités par les plateformes, tels que les abonnements ou les services de marketing d'affiliation*** qui pourraient permettre aux acteurs de la manipulation de l'information et de l'ingérence étrangères, ***aux auteurs de répression transnationale*** voire aux entités figurant sur la liste des sanctions, de

être prise en compte dans les obligations d'évaluation et d'atténuation des risques prévues par le DSA;

percevoir des revenus; estime que la monétisation des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger dans le cadre de tels programmes devrait être prise en compte dans les obligations d'évaluation et d'atténuation des risques prévues par le DSA; ***souligne que les efforts visant à démonétiser la désinformation financée par la publicité ciblée, tant en ligne que dans les médias traditionnels, devraient explicitement inclure les pays candidats et candidats potentiels, afin d'éviter les lacunes réglementaires et les répercussions transfrontières, d'autant plus que les événements récents ont montré que les pays candidats sont souvent au centre de ces campagnes de désinformation et sont donc particulièrement vulnérables;***

Or. en

Amendement 984
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Commission, les régulateurs numériques de l'Union et les plateformes en ligne à garantir la transparence des programmes de redistribution des revenus qui pourraient permettre aux acteurs de la manipulation de l'information et de l'ingérence étrangères, voire aux entités figurant sur la liste des sanctions, de percevoir des revenus; estime que la monétisation des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger dans le cadre de tels programmes devrait être prise en compte dans les obligations d'évaluation et d'atténuation des risques	23. invite la Commission, les régulateurs numériques de l'Union et les plateformes en ligne à garantir la transparence des programmes de redistribution des revenus qui pourraient permettre aux acteurs de la manipulation de l'information et de l'ingérence étrangères, voire aux entités figurant sur la liste des sanctions, de percevoir des revenus; estime que la monétisation des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger dans le cadre de tels programmes devrait être prise en compte dans les obligations d'évaluation et d'atténuation des risques prévues par le DSA***, y compris lorsque ces***

prévues par le DSA;

canaux de monétisation sont utilisés par des acteurs non étatiques, des réseaux ou des intermédiaires identifiés dans les évaluations de la sécurité nationale et des services des renseignements; ***considère que la monétisation de la désinformation, des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et des contenus produits par des entités figurant sur la liste des sanctions ou contrôlées par l'État constitue un risque systémique au titre du DSA et doit donner lieu à des mesures correctives immédiates, y compris la suspension des mécanismes de partage des profits;***

Or. en

Amendement 985
Eugen Tomac

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Commission, les régulateurs numériques de l'Union et les plateformes en ligne à garantir la transparence des programmes de redistribution des revenus qui pourraient permettre aux acteurs de la manipulation de l'information et de l'ingérence étrangères, voire aux entités figurant sur la liste des sanctions, de percevoir des revenus; estime que la monétisation des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger dans le cadre de tels programmes devrait être prise en compte dans les obligations d'évaluation et d'atténuation des risques prévues par le DSA;	23. invite la Commission, les régulateurs numériques de l'Union et les plateformes en ligne à garantir la transparence des programmes de redistribution des revenus qui pourraient permettre aux acteurs de la manipulation de l'information et de l'ingérence étrangères, voire aux entités figurant sur la liste des sanctions, de percevoir des revenus; estime que la monétisation des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger dans le cadre de tels programmes devrait être prise en compte dans les obligations d'évaluation et d'atténuation des risques prévues par le DSA; ***demande un renforcement de la coopération entre les régulateurs numériques, les cellules de renseignement financier et les services répressifs afin de détecter et***

d'interrompre le financement illicite des campagnes de désinformation;

Or. en

Amendement 986
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. invite la Commission, les régulateurs numériques de l'Union et les plateformes en ligne à garantir la transparence des programmes de redistribution des revenus qui pourraient permettre aux acteurs de la manipulation de l'information et de l'ingérence étrangères, voire aux entités figurant sur la liste des sanctions, de percevoir des revenus; estime que la monétisation des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger dans le cadre de tels programmes devrait être prise en compte dans les obligations d'évaluation et d'atténuation des risques prévues par le DSA;	23. invite la Commission, les régulateurs numériques de l'Union et les plateformes en ligne à garantir la transparence des programmes de redistribution des revenus qui pourraient permettre aux acteurs de la manipulation de l'information et de l'ingérence étrangères, voire aux entités figurant sur la liste des sanctions, de percevoir des revenus; ***souligne que les politiques de publicité et de partage des profits et les algorithmes opaques encouragent indirectement la diffusion de contenus manipulateurs ou préjudiciables;*** estime que la monétisation des activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger dans le cadre de tels programmes devrait être prise en compte dans les obligations d'évaluation et d'atténuation des risques prévues par le DSA;

Or. en

Amendement 987
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. est préoccupé par le fait que les services de monétisation des plateformes en ligne, en particulier sur les médias sociaux, peuvent être et ont été exploités pour porter atteinte à l'intégrité électorale, notamment en encourageant et en amplifiant les contenus qui interfèrent avec les processus démocratiques; reconnaît en outre que les entreprises de médias sociaux ont continué à déployer des programmes et des services de monétisation, malgré des violations potentielles des régimes de sanctions ou de leurs propres conditions de service; déplore que cela ait contribué à l'émergence de nouveaux acteurs et réseaux de désinformation, en encourageant la production de contenus nuisibles et, dans certains cas, en facilitant l'évolution de ces acteurs vers la fourniture de services de manipulation politique coordonnée ou de campagnes d'escroquerie en tant que service à louer; demande, à cet égard, que les plateformes en ligne mettent d'urgence un terme à ces systèmes de monétisation jusqu'à ce qu'une transparence totale sur les acteurs puisse être assurée, et qu'elles garantissent la transparence concernant le statut de monétisation des comptes qui violent les conditions de service ou les politiques de la plateforme, y compris lorsque la monétisation a été suspendue, restreinte ou supprimée;

Or. en

Amendement 988
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

23 bis. rappelle qu'une réglementation excessive risque de ralentir l'innovation et l'investissement, et souligne que le succès des entreprises numériques est principalement dû à la concurrence, à l'ouverture et à l'excellence technologique plutôt qu'au protectionnisme; souligne la forte tradition transatlantique de liberté d'expression, notamment reflétée dans le premier amendement de la Constitution des États-Unis, et considère les États-Unis à cet égard comme un partenaire clé plutôt que comme un concurrent; rappelle en outre que les utilisateurs attendent des plateformes qu'elles protègent la liberté d'expression, la transparence et le respect du droit, plutôt que de s'appuyer sur un contrôle excessif ou une gestion centralisée des contenus;

Or. en

Amendement 989
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. rappelle que les algorithmes des plateformes en ligne, lorsqu'elles décident de promouvoir ou non des contenus dans les flux d'un utilisateur, utilisent leurs données sur les préférences et les vulnérabilités de chaque utilisateur, ce qui rend ces plateformes plus influentes que les éditeurs traditionnels; considère donc que les pratiques actuelles de la publicité en ligne, à savoir la publicité comportementale et les techniques similaires qui violent le droit à la vie privée, ainsi que l'utilisation du ciblage comportemental par les systèmes de

recommandation, sont très vulnérables à l'exploitation par des acteurs malveillants dans le cadre de campagnes d'activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui en fait une menace pour la sécurité nationale;

Or. en

Amendement 990
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. est consterné par les informations selon lesquelles Meta a tiré 10 % de son chiffre d'affaires annuel global en 2024 de publicités pour des escroqueries et des produits interdits, exposant les utilisateurs à 15 milliards d'annonces d'escroquerie en ligne par jour, et aurait élaboré un manuel interne visant à contourner les pressions exercées par les régulateurs pour sévir contre les annonces d'escroquerie sur ses plateformes; se félicite de la demande de renseignements adressée à Meta par la Commission, mais demande à cette dernière de lancer une enquête du DSA sur cette question et de veiller à ce que Meta et d'autres très grandes plateformes en ligne mettent fin à cette pratique;

Or. en

Amendement 991
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. salue l'engagement de la Commission à œuvrer à la démonétisation de la désinformation; rappelle que la désinformation ne peut être démonétisée sans une transparence adéquate des pratiques et politiques de monétisation des plateformes en ligne; note que les règles de monétisation actualisées ne devraient pas pénaliser les créateurs et les médias authentiques, et qu'ils devraient être indemnisés pour la perte de revenus en cas de démonétisation erronée ou injuste;

Or. en

Amendement 992
Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. souligne qu'en parallèle à la manipulation de l'information et à l'ingérence étrangère, les écosystèmes de désinformation nationaux et les structures d'incitation des plateformes peuvent également saper le débat démocratique; invite la Commission à reconnaître explicitement cette dynamique et à y remédier par des mesures efficaces, notamment par des évaluations du risque systémique et des mesures d'atténuation dans le cadre du DSA;

Or. en

Amendement 993
Csaba Molnár

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. dénonce le soutien apporté par certains partis politiques, dont le parti hongrois au pouvoir, le Fidesz, qui se font l'écho de discours provenant de l'extérieur de l'Union et contribuent aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, ce qui sape le bouclier européen de la démocratie, affaiblit la législation numérique de l'Union et érode les valeurs démocratiques;

Or. en

Amendement 994
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. note avec inquiétude que des plateformes en ligne, y compris Meta, ont signalé avoir accordé l'accès à leurs services de monétisation à des hommes politiques et à des acteurs gouvernementaux dans l'Union, bien qu'elles aient ostensiblement mis en œuvre des restrictions pour l'empêcher; reconnaît le risque que les plateformes en ligne facilitent l'accès au financement illicite grâce à leurs services de monétisation; invite la Commission, les régulateurs numériques de l'Union et les plateformes en ligne à garantir la transparence des programmes et services de monétisation et la gestion des risques pour l'intégrité électorale dans le cadre de l'évaluation des risques et des obligations d'atténuation au titre du DSA;

Or. en

Amendement 995
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 23 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 ter. invite la Commission à prendre rapidement des mesures pour contrer la conception addictive des plateformes de médias sociaux dominantes, ainsi que le défi posé par la manipulation algorithmique et l'effet polarisant des systèmes algorithmiques de recommandation ciblée et de ciblage publicitaire, à la fois en tirant parti des outils existants et en proposant de nouveaux instruments juridiques pour combler les lacunes qui subsistent;

Or. en

Amendement 996
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 23 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 quater. demande la création d'une commission d'enquête sur la mise en œuvre et l'application par la Commission du corpus réglementaire numérique de l'UE;

Or. en

Amendement 997
Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prend acte avec inquiétude des conclusions de l'autorité néerlandaise de protection des données, indiquant que les agents conversationnels fondés sur l'IA peuvent fournir des conseils de vote biaisés et non fiables, ce qui présente des risques pour l'intégrité électorale; invite la Commission à tenir son engagement d'élaborer des orientations sur l'utilisation de l'IA dans les processus électoraux afin de garantir une utilisation responsable de l'IA;	24. prend acte avec inquiétude des conclusions de l'autorité néerlandaise de protection des données, indiquant que les agents conversationnels fondés sur l'IA peuvent fournir des conseils de vote biaisés et non fiables, ce qui présente des risques pour l'intégrité électorale; invite la Commission à tenir son engagement d'élaborer des orientations sur l'utilisation de l'IA dans les processus électoraux afin de garantir une utilisation responsable de l'IA ***et d'envisager si toute autre action législative est nécessaire à cet égard***; ***souligne en outre qu'il est urgent de mettre en place des infrastructures de données sécurisées au niveau de l'Union, des capacités d'informatique en nuage souveraines et des investissements à long terme dans des plateformes numériques européennes conformes aux valeurs démocratiques, aux droits fondamentaux et à l'état de droit;***

Or. en

Amendement 998
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prend acte avec inquiétude des conclusions de l'autorité néerlandaise de protection des données, indiquant que les	24. prend acte avec inquiétude des conclusions de l'autorité néerlandaise de protection des données, indiquant que les

agents conversationnels fondés sur l'IA peuvent fournir des conseils de vote biaisés et non fiables, ce qui présente des risques pour l'intégrité électorale; invite la Commission à tenir son engagement d'élaborer des orientations sur l'utilisation de l'IA dans les processus électoraux afin de garantir une utilisation responsable de l'IA;

agents conversationnels fondés sur l'IA peuvent fournir des conseils de vote biaisés et non fiables, ce qui présente des risques pour l'intégrité électorale; invite la Commission à tenir son engagement d'élaborer des orientations sur l'utilisation de l'IA dans les processus électoraux afin de garantir une utilisation responsable de l'IA; ***note en outre que des risques similaires de partialité et d'orientation délibérée des électeurs vers des partis ou positions politiques spécifiques peuvent également découler d'outils traditionnels, y compris des applications de conseil en matière de vote et des contenus produits par des organisations ou des médias se présentant comme non partisans;***

Or. en

Amendement 999
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prend acte avec inquiétude des conclusions de l'autorité néerlandaise de protection des données, indiquant que les agents conversationnels fondés sur l'IA peuvent fournir des conseils de vote biaisés et non fiables, ce qui présente des risques pour l'intégrité électorale; invite la Commission à tenir son engagement d'élaborer des orientations sur l'utilisation de l'IA dans les processus électoraux afin de garantir une utilisation responsable de l'IA;	24. prend acte avec inquiétude des conclusions de l'autorité néerlandaise de protection des données, indiquant que les agents conversationnels fondés sur l'IA peuvent fournir des conseils de vote biaisés et non fiables, ce qui présente des risques pour l'intégrité électorale; invite la Commission à ***évaluer de manière critique les résultats des agents conversationnels et les garanties en matière de protection des données pour les aides au vote par agents conversationnels (transparence et saisie de données, limites du profilage et minimisation des données) conformément aux règles de l'Union en matière de protection des données et à*** tenir son engagement d'élaborer des orientations sur l'utilisation de l'IA dans les processus électoraux afin de garantir une utilisation

responsable de l'IA;

Or. en

Amendement 1000
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prend acte avec inquiétude des conclusions de l'autorité néerlandaise de protection des données, indiquant que les agents conversationnels fondés sur l'IA peuvent fournir des conseils de vote biaisés et non fiables, ce qui présente des risques pour l'intégrité électorale; invite la Commission à tenir son engagement d'élaborer des orientations sur l'utilisation de l'IA dans les processus électoraux afin de garantir une utilisation responsable de l'IA;	24. prend acte avec inquiétude des conclusions de l'autorité néerlandaise de protection des données, indiquant que les agents conversationnels fondés sur l'IA peuvent fournir des conseils de vote biaisés et non fiables, ce qui présente des risques pour l'intégrité électorale; invite la Commission à tenir son engagement d'élaborer des orientations sur l'utilisation de l'IA dans les processus électoraux afin de garantir une utilisation responsable de l'IA; ***souligne que la révision du règlement sur la cybersécurité doit garantir un niveau commun élevé de sécurité des données, en particulier pour les données les plus sensibles;***

Or. en

Amendement 1001
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prend acte avec inquiétude des conclusions de l'autorité néerlandaise de protection des données, indiquant que les agents conversationnels fondés sur l'IA	24. prend acte avec inquiétude des conclusions de l'autorité néerlandaise de protection des données, indiquant que les agents conversationnels fondés sur l'IA

peuvent fournir des conseils de vote biaisés et non fiables, ce qui présente des risques pour l'intégrité électorale; invite la Commission à tenir son engagement d'élaborer des orientations sur l'utilisation de l'IA dans les processus électoraux afin de garantir une utilisation responsable de l'IA;	peuvent fournir des conseils de vote biaisés et non fiables, ce qui présente des risques pour l'intégrité électorale; invite ***le Bureau de l'IA de*** la Commission ***à enquêter pour déterminer dans quelle mesure ces pratiques enfreignent le droit applicable, en particulier le règlement sur l'IA, et*** à tenir son engagement d'élaborer des orientations sur l'utilisation de l'IA dans les processus électoraux afin de garantir une utilisation responsable de l'IA;

Or. en

Amendement 1002
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prend acte avec inquiétude des conclusions de l'autorité néerlandaise de protection des données, indiquant que les agents conversationnels fondés sur l'IA peuvent fournir des conseils de vote biaisés et non fiables, ce qui présente des risques pour l'intégrité électorale; invite la Commission à tenir son engagement d'élaborer des orientations sur l'utilisation de l'IA dans les processus électoraux afin de garantir une utilisation responsable de l'IA;	24. prend acte avec inquiétude des conclusions de l'autorité néerlandaise de protection des données***, lesquelles montrent des inquiétudes généralisées à l'échelle de l'Union,*** indiquant que les agents conversationnels fondés sur l'IA peuvent fournir des conseils de vote biaisés et non fiables, ce qui présente des risques pour l'intégrité électorale; invite la Commission à tenir son engagement d'élaborer des orientations sur l'utilisation de l'IA dans les processus électoraux afin de garantir une utilisation responsable de l'IA;

Or. en

Amendement 1003
Sander Smit

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prend acte avec inquiétude des conclusions de l'autorité néerlandaise de protection des données, indiquant que les agents conversationnels fondés sur l'IA peuvent fournir des conseils de vote biaisés et non fiables, ce qui présente des risques pour l'intégrité électorale; invite la Commission à tenir son engagement d'élaborer des orientations sur l'utilisation de l'IA dans les processus électoraux afin de garantir une utilisation responsable de l'IA;	24. prend acte avec inquiétude des conclusions de l'autorité néerlandaise de protection des données, indiquant que les agents conversationnels fondés sur l'IA peuvent fournir des conseils de vote biaisés et non fiables, ce qui présente des risques pour l'intégrité électorale; invite la Commission à tenir son engagement d'élaborer des orientations sur l'utilisation de l'IA dans les processus électoraux afin de garantir une utilisation responsable de l'IA***, en respectant pleinement le principe de subsidiarité***;

Or. en

Amendement 1004
Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. se félicite du futur règlement sur l'équité numérique, qui constitue une étape importante dans le renforcement de la protection des consommateurs, de l'équité et de la transparence dans l'environnement numérique et dans la lutte contre les pratiques commerciales préjudiciables; souligne en outre sa pertinence pour atténuer les risques liés aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, dans la mesure où ces risques sont favorisés par des pratiques en ligne opaques et manipulatrices visant à influencer les citoyens; met en évidence le fait que, pour faire face à ces menaces, il faut s'attaquer aux caractéristiques systémiques de la conception et de la monétisation des plateformes, en particulier les modèles commerciaux fondés sur l'engagement et la polarisation

qui encouragent l'amplification des contenus clivants, sensationnalistes et trompeurs au détriment des consommateurs et de la résilience démocratique; invite la Commission à combler ces failles dans les plus brefs délais;

Or. en

Amendement 1005
Andrey Kovatchev, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. se déclare préoccupé par l'influence négative croissante des plateformes de médias sociaux sur la santé physique et mentale, le bien-être et le développement des enfants, notamment en raison des caractéristiques de conception addictive, de l'exposition à des contenus préjudiciables et des pratiques de manipulation; rappelle la position du Parlement en faveur d'une action ambitieuse de l'Union pour protéger les mineurs en ligne, y compris l'introduction d'un âge minimum numérique harmonisé à l'échelle de l'Union pour l'accès aux médias sociaux; invite la Commission à étudier et à faire progresser des mécanismes efficaces d'assurance-vieillesse, tout en respectant pleinement la vie privée et la protection des données des mineurs;

Or. en

Amendement 1006
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution

Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. invite les grandes entreprises technologiques à soutenir le financement des organisations de défense de la liberté d'internet pour les projets de contournement, de VPN et de messagerie sécurisée à source ouverte dans les régimes autocratiques répressifs, tels que l'Iran, la Chine et la Russie; est préoccupé par le recul progressif des engagements pris par les entreprises en faveur des initiatives en faveur de la liberté d'internet, en réduisant le financement des projets à code source ouvert qui protègent les défenseurs des droits de l'homme; estime que le fait de réduire le soutien aux technologies de contournement rend des millions de personnes vulnérables à la surveillance et à la coercition;

Or. en

Amendement 1007
Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. invite la Commission et les États membres à intensifier, à l'échelle de l'Union européenne, les actions d'alphabétisation numérique spécifiquement adaptées aux informations politiques véhiculées par l'IA, y compris des orientations pratiques permettant aux citoyens de vérifier les sources et la provenance, de reconnaître les hallucinations, les biais et les manipulations, de comprendre les effets de la personnalisation et des systèmes de recommandation, et d'éviter une

dépendance excessive à l'égard des résultats des agents conversationnels lorsqu'ils font des choix électoraux;

Or. en

Amendement 1008
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. regrette qu'alors que même de petites organisations telles que Bits of Freedom aux Pays-Bas ont été en mesure de faire appliquer les dispositions du DSA que les très grandes plateformes en ligne ont explicitement bafouées par le biais d'actions en justice, la Commission n'ait pas encore agi de manière décisive à cet égard; invite la Commission à conclure d'urgence les multiples enquêtes en cours;

Or. en

Amendement 1009
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. demande que le code de bonnes pratiques contre la désinformation soit réexaminé et révisé, car il peut conduire à une modération de facto des contenus, à une orientation politique et à un retrait excessif des contenus licites, restreignant ainsi les droits et libertés fondamentaux, y

compris la liberté d'expression et le droit de recevoir et de transmettre des informations;

Or. en

Amendement 1010
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. note que l'éducation aux médias, l'éducation civique et les outils d'information soutenus par l'IA doivent respecter les droits parentaux et la diversité des traditions morales et religieuses dans les États membres, conformément à l'article 14, paragraphe 3, de la charte des droits fondamentaux, et doivent rester pluralistes et non normatifs;

Or. en

Amendement 1011
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. souligne la nécessité d'interdire à toute entité dont il s'avère qu'elle utilise ou facilite l'utilisation d'une technologie de surveillance intrusive non autorisée de bénéficier d'un financement de l'Union, de marchés publics ou d'un accès officiel à l'institution de l'Union ou à ses fonctionnaires;

Or. en

Amendement 1012
Andrey Kovatchev, Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. invite la Commission à proposer un cadre législatif au niveau de l'Union exigeant une vérification obligatoire de l'identité sur les plateformes de médias sociaux, en particulier les très grandes plateformes en ligne, dans le but de garantir que chaque compte d'utilisateur corresponde à une personne physique utilisant son nom et son identité légale; insiste sur le fait que cette vérification devrait être effectuée au moyen de mécanismes sûrs et préservant la vie privée, notamment le portefeuille européen d'identité numérique (eID) ou des solutions de confiance équivalentes, dans le cadre desquels le système de vérification confirme à la plateforme uniquement si l'identité correspond à une personne morale valide, sans transmettre de données personnelles ou de documents d'identité; souligne que l'accès des autorités publiques aux données d'identité vérifiées doit être strictement limité à des conditions juridiques clairement définies, telles qu'une autorisation judiciaire; met l'accent sur le fait que ces mesures devraient compléter, et non remplacer, les obligations des plateformes au titre du règlement sur les services numériques pour atténuer les risques systémiques et préserver le discours démocratique; signale que cette approche est essentielle pour renforcer la transparence et la responsabilité numérique et pour prévenir la manipulation et l'interférence d'informations étrangères, les comportements coordonnés non

authentiques, les fermes à robots et les campagnes politiques clandestines, tout en respectant pleinement la liberté d'expression et la protection des données;

Or. en

Amendement 1013
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, António Tânger Corrêa, Virginie Joron, Fabrice Leggeri, Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. fait valoir que, selon la jurisprudence constante de la Cour européenne des droits de l'homme, la liberté d'expression constitue l'un des fondements essentiels d'une société démocratique et s'applique non seulement aux informations et aux idées accueillies favorablement ou considérées comme inoffensives, mais aussi à celles qui heurtent, choquent ou inquiètent; souligne que le débat démocratique ne peut être soumis à un contrôle politique ou à un «contrôle idéologique de la vérité», y compris par des pressions indirectes sur les plateformes et les intermédiaires; rappelle que les restrictions à la liberté d'expression doivent être exceptionnelles, strictement nécessaires et proportionnées et ne doivent jamais aboutir à la suppression de contenus licites;

Or. en

Amendement 1014
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 24 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 ter. invite la Commission, ainsi que les institutions de l'Union et les États membres, à veiller à ce que toute mesure de transparence ou de sécurité dans le cadre du bouclier de la démocratie respecte le principe de la minimisation des données;

Or. en

Amendement 1015
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri, Fidias Panayiotou

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quater. insiste sur la nécessité de respecter pleinement la liberté d'expression et d'information, y compris la liberté d'opinion, telle qu'elle est consacrée dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et dans la Convention européenne des droits de l'homme; souligne que toute restriction de ces libertés doit être exceptionnelle, strictement nécessaire et proportionnée; rappelle que les mesures de lutte contre la désinformation ne doivent pas servir de prétexte à la censure, à l'ingérence politique ou au filtrage idéologique du débat public, et qu'elles doivent se concentrer sur la lutte contre les contenus illicites et les comportements clairement criminels, y compris l'incitation directe à la violence;

Or. en

Amendement 1016

Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 24 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 quinquies. souligne qu'il existe un risque important que les mesures visant à lutter contre la désinformation et l'ingérence étrangère soient utilisées à mauvais escient pour justifier le contrôle des citoyens et des entreprises dans l'Union, pour exercer une influence indue sur le débat public et pour créer un effet dissuasif sur les discours licites; met en garde contre le fait que les autorités publiques, ou les plateformes privées sous la pression du public, pourraient finir par agir de facto comme des régulateurs du débat politique par le biais d'accords «non contraignants», de codes non contraignants, d'orientations ou de systèmes de quasi-licence, conduisant au retrait, à la suppression ou au déclassement de contenus licites; souligne qu'une distinction claire doit être préservée entre la protection légitime des processus démocratiques et la censure;

Or. en

Amendement 1017
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Sous-titre 4

Proposition de résolution	*Amendement*
Liberté d'expression	*(Ne concerne pas la version française.)*

Or. en

Amendement 1018
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. souligne que le bouclier européen de la démocratie doit protéger et défendre la liberté d'expression et d'information en tant que droit fondamental applicable tant aux espaces hors ligne qu'aux espaces en ligne; explique que le niveau de protection des droits de l'homme dans l'Union compte parmi les plus solides au monde, et que les entreprises qui souhaitent exercer leurs activités dans l'environnement de l'Union et attirer des clients européens ont donc la responsabilité commune de préserver ces protections; précise toutefois que les libertés d'expression et d'information ont été conçues pour protéger les êtres humains, et non les machines ou les logiciels qui présentent un comportement non authentique, comme l'amplification et les activités orchestrées par l'IA et des robots, ainsi que les logiciels automatisés qui exécutent des tâches répétitives sur un réseau dans le but d'imiter de véritables utilisateurs;	25. souligne que le bouclier européen de la démocratie doit protéger et défendre la liberté d'expression et d'information en tant que droit fondamental applicable tant aux espaces hors ligne qu'aux espaces en ligne; explique que le niveau de protection des droits de l'homme dans l'Union compte parmi les plus solides au monde, et que les entreprises qui souhaitent exercer leurs activités dans l'environnement de l'Union et attirer des clients européens ont donc la responsabilité commune de préserver ces protections; précise toutefois que les libertés d'expression et d'information ont été conçues pour protéger les êtres humains, et non les machines ou les logiciels qui présentent un comportement non authentique, comme l'amplification et les activités orchestrées par l'IA et des robots, ainsi que les logiciels automatisés qui exécutent des tâches répétitives sur un réseau dans le but d'imiter de véritables utilisateurs; ***rappelle que le contrôle exclusif et opaque exercé par les très grandes plateformes en ligne sur l'amplification ou la suppression des discours sur leurs plateformes constitue actuellement la plus grande menace pour la liberté d'expression dans les pays démocratiques; demande à la Commission d'enquêter sur la censure à motivation politique, comme dans les cas récents de la censure par TikTok des messages contenant le mot «Epstein», à la suite du transfert de propriété, ou de la censure par Meta des contenus propalestiniens; note à cet égard que l'amplification de certains contenus ou opinions et la réduction au silence d'autres constituent une violation de la***

liberté d'expression; demande à la Commission de veiller à ce que les plateformes soient tenues responsables à cet égard dans le cadre du DSA;

Or. en

Amendement 1019
Tomáš Zdechovský, Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. souligne que le bouclier européen de la démocratie doit protéger et défendre la liberté d'expression et d'information en tant que droit fondamental applicable tant aux espaces hors ligne qu'aux espaces en ligne; explique que le niveau de protection des droits de l'homme dans l'Union compte parmi les plus solides au monde, et que les entreprises qui souhaitent exercer leurs activités dans l'environnement de l'Union et attirer des clients européens ont donc la responsabilité commune de préserver ces protections; précise toutefois que les libertés d'expression et d'information ont été conçues pour protéger les êtres humains, et non les machines ou les logiciels qui présentent un comportement non authentique, comme l'amplification et les activités orchestrées ***par l'IA et*** des robots, ainsi que les logiciels automatisés qui exécutent des tâches répétitives sur un réseau dans le but d'imiter de véritables utilisateurs;	25. souligne que le bouclier européen de la démocratie doit protéger et défendre la liberté d'expression et d'information en tant que droit fondamental applicable tant aux espaces hors ligne qu'aux espaces en ligne; explique que le niveau de protection des droits de l'homme dans l'Union compte parmi les plus solides au monde, et que les entreprises qui souhaitent exercer leurs activités dans l'environnement de l'Union et attirer des clients européens ont donc la responsabilité commune de préserver ces protections; précise toutefois que les libertés d'expression et d'information ont été conçues pour protéger les êtres humains, et non les machines ou les logiciels qui présentent un comportement non authentique, comme ***l'IA, et pour promouvoir l'obligation de rendre compte pour les actes dans l'espace public numérique***; l'amplification et les activités orchestrées par des robots, ainsi que les logiciels automatisés qui exécutent des tâches répétitives sur un réseau dans le but d'imiter de véritables utilisateurs; ***invite les plateformes en ligne à permettre aux utilisateurs de choisir d'interagir principalement ou exclusivement avec des comptes vérifiés ou authentifiés, permettant ainsi la création d'espaces en ligne moins exposés aux comportements automatisés ou non***

authentiques, sans restreindre l'accès à la sphère publique numérique pour les autres utilisateurs;

Or. en

Amendement 1020
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. souligne que le bouclier européen de la démocratie doit ***protéger et défendre*** la liberté d'expression et d'information en tant que droit fondamental applicable tant aux espaces hors ligne qu'aux espaces en ligne; explique que le niveau de protection des droits de l'homme dans l'Union ***compte*** parmi les plus solides au monde***, et que les entreprises qui souhaitent exercer leurs activités dans l'environnement de l'Union et attirer des clients européens ont donc la responsabilité commune de préserver ces protections; précise toutefois que les libertés*** d'expression ***et d'information ont été conçues pour protéger les êtres humains, et non les machines ou les logiciels qui présentent un comportement non authentique, comme l'amplification et les activités orchestrées par l'IA et des robots, ainsi que les logiciels automatisés qui exécutent des tâches répétitives sur un réseau dans le but d'imiter de véritables utilisateurs***;	25. souligne que le bouclier européen de la démocratie doit ***respecter*** la liberté d'expression et d'information en tant que droit fondamental applicable tant aux espaces hors ligne qu'aux espaces en ligne; explique que le niveau de protection des droits de l'homme dans l'Union ***comptait autrefois*** parmi les plus solides au monde***; rappelle que la liberté*** d'expression ***est un droit fondamental qui protège contre les restrictions imposées par l'État***;

Or. en

Amendement 1021
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution

Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. souligne que le bouclier européen de la démocratie ***doit*** protéger et défendre la liberté d'expression et d'information en tant que droit fondamental applicable tant aux espaces hors ligne qu'aux espaces en ligne; explique que le niveau de protection des droits de l'homme dans l'Union compte parmi les plus solides au monde, et que les entreprises qui souhaitent exercer leurs activités dans l'environnement de l'Union et attirer des clients européens ont donc la responsabilité commune de préserver ces protections; précise toutefois que les libertés d'expression et d'information ont été conçues pour protéger les êtres humains, et non les machines ou les logiciels qui présentent un comportement non authentique, comme l'amplification et les activités orchestrées par l'IA et des robots, ainsi que les logiciels automatisés qui exécutent des tâches répétitives sur un réseau dans le but d'imiter de véritables utilisateurs;	25. souligne que le bouclier européen de la démocratie ***vise à*** protéger et défendre la liberté d'expression et d'information en tant que droit fondamental applicable tant aux espaces hors ligne qu'aux espaces en ligne; explique que le niveau de protection des droits de l'homme dans l'Union compte parmi les plus solides au monde, et que les entreprises qui souhaitent exercer leurs activités dans l'environnement de l'Union et attirer des clients européens ont donc la responsabilité commune de préserver ces protections; précise toutefois que les libertés d'expression et d'information ont été conçues pour protéger les êtres humains, et non les machines ou les logiciels qui présentent un comportement non authentique, comme l'amplification et les activités orchestrées par l'IA et des robots, ainsi que les logiciels automatisés qui exécutent des tâches répétitives sur un réseau dans le but d'imiter de véritables utilisateurs; ***insiste sur le fait que la liberté d'expression ne peut être utilisée comme argument pour protéger la manipulation de l'information; rappelle que tout ce qui est illégal en Europe le restera jusqu'à ce que les citoyens européens en décident autrement, quelles que soient les pressions extérieures exercées sur l'Union et les États membres;***

Or. en

Amendement 1022
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. souligne que le bouclier européen de la démocratie doit protéger et défendre la liberté d'expression et d'information en tant que droit fondamental applicable tant aux espaces hors ligne qu'aux espaces en ligne; explique que le niveau de protection des droits de l'homme dans l'Union compte parmi les plus solides au monde, et que les entreprises qui souhaitent exercer leurs activités dans l'environnement de l'Union et attirer des clients européens ont donc la responsabilité commune de préserver ces protections; précise ***toutefois*** que les libertés d'expression et d'information ont été conçues pour protéger les êtres humains, et non les machines ou les logiciels qui présentent un comportement non authentique, comme l'amplification et les activités orchestrées par l'IA et des robots, ainsi que les logiciels automatisés qui exécutent des tâches répétitives sur un réseau dans le but d'imiter de véritables utilisateurs;	25. souligne que le bouclier européen de la démocratie doit protéger et défendre la liberté d'expression et d'information en tant que droit fondamental applicable tant aux espaces hors ligne qu'aux espaces en ligne; explique que le niveau de protection des droits de l'homme dans l'Union compte parmi les plus solides au monde, et que les entreprises qui souhaitent exercer leurs activités dans l'environnement de l'Union et attirer des clients européens ont donc la responsabilité commune de préserver ces protections; ***insiste sur le fait que les très grandes plateformes en ligne et les principaux fournisseurs de technologies numériques doivent donc mesurer et traiter efficacement les conséquences sociétales et démocratiques plus larges de leurs services, notamment par le biais de mesures robustes d'atténuation des risques et de responsabilité;*** précise que les libertés d'expression et d'information ont été conçues pour protéger les êtres humains, et non les machines ou les logiciels qui présentent un comportement non authentique, comme l'amplification et les activités orchestrées par l'IA et des robots, ainsi que les logiciels automatisés qui exécutent des tâches répétitives sur un réseau dans le but d'imiter de véritables utilisateurs;
	Or. en

Amendement 1023
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. souligne que le bouclier européen de la démocratie doit protéger et défendre	25. souligne que ***la liberté d'expression est un droit de l'homme universel, comme***

la liberté d'expression et d'information en tant que droit fondamental applicable tant ***aux espaces*** hors ligne ***qu'aux espaces en*** ligne; explique que le niveau de protection des droits de l'homme dans l'Union compte parmi les plus solides au monde, et que les entreprises qui souhaitent exercer leurs activités dans l'environnement de l'Union et attirer des clients européens ***ont donc*** la responsabilité ***commune*** de préserver ces protections; précise toutefois que les libertés d'expression et d'information ***ont été*** conçues pour protéger les êtres humains, et non les machines ou les logiciels qui présentent un comportement non authentique, comme l'amplification et les activités orchestrées par l'IA et des robots, ainsi que les logiciels automatisés qui exécutent des tâches répétitives sur un réseau dans le but d'imiter de véritables utilisateurs;	***l'indiquent clairement la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Convention européenne des droits de l'homme; est résolument d'avis que toute législation au niveau européen ou national, notamment*** le bouclier européen de la démocratie***,*** doit protéger et défendre la liberté d'expression et d'information en tant que droit fondamental applicable tant hors ligne ***qu'en*** ligne; explique que le niveau de protection des droits de l'homme dans l'Union compte parmi les plus solides au monde, et que les entreprises qui souhaitent exercer leurs activités dans l'environnement de l'Union et attirer des clients européens ***partagent*** la responsabilité de ***respecter et de*** préserver ces protections; précise toutefois que les libertés d'expression et d'information ***sont*** conçues pour protéger les êtres humains, et non les machines ou les logiciels qui présentent un comportement non authentique, comme l'amplification et les activités orchestrées par l'IA et des robots, ainsi que les logiciels automatisés qui exécutent des tâches répétitives sur un réseau dans le but d'imiter de véritables utilisateurs;

Or. en

Amendement 1024
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. fait valoir que la culture est un pilier stratégique du projet européen, car la liberté culturelle, le patrimoine et la créativité favorisent la participation démocratique, la pensée critique et la confiance dans les institutions démocratiques; souligne que des

programmes tels qu'AgoraEU jouent un rôle clé dans la traduction de ces valeurs en un soutien tangible, notamment dans le secteur audiovisuel en encourageant l'indépendance tout au long de la chaîne de valeur, et dans les secteurs de la musique et de l'édition en promouvant les labels et les maisons d'édition indépendants; regrette que les attaques contre la démocratie libérale visent de plus en plus les artistes, les acteurs culturels et les institutions par le biais de la censure, de l'intimidation, de la réduction des financements ou de la pression politique; relève par conséquent que la protection de la liberté artistique et des institutions culturelles fait partie intégrante de la sauvegarde de la démocratie libérale et de la liberté d'expression dans l'Union;

Or. en

Amendement 1025
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. fait valoir que la liberté d'expression et le pluralisme des médias constituent des piliers essentiels des sociétés démocratiques; rappelle que les plateformes en ligne, y compris les grandes plateformes de médias sociaux, jouent un rôle essentiel en permettant un débat public ouvert, l'activité journalistique et le pluralisme politique; met en garde contre le risque que l'application de la législation numérique, y compris le DSA, soit perçue ou appliquée d'une manière qui cible de manière disproportionnée des plateformes ou des points de vue spécifiques; souligne que l'action réglementaire ne doit pas

aboutir à une censure indirecte, à des pressions politiques ou à la réduction au silence de discours licites sous prétexte de lutter contre la désinformation;

Or. en

Amendement 1026
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. avance que la protection la plus efficace et la plus durable de la liberté d'expression et d'information réside dans un niveau élevé d'éducation aux médias et à l'information; souligne l'importance de donner aux citoyens les moyens d'évaluer de manière critique les informations, de les contextualiser et de les décoder, y compris les contenus en ligne, l'amplification algorithmique et les récits de désinformation; demande donc d'intensifier les efforts au niveau de l'Union et des États membres pour promouvoir des initiatives en matière d'éducation, de formation et d'apprentissage tout au long de la vie visant à renforcer les capacités de réflexion critique des citoyens et leur résilience dans l'environnement de l'information numérique;

Or. en

Amendement 1027
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, António Tânger Corrêa, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. souligne que le principe de sécurité juridique est un principe fondamental du droit de l'Union, qui exige que les règles soient claires et précises afin que les individus puissent déterminer sans équivoque quels sont leurs droits et leurs obligations; considère que le terme «désinformation» n'a pas de définition juridique suffisamment claire et universellement acceptée et qu'il reste intrinsèquement ambigu; met en garde contre le fait que fonder des mesures législatives ou restrictives sur des concepts aussi vagues risque de conduire à une application arbitraire et à la suppression d'un débat politique légitime et d'un discours licite;

Or. en

Amendement 1028
Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. souligne que le principe de sécurité juridique (lex certa) est un principe fondamental du droit de l'Union, qui exige que les règles soient claires et précises afin que les individus puissent déterminer sans équivoque quels sont leurs droits et leurs obligations; considère que le terme «désinformation» n'a pas de définition juridique précise en droit pénal et qu'il est intrinsèquement ambigu; met en garde contre le fait que fonder des mesures législatives ou restrictives sur des concepts aussi vagues conduit inévitablement à une application arbitraire et à la suppression d'un discours politique légitime;

Or. en

Amendement 1029
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. souligne que toute mesure envisagée dans le cadre du bouclier européen de la démocratie qui affecte la visibilité, le classement, la diffusion ou l'accessibilité de contenus licites peut constituer une ingérence dans la liberté d'expression au sens de l'article 11 de la charte des droits fondamentaux et doit donc être prévue par la loi, poursuivre un but légitime et respecter strictement les principes de nécessité et de proportionnalité conformément à l'article 52 de la charte;

Or. en

Amendement 1030
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. souligne que la liberté d'expression, tout en étant un droit fondamental, n'est pas absolue et peut faire l'objet de limitations proportionnées et licites visant à protéger l'ordre démocratique, la sécurité publique et les droits d'autrui;

Or. en

Amendement 1031
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. fait valoir que l'Union doit continuer à contrer activement les discours selon lesquels sa législation numérique et démocratique porte atteinte à la liberté d'expression; réaffirme que la liberté d'expression est une valeur essentielle de l'Union européenne et qu'elle est fermement inscrite dans son ordre juridique et son cadre de droits fondamentaux; souligne toutefois que cette liberté ne peut être invoquée pour justifier ou légitimer des contenus illégaux ou des activités illicites en ligne; souligne que l'Union européenne et ses États membres, en tant qu'entités démocratiques souveraines, sont pleinement habilités à déterminer et à appliquer leur propre législation conformément au droit de l'Union et aux obligations internationales; souligne en outre que le cadre réglementaire de l'Union dans la sphère numérique et démocratique ne doit pas faire l'objet de négociations politiques ou économiques avec des pays tiers ou des acteurs privés, et que l'application et le développement ultérieur des règles de l'Union doivent rester guidés uniquement par la protection des droits fondamentaux, de l'intégrité démocratique et des intérêts des citoyens de l'Union;

Or. en

Amendement 1032
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution

Paragraphe 25 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 ter. souligne que le cadre de risque systémique du DSA ne doit pas être interprété ou appliqué d'une manière qui réglemente ou supprime effectivement l'expression politique licite, y compris par des mesures indirectes affectant la visibilité ou la distribution des contenus; demande à la Commission de publier des critères objectifs et prédéfinis pour déterminer quand une ingérence étrangère présumée justifie une action au niveau de l'Union, afin de garantir la sécurité juridique, l'égalité de traitement et la responsabilité démocratique;

Or. en

Amendement 1033
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quater. met en avant le fait que les systèmes de recommandation et les mécanismes de classement remplissent une fonction éditoriale comparable à celle exercée par les acteurs des médias; souligne que la divulgation ou la modification forcée de ces systèmes peut faire intervenir les protections prévues aux articles 11, 16 et 17 de la charte des droits fondamentaux et doit rester exceptionnelle, strictement nécessaire et proportionnée, sous réserve d'un contrôle effectif;

Or. en

Amendement 1034
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 25 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 quinquies. souligne que le bouclier européen de la démocratie doit tracer une ligne opérationnelle stricte entre (i) la lutte contre les opérations d'activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et (ii) la modération, le classement ou le déclassement d'un discours politique national licite; demande à la Commission de veiller à ce que les mécanismes, orientations ou «protocoles» liés au bouclier soient limités aux manipulations étrangères clairement démontrées et ne deviennent pas un moyen de «gestion du discours» en général;

Or. en

Amendement 1035
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 25 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 sexies. demande des garanties minimales en matière d'état de droit pour toute structure d'alerte précoce ou d'appréciation de la situation au niveau de l'Union concernant les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, y compris une méthodologie publique, des normes de preuve traçables, des registres des actions entreprises et des possibilités significatives d'examen et de recours lorsque des plateformes ou des autorités agissent sur la base de renvois liés au

bouclier; souligne que les modèles de «distribution interne» réservés aux dirigeants sont incompatibles avec la responsabilité démocratique;

Or. en

Amendement 1036
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 25 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 septies. souligne que l'utilisation de canaux de signalement privilégiés (y compris la hiérarchisation de type «signaleur de confiance») doit être strictement limitée aux notifications concernant des contenus illégaux et ne doit pas être étendue (directement ou indirectement) à des points de vue contestés mais licites; demande la transparence des entités participantes, de leur financement, des volumes de signalement, des taux d'erreur et des résultats des litiges;

Or. en

Amendement 1037
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 25 octies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 octies. souligne que la diffusion automatisée ou à grande échelle de contenus ne constitue pas en soi une ingérence étrangère ou de la désinformation lorsque le contenu sous-jacent est licite et reflète une intention

éditoriale humaine; demande que cette expression soit protégée conformément à l'article 11 de la charte des droits fondamentaux; prie instamment la Commission d'affirmer que les contenus automatisés ne peuvent faire l'objet d'une suppression ou d'un déclassement préventif uniquement en raison de leur format, de leur provenance ou de leur volume, en l'absence de preuves concrètes d'une manipulation trompeuse ou d'un comportement illégal;

Or. en

Amendement 1038
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 25 nonies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 nonies. souligne que les canaux de notification privilégiés, y compris la priorité accordée aux signaleurs de confiance, doivent être limités aux contenus illicites et s'accompagner d'obligations strictes en matière de transparence; demande la publication annuelle (i) de la liste des entités désignées, (ii) des fonds européens et autres fonds publics reçus, (iii) des volumes de signalements, (iv) des taux d'erreur et d'annulation, et (v) des statistiques sur les plaintes et les résultats, afin d'évaluer l'indépendance et la proportionnalité;

Or. en

Amendement 1039
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution

Paragraphe 25 decies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 decies. met en garde contre le fait que des catégories larges et chargées d'émotion, telles que la «violence numérique», risquent de faire disparaître la distinction entre les menaces illégales et les critiques politiques licites; demande que les limites soient clairement définies et que des garanties soient mises en place pour que les mesures liées au bouclier ne puissent pas être utilisées pour réprimer ou supprimer le contrôle licite des autorités publiques, des acteurs politiques ou des politiques publiques;

Or. en

Amendement 1040
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 25 undecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 undecies. invite la Commission, avant d'instrumentaliser le DSA pour lutter contre les activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger, à évaluer les effets cumulatifs transfrontières de l'application du DSA et à veiller à ce que les obligations de retrait de contenus restent territorialement et juridiquement proportionnées, de sorte que l'expression licite dans un État membre ne soit pas indirectement supprimée en raison de restrictions applicables dans un autre État membre;

Or. en

Amendement 1041
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 25 duodecies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 duodecies. invite la Commission à toujours évaluer le risque systémique d'un retrait excessif de contenus licites dans le cadre de la mise en œuvre du DSA, y compris l'effet de la modération préventive, du comportement d'évitement des risques des plateformes et des pressions cumulées sur le discours démocratique, avant d'appliquer le DSA aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger;

Or. en

Amendement 1042
Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Sophie Wilmès, Sandro Gozi

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. reconnaît l'importance d'offrir des garanties efficaces aux utilisateurs lorsqu'ils exercent leurs droits démocratiques, notamment la possibilité de contester les décisions des plateformes en matière de modération des contenus et l'obligation pour ces plateformes d'informer les utilisateurs lorsque leurs contenus sont supprimés ou restreints; rappelle l'obligation qui incombe aux plateformes, en vertu du DSA, de prévoir un mécanisme distinct pour le traitement des plaintes à cette fin; souligne que la sauvegarde des droits fondamentaux des utilisateurs individuels implique également de réaliser des évaluations approfondies et	26. reconnaît l'importance d'offrir des garanties efficaces aux utilisateurs lorsqu'ils exercent leurs droits démocratiques, notamment la possibilité de contester les décisions des plateformes en matière de modération des contenus et l'obligation pour ces plateformes d'informer les utilisateurs lorsque leurs contenus sont supprimés ou restreints; rappelle l'obligation qui incombe aux plateformes, en vertu du DSA, de prévoir un mécanisme distinct pour le traitement des plaintes à cette fin ***et de veiller à ce que les mécanismes de notification, de signalement et de recours restent faciles d'accès, conviviaux et efficaces dans la***

d’atténuer les risques systémiques qui affectent l’intégrité de l’espace de l’information;

pratique; ***invite la Commission et les autorités nationales à contrôler le fonctionnement pratique de ces mécanismes, y compris toute modification de leur conception susceptible de réduire l’efficacité des signalements, et à exiger des mesures correctives le cas échéant;*** souligne que la sauvegarde des droits fondamentaux des utilisateurs individuels implique également de réaliser des évaluations approfondies et d’atténuer les risques systémiques qui affectent l’intégrité de l’espace de l’information;

Or. en

Amendement 1043
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. reconnaît l’importance d’offrir des garanties efficaces aux utilisateurs lorsqu’ils exercent leurs droits démocratiques, notamment la possibilité de contester les décisions des plateformes en matière de modération des contenus et l’obligation pour ces plateformes d’informer les utilisateurs lorsque leurs contenus sont supprimés ou restreints; rappelle l’obligation qui incombe aux plateformes, en vertu du DSA, de prévoir un mécanisme distinct pour le traitement des plaintes à cette fin; souligne que la sauvegarde des droits fondamentaux des utilisateurs individuels implique également de réaliser des évaluations approfondies et	26. reconnaît l’importance d’offrir des garanties efficaces aux utilisateurs lorsqu’ils exercent leurs droits démocratiques, notamment la possibilité de contester les décisions des plateformes en matière de modération des contenus ***et de monétisation*** et l’obligation pour ces plateformes d’informer les utilisateurs lorsque leurs contenus ***ou leur compte*** sont supprimés ou restreints; rappelle l’obligation qui incombe aux plateformes, en vertu du DSA, de prévoir un mécanisme distinct pour le traitement des plaintes à cette fin; souligne que la sauvegarde des droits fondamentaux des utilisateurs individuels implique également de réaliser

d’atténuer les risques systémiques qui affectent l’intégrité de l’espace de l’information;

des évaluations approfondies et d’atténuer les risques systémiques qui affectent l’intégrité de l’espace de l’information; ***insiste en particulier sur la nécessité cruciale d’aborder le rôle des systèmes de recommandation dont la conception et le fonctionnement peuvent façonner, hiérarchiser et manipuler de manière significative les informations et les flux présentés aux utilisateurs, avec des implications potentielles pour le pluralisme, la transparence et la participation démocratique éclairée;***

Or. en

Amendement 1044
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. reconnaît l’importance d’offrir des garanties efficaces aux utilisateurs lorsqu’ils exercent leurs droits démocratiques, notamment la possibilité de contester les décisions des plateformes en matière de modération des contenus et l’obligation pour ces plateformes d’informer les utilisateurs lorsque leurs contenus sont supprimés ou restreints; rappelle l’obligation qui incombe aux plateformes, en vertu du DSA, de prévoir un mécanisme distinct pour le traitement des plaintes à cette fin; souligne que la sauvegarde des droits fondamentaux des utilisateurs individuels implique également de réaliser des évaluations approfondies et d’atténuer les risques systémiques qui affectent l’intégrité de l’espace de l’information;	26. reconnaît l’importance d’offrir des garanties efficaces aux utilisateurs lorsqu’ils exercent leurs droits démocratiques, notamment la possibilité de contester les décisions des plateformes en matière de modération des contenus et l’obligation pour ces plateformes d’informer les utilisateurs lorsque leurs contenus sont supprimés ou restreints; ***insiste sur l’importance de garantir l’égalité d’accès à une modération des contenus de grande qualité dans toutes les langues européennes; invite la Commission à prendre des mesures concrètes au niveau de l’Union pour remédier aux disparités linguistiques et régionales en matière de capacité de modération des contenus, notamment par le biais d’obligations, de contrôles et de mesures d’exécution ciblés;*** rappelle l’obligation qui incombe aux plateformes, en vertu du DSA, de prévoir un mécanisme distinct pour le traitement des plaintes à

cette fin; souligne que la sauvegarde des droits fondamentaux des utilisateurs individuels implique également de réaliser des évaluations approfondies et d'atténuer les risques systémiques qui affectent l'intégrité de l'espace de l'information;

Or. en

Amendement 1045
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. reconnaît l'importance d'offrir des garanties efficaces aux utilisateurs lorsqu'ils exercent leurs droits démocratiques, notamment la possibilité de contester les décisions des plateformes en matière de modération des contenus et l'obligation pour ces plateformes d'informer les utilisateurs lorsque leurs contenus sont supprimés ou restreints; rappelle l'obligation qui incombe aux plateformes, en vertu du DSA, de prévoir un mécanisme distinct pour le traitement des plaintes à cette fin; souligne que la sauvegarde des droits fondamentaux des utilisateurs individuels implique également de réaliser des évaluations approfondies et d'atténuer les risques systémiques qui affectent l'intégrité de l'espace de l'information;	26. reconnaît l'importance d'offrir des garanties efficaces aux utilisateurs lorsqu'ils exercent leurs droits démocratiques, notamment la possibilité de contester ***de façon accessible*** les décisions des plateformes en matière de modération des contenus***, notamment devant les autorités administratives et judiciaires sans faire face à des coûts excessifs,*** et l'obligation pour ces plateformes ***en ligne*** d'informer les utilisateurs lorsque leurs contenus sont supprimés ou restreints; rappelle l'obligation qui incombe aux plateformes ***en ligne***, en vertu du DSA, de prévoir un mécanisme distinct pour le traitement des plaintes à cette fin; souligne que la sauvegarde des droits fondamentaux des utilisateurs individuels implique également de réaliser des évaluations approfondies et d'atténuer les risques systémiques qui affectent l'intégrité de l'espace de l'information; ***déplore à cet égard que toutes les plateformes en ligne n'aient pas mis en œuvre la procédure de notification et action conformément au DSA; invite la Commission à finaliser d'urgence les mesures d'application à cet égard;***

Or. en

Amendement 1046
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. reconnaît l'importance d'offrir des garanties efficaces aux utilisateurs lorsqu'ils exercent leurs droits démocratiques, notamment la possibilité de contester les décisions des plateformes en matière de modération des contenus et l'obligation pour ces plateformes d'informer les utilisateurs lorsque leurs contenus sont supprimés ou restreints; rappelle l'obligation qui incombe aux plateformes, en vertu du DSA, de prévoir un mécanisme distinct pour le traitement des plaintes à cette fin; souligne que la sauvegarde des droits fondamentaux des utilisateurs individuels implique également de réaliser des évaluations approfondies et d'atténuer les risques systémiques qui affectent l'intégrité de l'espace de l'information;	26. reconnaît l'importance d'offrir des garanties efficaces aux utilisateurs lorsqu'ils exercent leurs droits démocratiques, notamment la possibilité de contester les décisions des plateformes en matière de modération des contenus et l'obligation pour ces plateformes d'informer les utilisateurs lorsque leurs contenus sont supprimés ou restreints; rappelle l'obligation qui incombe aux plateformes, en vertu du DSA, de prévoir ***une transparence totale et*** un mécanisme distinct pour le traitement des plaintes à cette fin; souligne que la sauvegarde des droits fondamentaux des utilisateurs individuels implique également de réaliser des évaluations approfondies et d'atténuer les risques systémiques qui affectent l'intégrité de l'espace de l'information; ***note toutefois que les débats dans plusieurs États membres ont soulevé des préoccupations concernant les risques de surréglementation, les pouvoirs administratifs excessifs en matière de modération des contenus en ligne et la nécessité d'assurer un contrôle démocratique et judiciaire afin de protéger pleinement la liberté d'expression;***

Or. en

Amendement 1047
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. reconnaît l'importance d'offrir des garanties efficaces aux utilisateurs lorsqu'ils exercent leurs droits démocratiques, notamment la possibilité de contester les décisions des plateformes en matière de modération des contenus et l'obligation pour ces plateformes d'informer les utilisateurs lorsque leurs contenus sont supprimés ou restreints; rappelle l'obligation qui incombe aux plateformes, en vertu du DSA, de prévoir un mécanisme distinct pour le traitement des plaintes à cette fin; souligne que la sauvegarde des droits fondamentaux des utilisateurs individuels implique également de réaliser des évaluations approfondies et d'atténuer les risques systémiques qui affectent l'intégrité de l'espace de l'information;	26. reconnaît l'importance d'offrir des garanties efficaces aux utilisateurs lorsqu'ils exercent leurs droits démocratiques, notamment la possibilité de contester les décisions des plateformes en matière de modération des contenus et l'obligation pour ces plateformes d'informer les utilisateurs lorsque leurs contenus sont supprimés ou restreints; rappelle l'obligation qui incombe aux plateformes, en vertu du DSA, de prévoir un mécanisme distinct pour le traitement des plaintes à cette fin; souligne que la sauvegarde des droits fondamentaux des utilisateurs individuels implique également de réaliser des évaluations approfondies et d'atténuer les risques systémiques qui affectent l'intégrité de l'espace de l'information; ***insiste en outre sur la nécessité d'un pluralisme algorithmique afin de créer un débat public plus sain, de réduire la polarisation et d'empêcher que l'espace d'information ne soit accaparé par des entités au pouvoir disproportionné;***

Or. en

Amendement 1048
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. reconnaît l'importance d'offrir des garanties efficaces aux utilisateurs lorsqu'ils exercent leurs droits démocratiques, notamment la possibilité de contester les décisions des plateformes en	26. reconnaît l'importance d'offrir des garanties efficaces aux utilisateurs lorsqu'ils exercent leurs droits démocratiques, notamment la possibilité de contester les décisions des plateformes en

matière de modération des contenus et l'obligation pour ces plateformes d'informer les utilisateurs lorsque leurs contenus sont supprimés ou restreints; rappelle ***l'obligation qui incombe*** aux plateformes, en vertu du DSA, de prévoir ***un mécanisme distinct*** pour le traitement des plaintes ***à cette fin***; souligne que la sauvegarde des droits fondamentaux ***des utilisateurs individuels implique*** également ***de réaliser*** des évaluations approfondies et ***d'atténuer les*** risques systémiques qui affectent l'intégrité de l'espace de l'information;	matière de modération des contenus et l'obligation pour ces plateformes d'informer les utilisateurs lorsque leurs contenus sont supprimés ou restreints; rappelle ***les obligations qui incombent*** aux plateformes, en vertu du DSA, de prévoir ***des mécanismes internes*** pour le traitement des plaintes; souligne que la sauvegarde des droits fondamentaux ***nécessite*** également des évaluations approfondies et ***l'atténuation des*** risques systémiques qui affectent l'intégrité de l'espace de l'information;

Or. en

Amendement 1049
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. rappelle que la vérification des faits et la vérification indépendante des informations ne constituent pas une censure, mais plutôt un outil de transparence et de responsabilité visant à détecter et à corriger les affirmations manifestement fausses ou trompeuses; souligne que l'objectif de la vérification des faits n'est pas de restreindre l'expression licite, mais de fournir aux citoyens des informations contextualisées et fondées sur des preuves, permettant des choix éclairés et un débat démocratique plus sain; note que les mécanismes correctifs tels que les «notes de la communauté» souffrent souvent de limitations structurelles, notamment d'une visibilité tardive, de normes de qualité incohérentes, d'une responsabilité limitée, d'une susceptibilité à la manipulation coordonnée et d'une portée

insuffisante dans des environnements d'information en évolution rapide, et qu'ils ne peuvent donc pas se substituer à une vérification indépendante et professionnelle des faits ou à des systèmes robustes d'atténuation des risques liés aux plateformes;

Or. en

Amendement 1050
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. insiste sur le fait que la liberté d'expression et d'information, consacré à l'article 11 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, est une pierre angulaire de la démocratie; rappelle que la Cour européenne des droits de l'homme a toujours considéré que le public a le droit d'être informé sur les questions d'intérêt public et que les individus ont le droit de partager des informations et des idées «sans ingérence de l'autorité publique»; souligne que la restriction de l'accès à l'information pour des motifs subjectifs ou contestés, notamment parce qu'elle est «fausse» ou «trompeuse», peut constituer une ingérence disproportionnée dans ce droit; fait valoir que le remède approprié au discours mensonger est le «contre-discours» et le débat ouvert, et non la censure;

Or. en

Amendement 1051

Petras Auštrevičius, Dainius Žalimas, Sandro Gozi

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. condamne la falsification systématique et l'utilisation d'arguments historiques déformés par le régime russe, estime que ces tentatives portent atteinte à la mémoire collective et à l'identité de l'Europe dans son ensemble et représentent une menace pour la vérité historique, les valeurs démocratiques et la paix en Europe; déplore l'utilisation continue de symboles des régimes totalitaires dans les espaces publics et demande que soit interdite, à l'échelle de l'Union, l'utilisation de symboles tant nazis que communistes soviétiques, ainsi que de symboles de l'agression menée actuellement par la Russie contre l'Ukraine;

Or. en

Amendement 1052
Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. réaffirme que la détermination de l'illégalité d'un contenu est une prérogative exclusive du pouvoir judiciaire indépendant, et non d'entreprises technologiques privées ou d'organes administratifs; insiste sur le fait qu'aucun contenu ne devrait être retiré de manière permanente pour des raisons d'illégalité sans une ordonnance judiciaire préalable ou une décision d'une autorité indépendante soumise à un contrôle juridictionnel, afin de garantir le

droit à un recours effectif et à un procès équitable, tel que consacré par l'article 47 de la charte des droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 1053
Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Sandro Gozi

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. rappelle qu'une gouvernance efficace des plateformes et la résilience des médias dépendent de régulateurs indépendants et dotés de ressources suffisantes; invite les États membres à respecter pleinement les exigences en matière d'indépendance et de ressources applicables aux coordinateurs pour les services numériques et aux régulateurs nationaux des médias; invite la Commission à soutenir la formation, l'assistance technique et les mécanismes de coordination transfrontière rapide afin que les régulateurs puissent suivre l'évolution des tactiques et des technologies de manipulation;

Or. en

Amendement 1054
Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. invite les États membres de l'Union à s'engager auprès des journalistes et des médias de manière transparente et équilibrée; condamne les

gouvernements et les partis politiques européens qui, ces dernières années, ont filtré avec un biais partisan les questions des journalistes et ont exclu les médias défavorables des conférences de presse, en particulier lors de crises sanitaires et de catastrophes humanitaires, alors qu'une information claire et transparente est plus que jamais nécessaire;

Or. en

Amendement 1055
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. rappelle que les plateformes de médias sociaux se sont inclinées devant des autocrates et des dictatures militaires, comme TikTok au Myanmar; souligne donc que, contrairement à leur prétention de défendre la liberté d'expression, ils coopèrent avec des gouvernements qui la restreignent; insiste donc sur la nécessité de mettre pleinement en œuvre la législation numérique européenne à leur égard afin de préserver la liberté d'expression européenne;

Or. en

Amendement 1056
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. fait valoir que les garanties pour les utilisateurs doivent respecter

pleinement la liberté d'expression et d'information telle qu'elle est inscrite à l'article 11 de la charte des droits fondamentaux; souligne que les décisions de modération de contenu doivent être licites, transparentes, proportionnées et fondées sur des règles claires, objectives et prévisibles, en évitant une application arbitraire ou politiquement biaisée;

Or. en

Amendement 1057
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. invite la Commission et les États membres à examiner les possibilités de clarifier la portée et l'applicabilité pratique du concept de responsabilité éditoriale, tel qu'il est défini dans la directive «Services de médias audiovisuels» et dans le règlement européen sur la liberté des médias, ainsi que sa relation avec les notions plus larges de responsabilité des médias dans l'environnement numérique; souligne qu'une telle clarification devrait viser à préserver l'accès à des informations fiables et l'application cohérente des normes journalistiques professionnelles, tout en reflétant l'évolution des modes de création et de distribution des contenus; encourage, le cas échéant, l'extension progressive ou l'adoption volontaire des principes de responsabilité éditoriale par les nouveaux acteurs qui diffusent des informations ou des contenus similaires, y compris les créateurs de contenus en ligne et les intermédiaires des médias numériques, au moyen d'approches proportionnées et incitatives; souligne que

le renforcement de la prise de conscience et de l'adoption de la responsabilité éditoriale par les acteurs concernés peut contribuer à créer des écosystèmes d'information plus fiables et des structures de responsabilité positives, à condition que de telles mesures respectent pleinement la liberté des médias, l'indépendance éditoriale et la liberté d'expression;

Or. en

Amendement 1058
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. rappelle l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 18 décembre 2012 dans l'affaire Ahmet Yıldırım c. Turquie, qui reconnaît que l'internet est devenu l'un des principaux moyens par lesquels les individus exercent leur droit à la liberté d'expression et d'information; souligne que les plateformes en ligne constituent des outils essentiels pour la participation à la vie démocratique et aux discussions concernant les sujets politiques et d'intérêt public; avertit que les mesures qui bloquent l'accès à des plateformes entières ou restreignent la liberté d'expression, y compris sous des prétextes vagues tels que la «désinformation», constituent une ingérence particulièrement grave dans l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et risquent de créer un «effet dissuasif» sur le débat démocratique;

Or. en

Amendement 1059
Petras Auštrevičius, Dainius Žalimas, Sandro Gozi

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. exhorte les institutions de l'Union et les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des mesures efficaces pour contrer l'idéologie, la politique et les pratiques nationalistes et impérialistes «ruscistes» de l'actuel régime russe, et leur demande de veiller à ce que la négation publique, la banalisation grossière ou la justification des crimes commis au cours de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, ainsi que la promotion des symboles et de l'idéologie associés à cette agression, fassent l'objet de sanctions efficaces, y compris dans le cadre du droit pénal;

Or. en

Amendement 1060
Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 26 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 ter. se déclare vivement préoccupé par les mesures législatives ou exécutives prises dans certains États membres qui modifient les mécanismes de gouvernance des services publics de radiodiffusion d'une manière qui risque de concentrer l'influence politique sur les comités de rédaction ou la direction; rappelle que les médias de service public doivent rester indépendants de tout contrôle gouvernemental;

Or. en

Amendement 1061
Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quater. encourage les États membres à renforcer le rôle des comités de rédaction au sein des radios et télévisions de service public afin de préserver l'indépendance éditoriale et la liberté de la presse;

Or. en

Amendement 1062
Juan Ignacio Zoido Álvarez

Proposition de résolution
Paragraphe 26 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 quinquies. condamne l'évolution de la situation dans certains États membres où les services publics de radiodiffusion se sont transformés en équipes d'opinion synchronisées, se sont de plus en plus alignés sur les stratégies de communication du gouvernement, ont marginalisé les voix de l'opposition et ont empêché un débat pluraliste, compromettant ainsi leur rôle de chiens de garde indépendants au service de tous les citoyens plutôt que des gouvernements en place;

Or. en

Amendement 1063

Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. estime que les mesures visant à promouvoir des médias libres et indépendants sur le plan éditorial constituent une part centrale de l'atteinte des objectifs fixés par le bouclier européen de la démocratie; se félicite, à cet égard, des normes minimales communes innovantes en matière de liberté et de pluralisme des médias établies grâce à l'adoption du règlement européen sur la liberté des médias; précise toutefois que la portée du règlement ne peut être évaluée que sur la base de sa mise en œuvre concrète et insiste donc sur l'importance d'une application rigoureuse; salue les nouveaux engagements annoncés en matière de soutien aux médias par l'intermédiaire du programme consacré à la résilience médiatique et sollicite des engagements à long terme équivalents dans le prochain CFP;	27. estime que les mesures visant à promouvoir des médias libres et indépendants sur le plan éditorial constituent une part centrale de l'atteinte des objectifs fixés par le bouclier européen de la démocratie; se félicite, à cet égard, des normes minimales communes innovantes en matière de liberté et de pluralisme des médias établies grâce à l'adoption du règlement européen sur la liberté des médias; précise toutefois que la portée du règlement ne peut être évaluée que sur la base de sa mise en œuvre concrète et insiste donc sur l'importance d'une application rigoureuse; ***invite les États membres à mettre rapidement en œuvre le règlement européen sur la liberté des médias et demande instamment à la Commission européenne de veiller à l'application rigoureuse de ses dispositions et de prendre des mesures lorsque les États membres ne s'y conforment pas; note que l'incapacité à mettre en œuvre et à appliquer correctement la législation européenne existante constitue une menace sérieuse pour la liberté d'information; souligne que les très grandes plateformes en ligne ne respectent pas non plus les nouvelles obligations qui leur incombent en vertu du règlement européen sur la liberté des médias et qui visent à protéger le contenu éditorial contre la suppression indue ou la restriction de la visibilité; invite la Commission et le comité européen pour les services de médias à enquêter sur le non-respect de la législation par les très grandes plateformes en ligne et à faire appliquer le règlement européen sur la liberté des médias de manière rigoureuse;*** salue les nouveaux engagements annoncés

en matière de soutien aux médias par l'intermédiaire du programme consacré à la résilience médiatique et sollicite des engagements à long terme équivalents dans le prochain CFP;

Or. en

Amendement 1064
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. estime que les mesures visant à promouvoir des médias libres et indépendants sur le plan éditorial ***constituent*** une part ***centrale*** de l'atteinte des objectifs fixés par le bouclier européen de la démocratie; ***se félicite, à cet égard, des normes minimales communes innovantes en matière de liberté et de pluralisme des médias établies grâce à l'adoption du règlement européen sur la liberté des médias;*** précise toutefois que la portée du règlement ne peut être évaluée que sur la base de sa mise en œuvre concrète et insiste donc sur l'importance d'une application rigoureuse; salue les nouveaux engagements annoncés en matière de soutien aux médias par l'intermédiaire du programme consacré à la résilience médiatique ***et sollicite des*** engagements à long terme équivalents dans le prochain CFP;	27. estime que les mesures visant à promouvoir ***et à soutenir*** des médias libres***, crédibles*** et indépendants sur le plan éditorial sont ***essentiels pour garantir la résilience démocratique dans les États membres et sont susceptibles de constituer*** une part ***importante*** de l'atteinte des objectifs fixés par le bouclier européen de la démocratie; précise toutefois que la portée du règlement ne peut être évaluée que sur la base de sa mise en œuvre concrète et insiste donc sur l'importance d'une application rigoureuse ***et cohérente***; salue les nouveaux engagements annoncés en matière de soutien aux médias par l'intermédiaire du programme consacré à la résilience médiatique***; estime que les*** engagements ***financiers*** dans le prochain CFP***, y compris les mesures visant à renforcer le pluralisme des médias, la transparence de la propriété des médias et la viabilité du journalisme indépendant, ne doivent pas avoir pour but d'interférer dans le paysage médiatique des États membres***; ***souligne que tout financement de l'Union dans ce domaine doit rester politiquement neutre, transparent et fondé sur des critères objectifs, équitables et non discriminatoires, et ne doit pas être utilisé pour promouvoir des programmes idéologiques spécifiques ou pour favoriser***

des médias ou des journalistes particuliers sur la base de leurs positions éditoriales à l'égard de l'Union ou de ses institutions;

Or. en

Amendement 1065
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. estime que les mesures visant à promouvoir des médias libres et indépendants sur le plan éditorial constituent une part centrale de l'atteinte des objectifs fixés par le bouclier européen de la démocratie; se félicite, à cet égard, des normes minimales communes innovantes en matière de liberté et de pluralisme des médias établies grâce à l'adoption du règlement européen sur la liberté des médias; précise toutefois que la portée du règlement ne peut être évaluée que sur la base de sa mise en œuvre concrète et insiste donc sur l'importance d'une application rigoureuse; salue les nouveaux engagements annoncés en matière de soutien aux médias par l'intermédiaire du programme consacré à la résilience médiatique et sollicite des engagements à long terme équivalents dans le prochain CFP;	27. estime que les mesures visant à promouvoir des médias libres et indépendants sur le plan éditorial constituent une part centrale de l'atteinte des objectifs fixés par le bouclier européen de la démocratie; ***souligne en outre que la protection d'un secteur des médias indépendant et pluraliste contre la mainmise politique, économique ou structurelle doit être reconnue comme une condition préalable pour garantir l'intégrité de l'information et la résilience démocratique, plutôt que comme un objectif secondaire ou auxiliaire dans les politiques visant à lutter contre la désinformation;*** se félicite, à cet égard, des normes minimales communes innovantes en matière de liberté et de pluralisme des médias établies grâce à l'adoption du règlement européen sur la liberté des médias; précise toutefois que la portée du règlement ne peut être évaluée que sur la base de sa mise en œuvre concrète et insiste donc sur l'importance d'une application rigoureuse; salue les nouveaux engagements annoncés en matière de soutien aux médias par l'intermédiaire du programme consacré à la résilience médiatique et sollicite des engagements à long terme équivalents dans le prochain CFP;

Or. en

Amendement 1066
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. estime que les mesures visant à promouvoir des médias libres et indépendants sur le plan éditorial constituent une part centrale de l'atteinte des objectifs fixés par le bouclier européen de la démocratie; se félicite, à cet égard, des normes minimales communes innovantes en matière de liberté et de pluralisme des médias établies grâce à l'adoption du règlement européen sur la liberté des médias; précise toutefois que la portée du règlement ne peut être évaluée que sur la base de sa mise en œuvre concrète et insiste donc sur l'importance d'une application rigoureuse; salue les nouveaux engagements annoncés en matière de soutien aux médias par l'intermédiaire du programme consacré à la résilience médiatique et sollicite des engagements à long terme équivalents dans le prochain CFP;	27. estime que les mesures visant à promouvoir des médias libres et indépendants sur le plan éditorial constituent une part centrale de l'atteinte des objectifs fixés par le bouclier européen de la démocratie; ***souligne le rôle indispensable de médias de service public forts, indépendants et correctement financés pour lutter contre la désinformation; invite la Commission et les États membres à se pencher sur les conditions de travail précaires des journalistes, qui rendent le secteur vulnérable à la capture et à l'influence extérieure;*** se félicite, à cet égard, des normes minimales communes innovantes en matière de liberté et de pluralisme des médias établies grâce à l'adoption du règlement européen sur la liberté des médias; précise toutefois que la portée du règlement ne peut être évaluée que sur la base de sa mise en œuvre concrète et insiste donc sur l'importance d'une application rigoureuse; salue les nouveaux engagements annoncés en matière de soutien aux médias par l'intermédiaire du programme consacré à la résilience médiatique et sollicite des engagements à long terme équivalents dans le prochain CFP;

Or. en

Amendement 1067

Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. estime que les mesures visant à promouvoir des médias libres et indépendants sur le plan éditorial constituent une part centrale de l'atteinte des objectifs fixés par le bouclier européen de la démocratie; se félicite, à cet égard, des normes minimales communes innovantes en matière de liberté et de pluralisme des médias établies grâce à l'adoption du règlement européen sur la liberté des médias; précise toutefois que la portée du règlement ne peut être évaluée que sur la base de sa mise en œuvre concrète et insiste donc sur l'importance d'une application rigoureuse; salue les nouveaux engagements annoncés en matière de soutien aux médias par l'intermédiaire du programme consacré à la résilience médiatique et sollicite des engagements à long terme équivalents dans le prochain CFP;	27. estime que les mesures visant à promouvoir des médias libres et indépendants sur le plan éditorial constituent une part centrale de l'atteinte des objectifs fixés par le bouclier européen de la démocratie; ***observe que l'actuel environnement numérique de l'information désavantage souvent les acteurs des médias qui assument une responsabilité éditoriale et des obligations d'intérêt public en faveur d'intermédiaires qui n'ont pas d'obligations comparables;*** se félicite, à cet égard, des normes minimales communes innovantes en matière de liberté et de pluralisme des médias établies grâce à l'adoption du règlement européen sur la liberté des médias; précise toutefois que la portée du règlement ne peut être évaluée que sur la base de sa mise en œuvre concrète et insiste donc sur l'importance d'une application rigoureuse; salue les nouveaux engagements annoncés en matière de soutien aux médias par l'intermédiaire du programme consacré à la résilience médiatique et sollicite des engagements à long terme équivalents dans le prochain CFP;

Or. en

Amendement 1068
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. estime que les mesures visant à promouvoir des médias libres et indépendants sur le plan éditorial constituent une part centrale de l'atteinte des objectifs fixés par le bouclier européen de la démocratie; se félicite, à cet égard, des normes minimales communes innovantes en matière de liberté et de pluralisme des médias établies grâce à l'adoption du règlement européen sur la liberté des médias; précise toutefois que la portée du règlement ne peut être évaluée que sur la base de sa mise en œuvre concrète et insiste donc sur l'importance d'une application rigoureuse; salue les nouveaux engagements annoncés en matière de soutien aux médias par l'intermédiaire du programme consacré à la résilience médiatique et sollicite des engagements à long terme équivalents dans le prochain CFP;	27. estime que les mesures visant à promouvoir des médias libres et indépendants sur le plan éditorial constituent une part centrale de l'atteinte des objectifs fixés par le bouclier européen de la démocratie; se félicite, à cet égard, des normes minimales communes innovantes en matière de liberté et de pluralisme des médias établies grâce à l'adoption du règlement européen sur la liberté des médias; précise toutefois que la portée du règlement ne peut être évaluée que sur la base de sa mise en œuvre concrète et insiste donc sur l'importance d'une application rigoureuse; ***demande donc aux États membres de mettre rapidement en œuvre la directive et à la Commission de prendre les mesures qui s'imposent en cas de non-respect de cette dernière;*** salue les nouveaux engagements annoncés en matière de soutien aux médias par l'intermédiaire du programme consacré à la résilience médiatique et sollicite des engagements à long terme équivalents dans le prochain CFP;

Or. en

Amendement 1069
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. estime que les mesures visant à promouvoir des médias libres et indépendants sur le plan éditorial constituent une part centrale de l'atteinte des objectifs fixés par le bouclier européen de la démocratie; se félicite, à cet égard, des normes minimales communes innovantes en matière de liberté et de	27. estime que les mesures visant à promouvoir des médias libres et indépendants sur le plan éditorial constituent une part centrale de l'atteinte des objectifs fixés par le bouclier européen de la démocratie; se félicite, à cet égard, des normes minimales communes innovantes en matière de liberté et de

pluralisme des médias établies grâce à l'adoption du règlement européen sur la liberté des médias; précise toutefois que la portée du règlement ne peut être évaluée que sur la base de sa mise en œuvre concrète et insiste donc sur l'importance d'une application rigoureuse; salue les nouveaux engagements annoncés en matière de soutien aux médias par l'intermédiaire du programme consacré à la résilience médiatique et sollicite des engagements à long terme équivalents dans le prochain CFP;	pluralisme des médias établies grâce à l'adoption du règlement européen sur la liberté des médias***, dont les dispositions essentielles sont entrées en vigueur le 8 août 2025***; précise toutefois que la portée du règlement ne peut être évaluée que sur la base de sa mise en œuvre concrète et insiste donc sur l'importance d'une application rigoureuse; salue les nouveaux engagements annoncés en matière de soutien aux médias par l'intermédiaire du programme consacré à la résilience médiatique et sollicite des engagements à long terme équivalents dans le prochain CFP;
	Or. en

Amendement 1070
Jaroslav Bžoch, Marieke Ehlers, Virginie Joron, Fabrice Leggeri

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. estime que les ***mesures visant à*** promouvoir des médias libres et indépendants sur le plan éditorial ***constituent une part centrale de l'atteinte des objectifs fixés par le bouclier européen de la démocratie***; ***se félicite, à cet égard, des normes minimales communes innovantes en matière de liberté et de*** pluralisme des médias ***établies grâce à l'adoption du règlement européen sur la liberté des médias***; ***précise toutefois que la portée du règlement ne peut être évaluée que sur la base de sa mise en œuvre concrète et insiste donc sur l'importance d'une application rigoureuse; salue les nouveaux engagements annoncés en matière de soutien aux médias par l'intermédiaire du programme consacré à la résilience médiatique et sollicite des engagements à long terme équivalents dans le prochain***	27. estime que les ***États membres devraient*** promouvoir des médias libres et indépendants sur le plan éditorial; ***critique la surréglementation et la centralisation représentées par le règlement européen sur la liberté des médias et, le cas échéant, le DMA, ainsi que l'ingérence dans les politiques des États membres en matière de médias, y compris la création d'une nouvelle Autorité européenne des services de médias, qui risque de porter atteinte aux compétences des États membres et au*** pluralisme des médias***, en violation des principes de subsidiarité et de proportionnalité; soutient fermement l'éducation aux médias et l'esprit critique, notamment par l'éducation et la sensibilisation au niveau national;***

CFP;

Or. en

Amendement 1071
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Birgit Sippel, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. constate que la Commission ne reconnaît pas que le secteur des médias indépendants est financièrement lésé par les pratiques commerciales des services de publicité en ligne, lesquelles soulèvent elles-mêmes de graves préoccupations en matière de concurrence, de respect de la vie privée et de protection des consommateurs; demande à la Commission d'agir rapidement pour interdire la publicité comportementale en ligne, car elle représente à la fois une menace pour la vie privée et un risque pour la sécurité nationale, et demande en outre à toutes les plateformes d'adopter la publicité contextuelle comme modèle standard pour la publicité en ligne; estime en outre que si l'on ne règle pas ce problème fondamental et que l'on utilise plutôt des fonds publics pour soutenir les médias indépendants, on finira par subventionner les grandes entreprises technologiques qui contrôlent les services de publicité en ligne; invite la Commission à examiner comment le règlement européen sur la liberté des médias, la directive «Services de médias audiovisuels», le règlement sur les marchés numériques et les règles de concurrence peuvent contribuer à la compétitivité et à l'accessibilité des services de publicité en ligne pour tous les acteurs de la chaîne de valeur, y compris

les médias éditoriaux, et faciliter celles-ci;

Or. en

Amendement 1072
Bart Groothuis, Petras Auštrevičius, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. réitère les conclusions du rapport 2021 de la Cour des comptes européenne, qui souligne l'absence d'une approche cohérente de l'éducation aux médias à l'échelle de l'Union, notamment en ce qui concerne la désinformation, la nature fragmentée des actions connexes de l'Union, ainsi que l'ampleur, la portée et l'incidence limitées de nombreux projets d'éducation aux médias; demande à la Cour des comptes de procéder à une évaluation actualisée; met en garde contre une fragmentation accrue par le biais d'initiatives d'éducation aux médias à petite échelle dont les budgets et l'efficacité sont limités, et invite plutôt la Commission et les États membres à explorer des approches alternatives pour renforcer les médias traditionnels européens, par exemple en introduisant des chèques journalisme pour permettre aux étudiants d'acquérir des publications de médias traditionnels, en vue d'améliorer à la fois l'accès à un journalisme de confiance et la demande de celui-ci;

Or. en

Amendement 1073
Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Sandro Gozi

Proposition de résolution

Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. invite la Commission et les États membres à veiller à ce que le soutien apporté dans le cadre du programme de résilience des médias et d'autres instruments pertinents de l'Union comprenne un volet spécifique et facilement accessible pour les médias locaux et régionaux indépendants, y compris des micro-subventions et des procédures de demande simplifiées; souligne que ce soutien devrait donner la priorité (i) à la continuité de l'information locale d'intérêt public, (ii) à la résilience opérationnelle, y compris la cybersécurité et la planification de la continuité des activités, et (iii) le cas échéant, aux enquêtes transfrontières menées en collaboration avec des médias locaux et régionaux, tout en respectant pleinement l'indépendance éditoriale et en appliquant des critères de sélection transparents, objectifs et non discriminatoires ainsi que des «clauses d'indépendance» dans les conventions de subvention de l'Union;

Or. en

Amendement 1074
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. invite la Commission à renforcer la coopération avec les pays candidats ou candidats potentiels et à envisager des mesures concrètes pour soutenir les régulateurs nationaux des médias, notamment en s'associant au comité européen pour les services de médias et en

participant à des échanges avec les régulateurs de l'Union européenne; invite la Commission à s'efforcer de mieux associer les pays candidats à l'élaboration et à l'application de critères communs pour une politique indépendante en matière de médias, comme le prévoit le bouclier européen de la démocratie;

Or. en

Amendement 1075
Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. invite la Commission à examiner l'opportunité de proposer, au niveau de l'Union, une définition claire et fondée sur les droits de «l'intégrité de l'information», ancrée dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et dans la protection de la liberté d'expression et de la liberté des médias; souligne que tout cadre européen sur l'intégrité de l'information doit inclure des garanties explicites contre la censure, y compris des obligations de transparence, un contrôle judiciaire et des mécanismes d'appel et de recours efficaces;

Or. en

Amendement 1076
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. se félicite de la décision de la Commission d'ouvrir une procédure d'infraction contre la Hongrie [INFR(2025)2194] pour non-respect de plusieurs dispositions du règlement (UE) 2024/1083 (règlement européen sur la liberté des médias) et de certaines exigences de la directive (UE) 2018/1808 (directive «Services de médias audiovisuels») et considère cette mesure comme une preuve évidente de la vigilance de la Commission dans le contrôle de la transposition et de l'application correctes de la législation de l'Union en matière de médias;

Or. en

Amendement 1077
Csaba Dömötör, Ernő Schaller-Baross, Virginie Joron, António Tânger Corrêa

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. se déclare préoccupé par le fait que le financement unilatéral de l'Union fausse l'indépendance des médias et impose une interdiction de facto de critiquer les institutions et les décisions de l'Union; souligne que le soutien de l'Union doit être politiquement neutre et ne doit pas favoriser les médias de gauche ou un point de vue particulier, et qu'il doit être assorti de garanties solides pour éviter toute dépendance ou influence indue;

Or. en

Amendement 1078

Petras Auštrevičius, Dainius Žalimas, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. constate que les tentatives visant à creuser les clivages dans la société, à affaiblir la confiance dans les institutions démocratiques et à saper les écosystèmes des médias indépendants servent les objectifs de la guerre hybride menée par la Fédération de Russie et d'autres puissances hostiles contre l'Union et ses États membres dans le but d'affaiblir la résilience démocratique;

Or. en

Amendement 1079
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. reconnaît la contribution essentielle des médias de service public à la vie démocratique en veillant à ce que les citoyens de l'ensemble du territoire, y compris les communautés éloignées et minoritaires, aient accès à des informations exactes et impartiales par le biais d'un large éventail de chaînes, de formats et d'offres linguistiques, contribuant ainsi à lutter contre la manipulation de l'information, la désinformation et le déclin de l'offre d'informations locales; met en avant le fait que leur crédibilité et leur efficacité dépendent de solides garanties d'autonomie éditoriale et organisationnelle, que les États membres

doivent respecter conformément aux obligations énoncées à l'article 5 du règlement européen sur la liberté des médias; souligne en outre que les services publics de radiodiffusion et les organes de presse devraient être équipés pour évoluer avec les tendances technologiques et de consommation afin de rester visibles et compétitifs sur les nouvelles plateformes et dans les nouveaux environnements médiatiques, tout en continuant à fonctionner dans le cadre de l'Union en matière d'aides d'État et de concurrence loyale;

Or. en

Amendement 1080
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. fait valoir le rôle démocratique des médias de service public dans l'accès de tous les citoyens à des informations fiables, couvrant l'ensemble du territoire national ou régional et touchant toutes les franges de la société par le biais de différents canaux de distribution, dans des formats accessibles et dans les langues minoritaires, jouant ainsi un rôle crucial dans l'atténuation des risques de désinformation, d'activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et de désertification de l'information; insiste sur la nécessité de préserver l'indépendance des médias de service public par une mise en œuvre adéquate de l'article 5 du règlement européen sur la liberté des médias par les États membres;

Or. en

Amendement 1081
Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Sandro Gozi

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. souligne que le soutien aux médias indépendants aux niveaux local et régional doit être compatible avec les obligations de l'Union de respecter la liberté d'expression et d'information et de sauvegarder la liberté et le pluralisme des médias; demande une plus grande transparence des bénéficiaires et de la prise de décision, ainsi que la mise en place de garde-fous pour éviter une conditionnalité politique ou une allocation discriminatoire;

Or. en

Amendement 1082
Petras Auštrevičius, Dainius Žalimas, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. reconnaît et apprécie le rôle essentiel des médias publics, en particulier des fournisseurs nationaux de services de médias de service public, dans la défense et la promotion des valeurs consacrées à l'article 2 du traité UE et dans la lutte contre la désinformation, la propagande et d'autres formes de manipulation de l'information et l'ingérence hybride, préservant ainsi une démocratie pluraliste et résiliente;

Or. en

Amendement 1083
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 27 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 quater. demande à la Commission d'entreprendre une évaluation complète et prospective pour déterminer si les obligations existantes au titre du règlement sur les marchés numériques et du règlement sur les services numériques tiennent compte de manière adéquate de l'évolution rapide et de l'impact sociétal des fonctionnalités avancées de l'intelligence artificielle, en particulier des systèmes et des interfaces d'intelligence artificielle générative; invite la Commission, lorsque le pouvoir de marché ou les risques systémiques en matière d'information le justifient, à envisager l'introduction de catégories réglementaires sur mesure ou l'adaptation des désignations existantes afin d'assurer des garanties efficaces en matière de contestabilité, de transparence, de pluralisme des médias et d'intégrité démocratique dans les environnements émergents orchestrés par l'IA, tout en préservant la neutralité technologique, la sécurité juridique et la proportionnalité;

Or. en

Amendement 1084
Petras Auštrevičius, Dainius Žalimas, Sandro Gozi, Bart Groothuis, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 27 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

27 quater. regrette vivement la «capture» existante ou tentée des médias de service public dans certains États membres; demande à la Commission de contrôler toute évolution concernant la liberté des médias et l'indépendance des médias de service public dans ces États membres, afin d'évaluer la conformité de la législation adoptée et en cours d'adoption avec le règlement européen sur la liberté des médias et le principe de l'état de droit;

Or. en

Amendement 1085
Petras Auštrevičius, Dainius Žalimas, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 27 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 quinquies. invite les États membres à sauvegarder et à défendre l'indépendance des services publics nationaux de radiodiffusion en garantissant des moyens financiers et techniques adéquats, ainsi que des procédures transparentes pour la nomination et la révocation des cadres dirigeants des médias de service public, afin de remplir la fonction sociale des services publics de radiodiffusion et de servir l'intérêt public, conformément au règlement européen sur la liberté des médias; demande l'élaboration de normes minimales au niveau européen et la formulation de recommandations pour combler les lacunes dans les règles et approches nationales sur ces questions;

Or. en

Amendement 1086

Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 27 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 quinquies. appelle à la création de conditions de marché équitables et favorables qui reconnaissent et récompensent la production d'un journalisme de haute qualité et responsable sur le plan éditorial, et encourage le développement de modèles économiques innovants et durables capables de soutenir l'investissement à long terme dans la production professionnelle d'informations, le pluralisme des médias et la résilience de l'écosystème démocratique de l'information;

Or. en

Amendement 1087
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 27 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 sexies. demande des garanties renforcées pour préserver la valeur et l'intégrité du contenu journalistique dans l'écosystème de l'intelligence artificielle qui évolue rapidement, notamment par l'application effective des droits d'auteur et des droits voisins, des mécanismes de rémunération équitable et des obligations de transparence solides pour les services d'intelligence artificielle qui génèrent ou diffusent des informations de type journalistique; souligne que ces mesures sont essentielles pour empêcher l'appropriation non autorisée, la

déformation ou la dévalorisation du travail journalistique professionnel et pour garantir que l'innovation en matière d'IA se développe d'une manière compatible avec le pluralisme des médias, les droits d'auteur et la viabilité de la production indépendante d'informations;

Or. en

Amendement 1088
Petras Auštrevičius, Dainius Žalimas, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 27 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 sexies. invite la Commission et les États membres à reconnaître le journalisme d'investigation comme une composante essentielle de la résilience démocratique et à veiller à ce que les médias de service public soient structurellement et financièrement capables de soutenir le journalisme d'investigation, y compris les enquêtes de longue durée et exigeantes en ressources, et à ce que les journalistes soient protégés contre toute forme de pression politique, d'intimidation ou de représailles, directes ou indirectes, dans le cadre de l'exercice légitime de leurs fonctions professionnelles;

Or. en

Amendement 1089
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 27 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 septies. demande que la liberté et le pluralisme des médias ainsi que l'accès des citoyens à des informations fiables et produites de manière indépendante soient explicitement et systématiquement intégrés dans la conception et la mise en œuvre des stratégies numériques, géopolitiques et de sécurité de l'Union et des États membres; souligne que la protection de l'espace d'information devrait être reconnue comme une composante essentielle de la résilience démocratique et de l'autonomie stratégique; souligne que les politiques relatives à la cybersécurité, à la politique étrangère, à la défense, à la gouvernance numérique et à la préparation aux crises devraient systématiquement évaluer leur incidence potentielle sur l'écosystème des médias et l'intégrité de l'information; souligne que l'intégration de ces considérations à un niveau stratégique renforcerait la cohérence entre les domaines d'action, améliorerait la capacité de l'Union à contrer la désinformation et les menaces hybrides, et garantirait que les objectifs de sécurité sont poursuivis d'une manière pleinement compatible avec les droits fondamentaux, la transparence et le droit du public à l'information;

Or. en

Amendement 1090
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. explique qu'il est nécessaire d'évaluer attentivement l'incidence	28. explique qu'il est nécessaire d'évaluer attentivement l'incidence

potentielle de la législation de l'Union sur le journalisme et les médias éditoriaux, en particulier pour préserver la durabilité et la viabilité des modèles économiques des entreprises de médias;

potentielle de la législation de l'Union sur le journalisme et les médias éditoriaux, en particulier pour préserver la durabilité et la viabilité des modèles économiques des entreprises de médias; ***met l'accent sur le fait que le journalisme de qualité, les organes de presse et les éditeurs souffrent des systèmes de recommandation des très grandes plateformes en ligne qui sont basés sur un classement fondé sur l'engagement, ce qui favorise les contenus choquants et courts, et du mode IA des moteurs de recherche, ce qui entraîne une baisse du trafic sur leurs sites web, tout en tenant compte des causes profondes des difficultés financières des entreprises de médias, à savoir la baisse des revenus, due par exemple à un manque de concurrence dans l'écosystème de la publicité numérique, aux systèmes de recommandation biaisés et aux modes IA dans les moteurs de recherche; constate qu'une grande majorité des éditeurs de presse aura du mal à diversifier ses revenus à l'avenir; souligne la nécessité d'aider les organes de presse et les éditeurs à développer des modèles de publicité en ligne qui ne reposent pas sur le suivi des données personnelles, afin d'accroître leur indépendance financière et de garantir des flux de revenus directs, en les acheminant directement vers les médias indépendants, plutôt que vers les systèmes de publicité numérique en ligne qui prélèvent une grande partie des bénéfices; invite dans ce contexte la Commission à soutenir le développement d'une infrastructure européenne de publicité contextuelle en ligne à laquelle tous les organes d'information peuvent adhérer; demande instamment à la Commission de segmenter le marché de la publicité en ligne, en séparant les marchés de l'offre, de la demande et des enchères, afin de segmenter le monopole que Google détient actuellement en étant en position dominante sur chaque segment du marché de la publicité en ligne; se félicite dans ce contexte de***

l'amende de 2,95 milliards d'euros infligée à Google pour pratiques abusives dans le domaine de la publicité en ligne[1 bis], mais souligne la nécessité de mesures plus structurelles;

1 bis

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_25_1992

Or. en

Amendement 1091
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. explique qu'il est nécessaire d'évaluer attentivement l'incidence potentielle de la législation de l'Union sur le journalisme et les médias éditoriaux, en particulier pour préserver la durabilité et la viabilité des modèles économiques des entreprises de médias;	28. explique qu'il est nécessaire d'évaluer attentivement l'incidence potentielle de la législation ***actuelle*** de l'Union sur le journalisme et les médias éditoriaux, en particulier pour préserver la durabilité et la viabilité des modèles économiques des entreprises de médias; ***invite la Commission à tenir dûment compte, le cas échéant, des considérations relatives à la liberté des médias, au pluralisme des médias et à la résilience économique des acteurs éditoriaux lors de l'élaboration de nouvelles initiatives législatives et non législatives, y compris dans des domaines connexes tels que la gouvernance numérique, la politique de la concurrence et la protection des consommateurs; souligne, dans ce contexte, l'importance du rapport de la Commission sur l'état de droit, et en particulier de son pilier sur la liberté et l'indépendance des médias, en tant qu'instrument essentiel d'alerte précoce et de contrôle pour identifier les risques émergents, les faiblesses structurelles ou les interférences indues affectant le***

paysage médiatique dans les États membres, et souligne que ses conclusions devraient être dûment prises en compte dans la conception, l'évaluation et l'ajustement des politiques et de la législation de l'Union dans la sphère numérique et démocratique;

Or. en

Amendement 1092
Christine Anderson, Petar Volgin

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. explique qu'il est nécessaire d'évaluer attentivement l'incidence potentielle de la législation de l'Union sur le journalisme et les médias éditoriaux, en particulier pour préserver la durabilité et la viabilité des modèles économiques des entreprises de médias;	28. explique qu'il est nécessaire d'évaluer attentivement l'incidence potentielle de la législation de l'Union sur le journalisme et les médias éditoriaux, en particulier pour préserver la durabilité et la viabilité des modèles économiques des entreprises de médias; ***souligne que la sauvegarde du journalisme indépendant ne doit pas se traduire par une dépendance financière ou une influence indirecte par le biais d'un financement public, de normes minimales ou de critères d'éligibilité; rappelle que l'indépendance des médias nécessite une autonomie éditoriale, y compris pour les médias critiques, contradictoires et économiquement fragiles; insiste sur le fait que le souci de durabilité ne peut l'emporter sur le principe de marché qui autorise l'insolvabilité des modèles d'entreprise qui ont échoué;***

Or. en

Amendement 1093
Sandro Ruotolo, Krzysztof Brejza, Veronika Cifrová Ostrihoňová, Saskia Bricmont, Diana Riba i Giner, Raquel García Hermida-Van Der Walle, Hannah Neumann,

Leoluca Orlando, Chloé Ridel, Brando Benifei, Lucia Yar, Raffaele Topo, Marco Tarquinio, Daniel Freund, Pierfrancesco Maran

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. explique qu'il est nécessaire d'évaluer attentivement l'incidence potentielle de la législation de l'Union sur le journalisme et les médias éditoriaux, en particulier pour préserver la durabilité et la viabilité des modèles économiques des entreprises de médias;	28. explique qu'il est nécessaire d'évaluer attentivement l'incidence potentielle de la législation de l'Union sur le journalisme et les médias éditoriaux, en particulier pour préserver la durabilité et la viabilité des modèles économiques des entreprises de médias; ***note que l'incapacité à mettre en œuvre et à appliquer correctement la législation européenne existante constitue une menace sérieuse pour la liberté d'information; rappelle que l'utilisation de logiciels espions contre les journalistes entrave leur capacité à effectuer leur travail en sapant et en fin de compte en détruisant la relation de confiance essentielle avec leurs sources;***

Or. en

Amendement 1094
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. explique qu'il est nécessaire d'évaluer attentivement l'incidence potentielle ***de la législation*** de l'Union sur le journalisme et les médias éditoriaux, en particulier pour préserver la durabilité et la viabilité des modèles économiques des entreprises de médias;	28. explique qu'il est nécessaire d'évaluer attentivement l'incidence potentielle ***des initiatives*** de l'Union sur le journalisme et les médias éditoriaux, en particulier pour préserver la durabilité et la viabilité des modèles économiques des entreprises de médias; ***demande des analyses d'impact fondées sur des preuves et une consultation structurée des parties prenantes du secteur des médias avant toute initiative susceptible d'influer sur la***

viabilité des entreprises de médias européennes;

Or. en

Amendement 1095
Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. explique qu'il est nécessaire d'évaluer attentivement l'incidence potentielle de la législation de l'Union sur le journalisme et les médias éditoriaux, en particulier pour préserver la durabilité et la viabilité des modèles économiques des entreprises de médias;	28. explique qu'il est nécessaire d'évaluer attentivement l'incidence potentielle de la législation de l'Union sur le journalisme et les médias éditoriaux, en particulier pour préserver la durabilité et la viabilité des modèles économiques des entreprises de médias; ***invite la Commission à examiner la nécessité de clarifier les règles relatives à l'utilisation de logiciels espions et d'outils de suivi;***

Or. en

Amendement 1096
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Cynthia Ní Mhurchú, Bart Groothuis, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. explique qu'il est nécessaire d'évaluer attentivement l'incidence potentielle de la législation de l'Union sur le journalisme et les médias éditoriaux, en particulier pour préserver la durabilité et la viabilité des modèles économiques des entreprises de médias;	28. explique qu'il est nécessaire d'évaluer attentivement l'incidence potentielle de la législation de l'Union sur le journalisme et les médias éditoriaux, en particulier pour préserver la durabilité et la viabilité ***économique et éditoriale*** des modèles économiques des entreprises de médias;

Or. en

Amendement 1097
Beata Szydło, Mariusz Kamiński

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. explique qu'il est nécessaire d'évaluer attentivement l'incidence potentielle de la législation de l'Union sur le journalisme et les médias éditoriaux, en particulier pour préserver la durabilité et la viabilité des modèles économiques des entreprises de médias;	28. explique qu'il est nécessaire d'évaluer attentivement l'incidence potentielle de la législation de l'Union sur le journalisme et les médias éditoriaux, en particulier pour préserver ***le pluralisme ainsi que*** la durabilité et la viabilité des modèles économiques des entreprises de médias;

Or. en

Amendement 1098
Kim Van Sparrentak
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. s'alarme de l'instrumentalisation de la chaîne d'approvisionnement de la publicité en ligne par des acteurs soutenus par des États pour s'engager dans une guerre hybride, comme l'illustre l'opération Doppelgänger, dans le cadre de laquelle la publicité a été utilisée pour rediriger les utilisateurs vers des sites web clonés usurpant l'identité d'organes de presse européens légitimes; invite la Commission à faciliter l'élaboration de normes techniques minimales pour les répertoires harmonisés de publicités des très grandes plateformes en ligne et à introduire des obligations strictes de

traçabilité pour l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement de la publicité en ligne afin d'empêcher les acteurs malveillants de monétiser les contenus de désinformation;

Or. en

Amendement 1099
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. invite la Commission à introduire un sous-pilier consacré à la désinformation dans le pilier «liberté et pluralisme des médias» du rapport sur l'état de droit, afin d'évaluer systématiquement l'incidence de la désinformation, de la manipulation de l'information et des comportements coordonnés non authentiques sur l'écosystème des médias, le débat démocratique et l'indépendance éditoriale dans les États membres, et de renforcer la fonction du rapport en tant qu'instrument de prévention et d'alerte précoce dans le cadre de la résilience démocratique de l'Union;

Or. en

Amendement 1100
Tomáš Zdechovský

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. se félicite des efforts visant à

protéger les fournisseurs de services de médias indépendants contre les pratiques anticoncurrentielles dans le domaine de la publicité en ligne; note que la dynamique actuelle du marché de la publicité numérique peut favoriser les grandes plateformes en ligne au détriment des entreprises de médias professionnelles européennes; invite la Commission à étudier des mesures visant à améliorer la transparence, la concurrence loyale et la viabilité des médias éditoriaux européens, notamment en incitant les annonceurs à investir dans des médias éditoriaux européens dignes de confiance;

Or. en

Amendement 1101
Helmut Brandstätter, Sandro Gozi, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. demande à la Commission d'envisager l'introduction d'une taxe numérique sur les principales plateformes en ligne, dont une partie des recettes servirait à financer le journalisme d'intérêt public; estime qu'il serait juste que ces plateformes contribuent au système sur lequel elles s'appuient, puisqu'elles profitent énormément du travail des autres, y compris des journalistes, tout en absorbant une part croissante des recettes publicitaires qui soutenaient le journalisme;

Or. en

Amendement 1102
Ana Catarina Mendes, Kathleen Van Brempt, Sandro Ruotolo, Vasile Dîncu, Csaba Molnár, Juan Fernando López Aguilar, Pina Picierno, Christel Schaldemose

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. souligne que l'accès à des informations fiables et de qualité est essentiel dans la lutte contre la mésinformation et la désinformation, en particulier dans l'environnement numérique concurrentiel d'aujourd'hui; rappelle que la directive «Services de médias audiovisuels» reconnaît la liberté des États membres de prendre des mesures pour assurer la prédominance des services de médias d'intérêt général; déplore toutefois que seuls quelques États membres aient pris des mesures;

Or. en

Amendement 1103
Nathalie Loiseau, Sandro Gozi, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 bis. recommande à la Commission d'introduire une taxe numérique sur les principales plateformes en ligne, dont une partie serait versée au programme de résilience des médias;

Or. en

Amendement 1104
Sophie Wilmès, Sandro Gozi, Cynthia Ní Mhurchú, Helmut Brandstätter, Bart Groothuis

Proposition de résolution
Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 ter. invite la Commission à veiller à ce que le rapport annuel sur l'état de droit, et en particulier son chapitre sur la liberté et le pluralisme des médias, intègre systématiquement des indicateurs quantitatifs clairs, des données statistiques comparables et une analyse des tendances d'une année sur l'autre, afin d'améliorer la transparence, de renforcer la capacité d'alerte précoce et de permettre une action politique fondée sur des preuves, tant au niveau de l'Union qu'à celui des États membres;

Or. en

Amendement 1105
Helmut Brandstätter, Cynthia Ní Mhurchú, Sandro Gozi, Sophie Wilmès, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	28 ter. fait valoir le rôle démocratique des médias de service public dans l'accès de tous les citoyens à des informations fiables, couvrant l'ensemble du territoire national ou régional et touchant toutes les franges de la société par le biais de différents canaux de distribution, dans des formats accessibles et dans les langues minoritaires, jouant ainsi un rôle crucial dans l'atténuation des risques de désinformation, d'activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger et de désertification de l'information;

Or. en